

ORDRE DU JOUR

1. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Décisions administratives pour information (n°3 à 7/2019)
- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 29 janvier 2019

2. FINANCES

- Compte de gestion 2018 :
 - Budget principal
 - Budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés »
 - Budget annexe « Assainissement Non Collectif »
 - Budget annexe « Z.A. de Brovès »
- Compte Administratif 2018 :
 - Budget principal
 - Budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés »
 - Budget annexe « Assainissement Non Collectif »
 - Budget annexe « Z.A. de Brovès »
- Affectation des résultats 2018 :
 - Budget principal
 - Budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés »
 - Budget annexe « Assainissement Non Collectif »
 - Budget annexe « Z.A. de Brovès »
- Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) 2019
- Remboursement de frais de transport 2018/2019

3. M.S.A.P.

- Rapport d'activité 2018
- Demande de subvention de fonctionnement 2019 au Département du Var
- Demande de subvention de fonctionnement au titre du Fonds National d'Aménagement du Territoire (F.N.A.D.T.) et du Fonds Inter-Opérateurs pour 2019

4. TOURISME

- Office de Tourisme Intercommunal : modification de la composition du comité de direction de l'E.P.C.I.

5. QUESTIONS DIVERSES

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil communautaire en séance du 05 mars 2019
- affichage le 12/03/2019-
Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité

- * **Approbation des comptes de gestion 2018:**
 - 190305-01 : budget principal
 - 190305-02 : budget annexe des Déchets Ménagers et Assimilés
 - 190305-03 : budget annexe « Assainissement Non Collectif »
 - 190305-04 : budget annexe « Z.A. de Brovès »
- * **Approbation des comptes administratifs 2018 :**
 - 190305-05 : budget principal
 - 190305-06 : budget annexe des Déchets Ménagers et Assimilés
 - 190305-07 : budget annexe « Assainissement Non Collectif »
 - 190305-08 : budget annexe « Z.A. de Brovès »
- * **Affectation des résultats 2018 :**
 - 190305-09 : budget principal
 - 190305-10 : budget annexe des Déchets Ménagers et Assimilés
 - 190305-11 : budget annexe « Assainissement Non Collectif »
 - 190305-12 : budget annexe « Z.A. de Brovès »
- * **190305-13 : Débat d'Orientation Budgétaire 2019**
- * **190305-14 : Remboursement de frais de transport 2018/2019**
- * **Maison de Services au Public (M.S.A.P.) :**
 - 190305-15 : Rapport d'activité 2018
 - 190305-16 : Demande de subvention de fonctionnement 2019 au Département du Var
- 190305-17 : Demande de subvention de fonctionnement au titre du Fonds National d'Aménagement du Territoire (F.N.A.D.T.) et du Fonds Inter-Opérateurs pour 2019
- * **190305-18 : modification de la composition du comité de direction de l'E.P.C.I.**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents..... 23
Pouvoirs..... 8
Absents..... 1
Suffrages exprimés 31

Séance du **mardi 05/03/2019** à 9h00

Secrétaire de séance : Mme E. MENUT

Date de convocation : 27-02-2019

DCC n° 190305/01

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : B. Henry, M. Tosan, E. Feraud, R. Ugo, A. Bouhet, M.J. Bauduin, C. Louis, C. Bouge, M. Bottero, M. Robbe, E. Menut, J. Sagnard, M. Christine, J.L. Fabre, R. Trabaud, N. Martel, J.Y. Huet, C. Théodose, A. Pellegrino, M.J. Mankai, F. Cavallier, L. Fabre, J.J. Forniglia

Absents excusés : I. Bertlot, P. de Clarens (pouvoir à E. Féraud), S. Amand-Vermot (pouvoir à C. Bouge), J. Fabre (pouvoir à M.J. Mankai), C. Mirallès (pouvoir à R. Ugo), A. Cheyres (pouvoir à E. Menut), I. Derbès (pouvoir à F. Cavallier), J.F. Bormida (pouvoir à C. Théodose), P. Fenocchio (pouvoir à J.L. Fabre)

BUDGET PRINCIPAL :

Approbation du compte de gestion dressé par Madame Laurence ALLEMAND-DENY, trésorière

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif du budget principal de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRÈS s'être fait assurer que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées sur le budget principal du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget M14 de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour le budget principal, pour l'exercice 2018, par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part pour l'ensemble des écritures (réelles et d'ordre).



Tourrettes le 07 mars 2019

René UGO

Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents 23
Pouvoirs 8
Absents..... 1
Suffrages exprimés 31

Séance du **mardi 05/03/2019** à 9h00

Secrétaire de séance : Mme E. MENUT

Date de convocation : 27-02-2019

DCC n° 190305/02

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents :B.Henry, M. Tosan, E. Feraud, R.Ugo, A. Bouhet, M.J. Bauduin, C. Louis, C.Bouge, M. Bottero, M. Robbe, E. Menut, J. Sagnard, M. Christine, J.L. Fabre, R. Traubaud, N. Martel, JY. Huet, C. Théodose, A. Pellegrino, M.J. Mankaï, F. Cavallier, L. Fabre, J.J. Forniglia

Absents excusés : I.Bertlot, P. de Clarens (pouvoir à E. Féraud), S. Amand-Vermot (pouvoir à C. Bouge), J. Fabre (pouvoir à M.J Mankaï), C. Mirallès (pouvoir à R. Ugo), A. Cheyres (pouvoir à E. Menut), I. Derbès (pouvoir à F. Cavallier), JF. Bormida (pouvoir à C. Théodose), P. Fenocchio (pouvoir à J.L. Fabre)

BUDGET ANNEXE « DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS » :

Approbation du compte de gestion dressé par Madame Laurence ALLEMAND-DENY, trésorière

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés » de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRÈS s'être fait assurer que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées sur le budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés », du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget M14 de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour le budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés », pour l'exercice 2018, par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part pour l'ensemble des écritures (réelles et d'ordre).



Tourrettes le 07 mars 2019

René UGO

Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
 Présents 23
 Pouvoirs 8
 Absents..... 1
 Suffrages exprimés 31

Séance du **mardi 05/03/2019** à 9h00

Secrétaire de séance : Mme E. MENUT

Date de convocation : 27-02-2019

DCC n° 190305/03

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : B. Henry, M. Tosan, E. Feraud, R. Ugo, A. Bouhet, M.J. Bauduin, C. Louis, C. Bouge, M. Bottero, M. Robbe, E. Menut, J. Sagnard, M. Christine, J.L. Fabre, R. Trabaud, N. Martel, J.Y. Huet, C. Théodose, A. Pellegrino, M.J. Mankai, F. Cavallier, L. Fabre, J.J. Forniglia

Absents excusés : I. Bertlot, P. de Clarens (pouvoir à E. Féraud), S. Amand-Vermot (pouvoir à C. Bouge), J. Fabre (pouvoir à M.J. Mankai), C. Mirallès (pouvoir à R. Ugo), A. Cheyres (pouvoir à E. Menut), I. Derbès (pouvoir à F. Cavallier), J.F. Bormida (pouvoir à C. Théodose), P. Fenocchio (pouvoir à J.L. Fabre)

**BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » :
 Approbation du compte de gestion dressé par Madame Laurence ALLEMAND-DENY, trésorière**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe « Assainissement Non Collectif » de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRÈS s'être fait assurer que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées sur le budget annexe « Assainissement Non Collectif », du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget M49 de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour le budget annexe « Assainissement Non Collectif », pour l'exercice 2018, par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ; pour l'ensemble des écritures (réelles et d'ordre).



Tourlettes le 07 mars 2019

René UGO
 Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents 23
Pouvoirs 8
Absents..... 1
Suffrages exprimés 31

Séance du **mardi 05/03/2019** à 9h00

Secrétaire de séance : Mme E. MENUT

Date de convocation : 27-02-2019

DCC n° 190305/04

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : B. Henry, M. Tosan, E. Féraud, R. Ugo, A. Bouhet, M.J. Bauduin, C. Louis, C. Bouge, M. Bottero, M. Robbe, E. Menut, J. Sagnard, M. Christine, J.L. Fabre, R. Trabaud, N. Martel, J.Y. Huet, C. Théodose, A. Pellegrino, M.J. Mankai, F. Cavallier, L. Fabre, J.J. Forniglia

Absents excusés : I. Bertlot, P. de Clarens (pouvoir à E. Féraud), S. Amand-Vermot (pouvoir à C. Bouge), J. Fabre (pouvoir à M.J. Mankai), C. Mirallès (pouvoir à R. Ugo), A. Cheyres (pouvoir à E. Menut), I. Derbès (pouvoir à F. Cavallier), J.F. Bormida (pouvoir à C. Théodose), P. Fenocchio (pouvoir à J.L. Fabre)

BUDGET ANNEXE « Z.A. DE BROVÈS » :

Approbation du compte de gestion dressé par Madame Laurence ALLEMAND-DENY, trésorière

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe « Z.A. de BROVÈS » de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRÈS s'être fait assurer que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées sur le budget annexe « Z.A. de BROVÈS », du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget M14 de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour le budget annexe « Z.A. de BROVÈS », pour l'exercice 2018, par la trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part pour l'ensemble des écritures (réelles et d'ordre).



Tourrettes le 07 mars 2019

René UGO
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

Envoyé en préfecture le 11/03/2019
 Reçu en préfecture le 11/03/2019
 Affiché le 11/03/2019
 ID : 083-200004802-20190305-190305_05-DE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32
 Présents..... 22
 Pouvoirs..... 7
 Absents..... 3
 Suffrages exprimés... 29

DCC n° 190305/05

Séance du **mardi 05/03/2019** à 9 h 00

Secrétaire de séance : Mme E. MENUT

Date de convocation : 27-02-2019

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO.

Présents :B.Henry, M. Tosan, E. Feraud, R.Ugo, A. Bouhet, MJ. Bauduin, C. Louis, C.Bouge, M. Bottero, M. Robbe, E. Menut, J. Sagnard, M. Christine, JL. Fabre, R. Trabaud, N. Martel, JY. Huet, C. Théodose, A. Pellegrino, MJ. Mankai, F. Cavallier, L. Fabre, JJ. Forniglia

Absents excusés : I.Bertlot, P. de Clarens (pouvoir à E. Féraud), S. Amand-Vermot (pouvoir à C. Bouge), J. Fabre (pouvoir à M.J Mankai), C. Mirallès (pouvoir à R. Ugo), A. Cheyres (pouvoir à E. Menut), I. Derbès (pouvoir à F. Cavallier), JF. Bormida (pouvoir à C. Théodose), P. Fenocchio (pouvoir à JL. Fabre)

BUDGET PRINCIPAL : Approbation du compte administratif 2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDÉRANT que M. René UGO, Président, s'est retiré pour laisser la Présidence à M. François CAVALLIER, Vice-Président, pour le vote du compte administratif du budget principal de l'exercice 2018,

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

1. LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés (06/03/2018)	726 563.42			2 356 131.05	726 563.42	2 356 131.05
Résultats affectés (06/03/2018)		430 153.46				430 153.46
Opérations de l'exercice	1 189 356.06	1 551 065.14	8 138 757.55	9 206 199.77	9 328 113.61	10 757 264.91
TOTAUX	1 915 919.48	1 981 218.60	8 138 757.55	11 562 330.82	10 054 677.03	13 543 549.42
Résultats de clôture		65 299.12		3 423 573.27		3 488 872.39
Restes à réaliser	803 979.37	384 588.13			803 979.37	384 588.13
TOTAUX CUMULES	2 719 898.85	2 365 806.73	8 138 757.55	11 562 330.82	10 858 656.40	13 928 137.55
RESULTATS DEFINITIFS	354 092.12			3 423 573.27		3 069 481.15

Envoyé en préfecture le 11/03/2019
Reçu en préfecture le 11/03/2019
Affiché le 11/03/2019
ID : 083-200004802-20190305-190305_05-DE

2. **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indicateurs 05/03/2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement.
4. **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (le Président s'étant retiré au moment du vote).



Tourrettes le 07 mars 2019

René UGO

Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

Envoyé en préfecture le 11/03/2019
 Reçu en préfecture le 11/03/2019
 Affiché le 11/03/2019
 ID : 083-200004802-20190305-190305_06-DE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
 Présents..... 22
 Pouvoirs..... 7
 Absents..... 3
 Suffrages exprimés... 29

DCC n° 190305/06

Séance du **mardi 05/03/2019** à 9 h 00

Secrétaire de séance : Mme E. MENUT

Date de convocation : 27-02-2019

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO.

Présents : B. Henry, M. Tosan, E. Féraud, R. Ugo, A. Bouhet, M.J. Bauduin, C. Louis, C. Bouge, M. Bottero, M. Robbe, E. Menut, J. Sagnard, M. Christine, J.L. Fabre, R. Traubaud, N. Martel, J.Y. Huet, C. Théodose, A. Pellegrino, M.J. Mankai, F. Cavallier, L. Fabre, J.J. Forniglia

Absents excusés : I. Bertlot, P. de Clarens (pouvoir à E. Féraud), S. Amand-Vermot (pouvoir à C. Bouge), J. Fabre (pouvoir à M.J. Mankai), C. Mirallès (pouvoir à R. Ugo), A. Cheyres (pouvoir à E. Menut), I. Derbès (pouvoir à F. Cavallier), J.F. Bormida (pouvoir à C. Théodose), P. Fenocchio (pouvoir à J.L. Fabre)

BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : Approbation du compte administratif 2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDÉRANT que M. René UGO, Président, s'est retiré pour laisser la Présidence à M. François CAVALLIER, Vice-Président, pour le vote du compte administratif du budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés » de l'exercice 2018,

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

1. LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés (06/03/2018)		226 740.25		815 180.44		1 041 920.69
Résultats affectés (06/03/2018)		391 968.50				391 968.50
Opérations de l'exercice	2 282 535.91	1 471 340.68	5 948 817.20	5 719 699.27	8 231 353.11	7 191 039.95
TOTAUX	2 282 535.91	2 090 049.43	5 948 817.20	6 534 879.71	8 231 353.11	8 624 929.14
Résultats de clôture	192 486.48			586 062.51		393 576.03
Restes à réaliser	334 011.25	430 836.25			334 011.25	430 836.25
TOTAUX CUMULES	2 616 547.16	2 520 885.68	5 948 817.20	6 534 879.71	8 565 364.36	9 055 765.39
RESULTATS DEFINITIFS	95 661.48			586 062.51		490 401.03

2. **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indicateurs 05/03/2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement,
4. **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (le Président s'étant retiré au moment du vote).



Tourrettes le 07 mars 2019

René JGO

Président

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

Envoyé en préfecture le 11/03/2019
 Reçu en préfecture le 11/03/2019
 Affiché le 11/03/2019
 ID : 083-200004802-20190305-190305_07-DE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
 Présents..... 22
 Pouvoirs..... 7
 Absents..... 3
 Suffrages exprimés... 29

DCC n° 190305/07

Séance du **mardi 05/03/2019** à 9 h 00

Secrétaire de séance : Mme E. MENUT

Date de convocation : 27-02-2019

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO.

Présents : B. Henry, M. Tosan, E. Féraud, R. Ugo, A. Bouhet, M.J. Bauduin, C. Louis, C. Bouge, M. Bottero, M. Robbe, E. Menut, J. Sagnard, M. Christine, J.L. Fabre, R. Traubaud, N. Martel, J.Y. Huet, C. Théodose, A. Pellegrino, M.J. Mankai, F. Cavallier, L. Fabre, J.J. Forniglia

Absents excusés : I. Bertlot, P. de Clarens (pouvoir à E. Féraud), S. Amand-Vermot (pouvoir à C. Bouge), J. Fabre (pouvoir à M.J. Mankai), C. Mirallès (pouvoir à R. Ugo), A. Cheyres (pouvoir à E. Menut), I. Derbès (pouvoir à F. Cavallier), J.F. Bormida (pouvoir à C. Théodose), P. Fenocchio (pouvoir à J.L. Fabre)

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : Approbation du compte administratif 2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDÉRANT que M. René UGO, Président, s'est retiré pour laisser la Présidence à M. François CAVALLIER, Vice-Président, pour le vote du compte administratif du budget annexe « Assainissement Non Collectif » de l'exercice 2018,

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

1. **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés (06/03/2018)		16 456.40		51 565.04		68 021.44
Résultats affectés (06/03/2018)						
Opérations de l'exercice	94 894.51	102 486.55	149 860.86	138 613.00	244 755.37	241 099.55
TOTAUX	94 894.51	118 942.95	149 860.86	190 178.04	244 755.37	309 120.99
Résultats de clôture		24 048.44		40 317.18		64 365.62
Restes à réaliser	514.74				514.74	
TOTAUX CUMULES	95 409.25	118 942.95	149 860.86	190 178.04	245 270.11	309 120.99
RESULTATS DEFINITIFS		23 533.70		40 317.18		63 850.88

2. **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indices 05/03/2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement,
4. **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (le Président s'étant retiré au moment du vote).

Tourrettes le 07 mars 2019

René UGO

Président



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

Envoyé en préfecture le 11/03/2019
 Reçu en préfecture le 11/03/2019
 Affiché le 11/03/2019
 ID : 083-200004802-20190305-190305_08-DE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
 Présents..... 22
 Pouvoirs..... 7
 Absents..... 3
 Suffrages exprimés... 29

DCC n° 190305/08

Séance du **mardi 05/03/2019** à 9 h 00

Secrétaire de séance : Mme E. MENUT

Date de convocation : 27-02-2019

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO.

Présents : B. Henry, M. Tosan, E. Féraud, R. Ugo, A. Bouhet, M.J. Bauduin, C. Louis, C. Bouge, M. Bottero, M. Robbe, E. Menut, J. Sagnard, M. Christine, J.L. Fabre, R. Trabaud, N. Martel, J.Y. Huet, C. Théodose, A. Pellegrino, M.J. Mankai, F. Cavallier, L. Fabre, J.J. Forniglia

Absents excusés : I. Bertlot, P. de Clarens (pouvoir à E. Féraud), S. Amand-Vermot (pouvoir à C. Bouge), J. Fabre (pouvoir à M.J. Mankai), C. Mirallès (pouvoir à R. Ugo), A. Cheyres (pouvoir à E. Menut), I. Derbès (pouvoir à F. Cavallier), J.F. Bormida (pouvoir à C. Théodose), P. Fenocchio (pouvoir à J.L. Fabre)

BUDGET ANNEXE " Z.A. DE BROVÈS " : Approbation du compte administratif 2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDÉRANT que M. René UGO, Président, s'est retiré pour laisser la Présidence à M. François CAVALLIER, Vice-Président, pour le vote du compte administratif du budget annexe « Z. A de Brovès » de l'exercice 2018,

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion 2018,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés			400.00		400.00	
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice			1 648.00		1 648.00	
TOTAUX			2 048.00		2 048.00	
Résultats de clôture			2 048.00		2 048.00	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES			2 048.00		2 048.00	
RESULTATS DEFINITIFS			2 048.00		2 048.00	

Envoyé en préfecture le 11/03/2019
Reçu en préfecture le 11/03/2019
Affiché le 11/03/2019
ID : 083-200004802-20190305-190305_08-DE

2. **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indicateurs 05/03/2019 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement.
4. **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (le Président s'étant retiré au moment du vote).



Tourrettes le 07 mars 2019
René UGO
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
 Présents..... 23
 Pouvoirs..... 8
 Absents..... 1
 Suffrages exprimés 31

Séance du **mardi 05/03/2019** à 9h00

Secrétaire de séance : Mme E. MENUT

Date de convocation : 27-02-2019

DCC n° 190305/09

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : B. Henry, M. Tosan, E. Feraud, R. Ugo, A. Bouhet, M.J. Bauduin, C. Louis, C. Bouge, M. Bottero, M. Robbe, E. Menut, J. Sagnard, M. Christine, J.L. Fabre, R. Trabaud, N. Martel, J.Y. Huet, C. Théodose, A. Pellegrino, M.J. Mankai, F. Cavallier, L. Fabre, J.J. Forniglia

Absents excusés : I. Bertlot, P. de Clarens (pouvoir à E. Féraud), S. Amand-Vermot (pouvoir à C. Bouge), J. Fabre (pouvoir à M.J. Mankai), C. Mirallès (pouvoir à R. Ugo), A. Cheyres (pouvoir à E. Menut), I. Derbès (pouvoir à F. Cavallier), J.F. Bormida (pouvoir à C. Théodose), P. Fenocchio (pouvoir à J.L. Fabre)

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, le 05/03/2019,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

CONSTATANT que le compte administratif du budget principal présente au 31.12.2018 :

- Un excédent de fonctionnement de : 3 423 573.27€
- Un excédent d'investissement de : 65 299.12€
- Un déficit des restes à réaliser de : 419 391.24€
- Un déficit d'investissement global de : 354 092.12€ (Restes à réaliser inclus)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- DÉCIDE d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :
 - o Report en 002 (RF) : 3 069 481.15€
 - o Report en 1068 (RI) : 354 092.12€
 - o Report en 001 (RI) : 65 299.12€



Tourrettes le 07 mars 2019

René UGO

Président

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

Affiché le 11/03/2019

ID : 083-200004802-20190305-190305_10-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents..... 23
Pouvoirs..... 8
Absents..... 1
Suffrages exprimés 31

Séance du **mardi 05/03/2019** à 9h00

Secrétaire de séance : Mme E. MENUT

Date de convocation : 27-02-2019

DCC n° 190305/10

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : B. Henry, M. Tosan, E. Féraud, R. Ugo, A. Bouhet, M.J. Bauduin, C. Louis, C. Bouge, M. Bottero, M. Robbe, E. Menut, J. Sagnard, M. Christine, J.L. Fabre, R. Traubaud, N. Martel, J.Y. Huet, C. Théodose, A. Pellegrino, M.J. Mankaï, F. Cavallier, L. Fabre, J.J. Forniglia

Absents excusés : I. Bertlot, P. de Clarens (pouvoir à E. Féraud), S. Amand-Vermot (pouvoir à C. Bouge), J. Fabre (pouvoir à M.J. Mankaï), C. Mirallès (pouvoir à R. Ugo), A. Cheyres (pouvoir à E. Menut), I. Derbès (pouvoir à F. Cavallier), J.F. Bormida (pouvoir à C. Théodose), P. Fenocchio (pouvoir à J.L. Fabre)

**BUDGET ANNEXE « DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS » :
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, le 05/03/2019,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

CONSTATANT que le compte administratif du budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés » présente au 31.12.2018 :

- Un excédent de fonctionnement de	:	586 062.51€	
- Un déficit d'investissement de	:	192 486.48€	
- Un excédent des restes à réaliser de	:	96 825.00€	
- Un déficit d'investissement global de	:	95 661.48€	(Restes à réaliser inclus)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- DÉCIDE d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :
 - o Report en 002 (RF) : 490 401.03€
 - o Report en 1068 (RI) : 95 661.48€
 - o Report en 001 (DI) : 192 486.48€



Tourrettes le 07 mars 2019

René UGO

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents..... 23
Pouvoirs..... 8
Absents..... 1
Suffrages exprimés 31

Séance du **mardi 05/03/2019** à 9h00

Secrétaire de séance : Mme E. MENUT

Date de convocation : 27-02-2019

DCC n° 190305/11

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : B. Henry, M. Tosan, E. Feraud, R. Ugo, A. Bouhet, M.J. Bauduin, C. Louis, C. Bouge, M. Bottero, M. Robbe, E. Menut, J. Sagnard, M. Christine, J.L. Fabre, R. Traubaud, N. Martel, J.Y. Huet, C. Théodose, A. Pellegrino, M.J. Mankai, F. Cavallier, L. Fabre, J.J. Forniglia

Absents excusés : I. Bertlot, P. de Clarens (pouvoir à E. Feraud), S. Amand-Vermot (pouvoir à C. Bouge), J. Fabre (pouvoir à M.J. Mankai), C. Mirallès (pouvoir à R. Ugo), A. Cheyres (pouvoir à E. Menut), I. Derbès (pouvoir à F. Cavallier), J.F. Bormida (pouvoir à C. Théodose), P. Fenocchio (pouvoir à J.L. Fabre)

**BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » :
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 le 05 mars 2019,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

CONSTATANT que le compte administratif du budget annexe « Assainissement Non Collectif » présente au 31.12.2018 :

- Un excédent de fonctionnement de : 40 317.18€
- Un excédent d'investissement de : 24 048.44€
- Un déficit des restes à réaliser de : 514.74€
- Un excédent d'investissement global de : 23 533.70€ (Restes à réaliser inclus)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :
 - o Report en 002 (RF) : 40 317.18€
 - o Report en 001 (RI) : 24 048.44€



Tourrettes le 07 mars 2019

~~René UGO
Président~~

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents..... 23
Pouvoirs..... 8
Absents..... 1
Suffrages exprimés 31

Séance du **mardi 05/03/2019** à 9h00

Secrétaire de séance : Mme E. MENUT

Date de convocation : 27-02-2019

DCC n° 190305/12

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : B. Henry, M. Tosan, E. Féraud, R. Ugo, A. Bouhet, M.J. Bauduin, C. Louis, C. Bouge, M. Bottero, M. Robbe, E. Menut, J. Sagnard, M. Christine, J.L. Fabre, R. Trabaud, N. Martel, J.Y. Huet, C. Théodose, A. Pellegrino, M.J. Mankai, F. Cavallier, L. Fabre, J.J. Forniglia

Absents excusés : I. Bertlot, P. de Clarens (pouvoir à E. Féraud), S. Amand-Vermot (pouvoir à C. Bouge), J. Fabre (pouvoir à M.J. Mankai), C. Mirallès (pouvoir à R. Ugo), A. Cheyres (pouvoir à E. Menut), I. Derbès (pouvoir à F. Cavallier), J.F. Bormida (pouvoir à C. Théodose), P. Fenocchio (pouvoir à J.L. Fabre)

**BUDGET ANNEXE « Z.A. De BROVÈS » :
AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRÈS avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, le 05/03/2019,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

CONSTATANT que le compte administratif du budget annexe « ZA de BROVES » présente au 31.12.2018 :

- Un déficit de fonctionnement de : 2 048.00€

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- DÉCIDE d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :
 - o Report en 002 (DF) : 2 048.00€



Tourrettes le 07 mars 2019

~~René UGO
Président~~

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents 23
Pouvoirs 8
Absents..... 1
Suffrages exprimés 31

Séance du **mardi 05/03/2019** à 9h00

Secrétaire de séance : Mme E. MENUT

Date de convocation : 27-02-2019

DCC n° 190305/13

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : B. Henry, M. Tosan, E. Feraud, R. Ugo, A. Bouhet, M.J. Bauduin, C. Louis, C. Bouge, M. Bottero, M. Robbe, E. Menut, J. Sagnard, M. Christine, J.L. Fabre, R. Trabaud, N. Martel, J.Y. Huet, C. Théodose, A. Pellegrino, M.J. Mankai, F. Cavallier, L. Fabre, J.J. Forniglia

Absents excusés : I. Bertlot, P. de Clarens (pouvoir à E. Féraud), S. Amand-Vermot (pouvoir à C. Bouge), J. Fabre (pouvoir à M.J. Mankai), C. Mirallès (pouvoir à R. Ugo), A. Cheyres (pouvoir à E. Menut), I. Derbès (pouvoir à F. Cavallier), J.F. Bormida (pouvoir à C. Théodose), P. Fenocchio (pouvoir à J.L. Fabre)

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (D.O.B.) 2019

Le Président rappelle à l'assemblée, qu'en vertu de l'article L. 5211-36 du C.G.C.T. qui renvoie aux dispositions de l'article L. 2312-1 de ce même code, un débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget par le conseil communautaire.

Par courriel du 24 janvier 2018, le bureau des Finances Locales de la Préfecture du Var présentait les nouvelles règles concernant le D.O.B., telles qu'issues de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, et rappelait les modifications relatives au D.O.B. et à ses modalités d'application telles qu'issues de la loi portant Nouvelle Organisation de la République (NOTRe) du 07 août 2015. Il rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire fait désormais l'objet d'un rapport transmis avec la délibération au contrôle de légalité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les travaux du bureau communautaire des 12, 19 et 26 février derniers,

VU le rapport annexé à la présente, présentant les orientations budgétaires générales de l'exercice 2019,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire qui sera suivi, dans les deux mois de la présente, de l'examen du budget 2019,
- **VOTE** le présent Débat d'Orientation Budgétaire sur la base du rapport ci-annexé.



Tourrettes le 07 mars 2019

René UGO
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



République française

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Contexte économique et budgétaire national

1. Le cadre réglementaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par les articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales. Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

La loi NOTRe, du 07 aout 2015, prévoit que le Président de l'EPCI doit présenter à son organe délibérant, au cours des deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structuration et la gestion de la dette. Pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

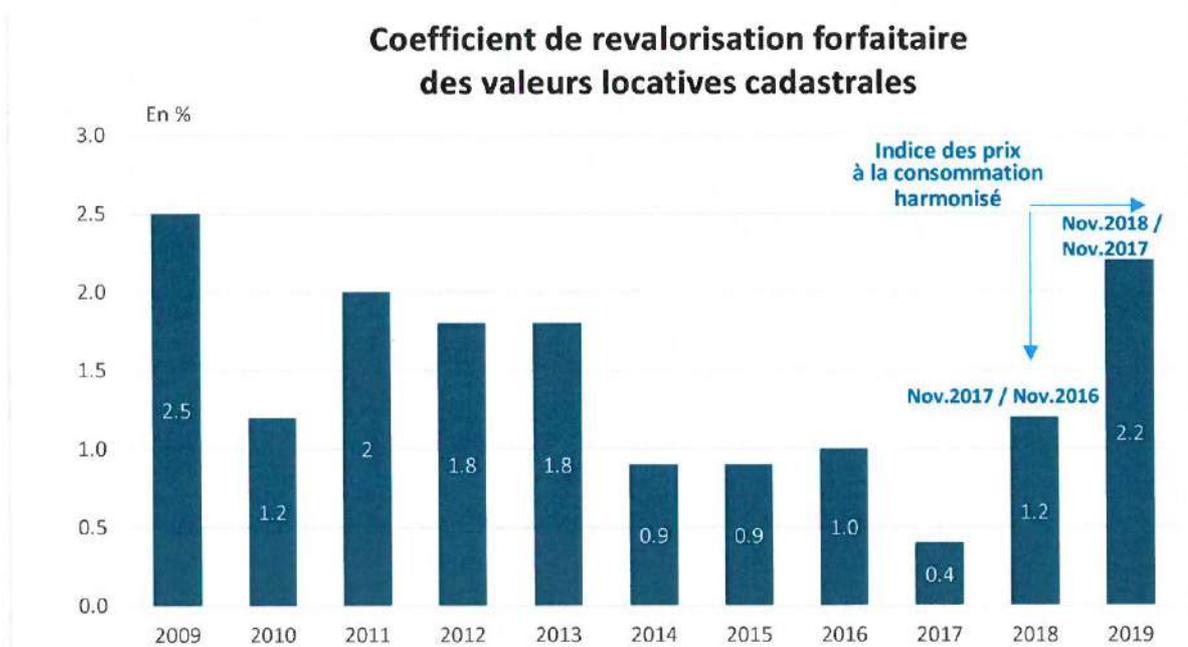
Les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques, du 22 janvier 2018, pour les années 2018 à 2022 (LPFP) : Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

2. Quelques indicateurs nationaux pour 2018

- L'environnement macro-économique
 - Après une nette embellie en 2017 (2,5%), la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018 (1,9%) et devrait continuer à ralentir en 2019 (1,3%).
 - Après un rythme de croissance particulièrement dynamique en 2017 (2,2%), la croissance française a fortement ralenti dès 2018 (1,6% estimée pour 2018 et 1,7% en prévision pour 2019).
 - Boostée par la remontée des prix du pétrole et le relèvement des taxes sur le tabac et l'énergie (notamment sur le gaz et l'électricité), l'inflation a continué à croître renouant avec des niveaux relativement élevés. Après 1% en moyenne en 2017, elle devrait atteindre 1,9% en 2018 et ainsi être momentanément supérieure à celle de la zone euro prévue à 1,8% en 2018 et 2019. D'où des difficultés en vue pour les collectivités à respecter une évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2% / an.
 - Maintien de bonnes conditions de prêt pour 2019 uniquement. La Banque Centrale Européenne (BCE) devrait modifier d'ici la fin de l'année sa politique monétaire, entraînant ainsi une augmentation prévisible de ses taux directeurs vers novembre-décembre 2019, voir en tout début d'année 2020 selon la situation de la croissance de la zone euro.
- Majoration des bases d'imposition de 2,2% en 2019, selon la croissance en glissement de novembre 2018 à novembre 2017 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), et une estimation pour 2020 de 1%.



- Trajectoire d'évolution des finances des administrations publiques locales (APUL)
 - Croissance modérée des dépenses de fonctionnement : prévision de 1,2% en 2019 contre 0,9% en 2018 ;
 - Retour de la croissance des dépenses d'investissement :
 - Repli : - 8,3% en 2014 ; - 9,6% en 2015 ; - 3,2% en 2016 ;
 - Hausse de 8,1% prévue en 2019 après 7,2% en 2017 et 7,5% en 2018 ;
 - Croissance dynamique des recettes : 2,9% en 2019 contre 2,5% en 2018 et 1,6% en 2017.
- Le nombre d'EPCI à fiscalité propre enregistre une légère baisse au 1^{er} janvier 2019, date à laquelle la France compte 1 258 EPCI à fiscalité propre : 1 001 d'entre eux (près de 80%) relèvent de la catégorie des communautés de communes, tandis que 223 (près de 18%) appartiennent à celle des communautés d'agglomération. Enfin, les autres (moins de 3%) se répartissent entre 21 métropoles et 13 communautés urbaines.
Le nombre des communes françaises est passé, quant à lui, sous la barre des 35 000 avec 34 970 communes au 1^{er} janvier 2019 (387 de moins en raison du mouvement de création des communes nouvelles).

3. Principales mesures relatives aux collectivités locales

La Loi de Finances 2019 s'inscrit dans la continuité de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, qui fournit le cadre quinquennal pour les finances publiques et pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement. Il présente également la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation.

La LFI 2019 précède de peu le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévu au 1^{er} semestre 2019 pour permettre à celles et ceux qui seront candidats aux élections locales en 2020 de savoir dans quel cadre financier ils pourront inscrire leur action et, dans un premier temps, leur programme.

En conséquence, on le qualifie parfois de texte transitoire d'application.

Comportant une vingtaine d'articles – sur les 85 du texte – qui auront un impact sur les finances locales, ce projet ne contient donc pas de modification significative pour les collectivités en matière de finances et de fiscalité locales.

A l'instar des dernières lois de finances, la LFI 2019 distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique. Ces mesures impactent :

- Les dotations des collectivités

- *Les transferts financiers de l'Etat* aux collectivités atteignent 111,4 milliards d'€ à périmètre constant. Cette hausse de 6,5% par rapport à la LFI 2018 tient principalement à la 2^{ème} vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80% des ménages les plus modestes.
- Y sont inclus 48,6 milliards d'€ de *concours financiers de l'Etat* (Dont la Dotation Générale de Décentralisation DGD, Dotation d'Equipement des Territoires DETR, Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL).
- *Le niveau global de la DGF*, fixé à 26,953 milliards d'€, est maintenu à son niveau 2018, comme promis en contrepartie du dispositif de contractualisation.
Les compensations d'exonérations de fiscalité locale progressent puisque certaines mesures décidées en 2018 montent en charge (par exemple, l'exonération de cotisation foncière des entreprises CFE pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires).
- *Report de l'automatisation du Fonds de Compensation pour la TVA* :
La LFI 2018 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables.
L'article 258 repousse d'un an, soit aux investissements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2020, cette automatisation, initialement prévue pour 2019, et précise le champ de celle-ci (certaines dépenses continueront en effet à relever de la procédure déclarative, du fait de leurs spécificités ou de leurs modalités de comptabilisation).
- *Réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre* :
Son montant est fixé à 1,5 milliards d'€ en 2019.
La réforme de la dotation d'intercommunalité, inspirée des recommandations du comité des finances locales de juillet 2018, présente plusieurs objectifs :
 - Assurer une meilleure prévisibilité des attributions individuelles ;
 - Maîtriser l'augmentation annuelle de l'enveloppe globale ;
 - Réduire les inégalités en améliorant les critères de répartition ;
 - Simplifier le fonctionnement et son mode de calcul.

Ainsi, l'article 19 organise la réforme de la dotation d'intercommunalité sous-enveloppes en fonction des catégories juridiques, mais une enveloppe sera attribuée à plus de catégories d'EPCI à fiscalité propre, en conservant la même architecture actuelle : une dotation de base pour 30% du total, fondée sur la population et le CIF, et une dotation de péréquation pour 70% fondée sur la population, le CIF, le potentiel fiscal et, ce qui est nouveau, le revenu par habitant. Enfin, le CIF pris en compte pour le calcul de la dotation d'intercommunalité sera plafonné à 0,6.

Les modalités de calcul du CIF des communautés de communes seront modifiées et intégreront :

- A compter du 1^{er} janvier 2020 : les redevances d'assainissement ;
 - A compter du 1^{er} janvier 2026 : les redevances d'eau potable.
- *Les dotations d'investissement* allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards d'€ pour 2019, dont :
 - La dotation d'équipement des territoires ruraux DETR qui reste inchangée à 1,046 milliards d'€ ;
 - La dotation de soutien à l'investissement local DSIL qui s'élève à 570 millions d'€ (615 millions en 2018) ;
- **La péréquation - Hausse de la péréquation verticale**
Les augmentations de DSU-DSR des communes et des dotations de péréquation des départements seront financées intégralement au sein de la DGF et augmenteront, entre autres, l'écêtement de la dotation d'intercommunalité des EPCI.
 - **La fiscalité locale**
 - *Aménagement de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères :*
La LFI 2019 vient compléter le code général des impôts en indiquant que la Teom peut couvrir :
 - Les dépenses réelles de fonctionnement du service ;
 - Les dotations aux amortissements des immobilisations lorsque, pour un investissement, la taxe n'a pas pourvu aux dépenses réelles d'investissement correspondantes, au titre de la même année ou d'une année antérieure ;
 - Les dépenses réelles d'investissement lorsque, pour un investissement, la taxe n'a pas pourvu aux dépenses d'ordre de fonctionnement constituées des dotations aux amortissements des immobilisations correspondantes, au titre de la même année ou d'une année antérieure.
 Autrement dit, le choix est laissé aux collectivités, immobilisation par immobilisation, d'autofinancer ou de couvrir de manière lissée la dotation aux amortissements. Cependant en M14, toutes les immobilisations ne sont pas amortissables.
 - *Relance de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative TEOMi*
Cette tarification permet l'application du principe pollueur-payeur aux usages du service. Elle intègre le niveau de production des déchets pour la facturation à l'utilisateur afin de l'inciter financièrement à des comportements vertueux.
Les collectivités peuvent instituer une part incitative de la taxe (assise sur la quantité et éventuellement la nature des déchets produits) qui s'ajoute à une part fixe déterminée selon les modalités de la TEOM « classique ». Le tarif de la part incitative est fixé annuellement par délibération afin que son produit soit compris entre 10% et 45% du produit total de la taxe.
La LFI 019 prévoit de favoriser l'institution de la part incitative de la TEOM par les collectivités en :
 - Laissant la possibilité d'inclure dans le champ des dépenses financées par la taxe celles liées à la définition et aux évaluations des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés ;
 - Autorisant, la 1^{ère} année d'application de la part incitative, que le produit total de la TEOM puisse excéder le produit de l'année précédente, dans une limite de 10% pour absorber les surcoûts de la mise en place de cette TEOMi ;
 - Passant de 8% à 3% les frais d'assiette, de recouvrement, de dégrèvement et de non-valeurs à la charge des contribuables au titre des 3 premières années de mise en place de la TEOMi.

- *Relèvement de la trajectoire de la taxe générale sur les activités polluantes*
La composante « déchets » de la TGAP est due par les exploitants d'unités d'incinération. Elle est répercutée en bout de chaîne sur les contribuables et les clients. Elle atteint près de 500 millions d'euros.

Son barème a une double vocation :

- Renchérir le stockage et l'incinération afin d'inciter au recyclage, jugé encore insuffisant en France (taux de valorisation des déchets ménagers de 39% à comparer aux 60% allemands ou aux 50% belges, taux de valorisation des emballages plastiques de 20% pour une moyenne européenne de 30% ...);
- Parmi les procédés de stockage et de traitement thermique, renchérir les plus nuisibles à l'environnement.

La LFR 2016 avait défini des trajectoires de tarifs jusqu'en 2025. Mais celles-ci sont apparues insuffisamment pénalisantes. La LFI 2019 les rehausse donc à compter de 2021 tout en gommant ou limitant les avantages relatifs dont bénéficiaient certains procédés. En substance :

- La taxe sur la mise en décharge (17 à 41 euros par tonne aujourd'hui) montera à 65 euros par tonne en 2025 (48 euros prévus initialement par la LFI 2016) ;
- La taxe sur l'incinération (3 à 15 euros la tonne jusqu'à présent) montera à 25 euros par tonne en 2025, un bonus restant consenti en cas de valorisation énergétique élevée (15 euros par tonne) a fortiori si elle s'applique à des résidus issus de centres de tri « performants » (7.50 euros par tonne).

Le budget de l'Etat, qui centralise désormais la TGAP, en tirera une plus-value de près de 300 millions d'euros à l'horizon 2025.

- *Allègement de la TVA sur les prestations de collecte sélective à compter de 2021*
Les prestations de services qui concourent au bon déroulement des opérations de collecte, de tri sélectif et de traitement des déchets ménagers et assimilés sont éligibles depuis plusieurs années au taux de TVA intermédiaire de 10%. La LFI 2019 les rend éligibles au taux réduit de 5.5% à compter de 2021. Cette mesure, présentée comme une contrepartie au renchérissement de la TGAP, en compense environ un tiers (économie de 80 millions d'euros estimée) et devrait favoriser le recyclage des déchets.
- *Evolution des relations entre ordonnateur et comptable*
 - *Expérimentation du Compte Financier Unique*
Une expérimentation ayant pour but de mettre en place un compte financier unique voit le jour avec l'article 242. Les collectivités territoriales et groupements intéressés peuvent déposer leur candidature auprès du ministre en charge des collectivités territoriales et du ministre en charge des comptes publics, et ce jusqu'à la fin du premier semestre 2019. Aucune taille minimale n'est exigée. Deux vagues d'expérimentation auront lieu, l'une sur la période 2020-2022 et l'autre sur la période 2021 et 2022.
Les collectivités expérimentatrices n'auront qu'un seul compte à la place du compte administratif et du compte de gestion, sans toutefois que le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable ne soit remis en cause.
 - *Expérimentation d'Agences comptables*
Le lancement à titre expérimental d'« agences comptables » rapprochant les services comptables des collectivités territoriales et de l'Etat est également acté dans l'article 243. Pour une durée de trois ans reconductible, l'Etat pourra déléguer par convention la réalisation des opérations relevant de la compétence exclusive du comptable public. Les compétences déléguées seront exercées au nom et pour le compte de l'Etat, sous son contrôle. Un décret en Conseil d'Etat définira le contenu de la convention, les conditions de contrôle de l'Etat et l'obligation d'une transmission périodique à l'Etat des informations comptables et financières nécessaires à la production des comptes publics. Le délai de candidature est fixé au 31 mars 2019 pour les projets portant sur l'exercice 2020.
La mesure viserait, dans un premier temps, les entités de taille importante, à l'image des collectivités relevant de la contractualisation financière avec l'Etat.

Refonte globale de la fiscalité locale

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

Affiché le 11/03/2019



95 8083-200004802-20190305-190305_13-DE

1. Deuxième phase de dégrèvement de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences

- Application en 2019 de la deuxième phase du dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour 80% des contribuables. Fixé pour 2018 à un taux de 30%, le dégrèvement atteindra 65% cette année pour les contribuables concernés et 100% en 2020.
- Coût additionnel du dégrèvement : 3,8 Md€ (3,2 milliards d'euros en 2018)
- Coût total en 2020 du dégrèvement : 10,1 Md€ (suppression pour 80% des foyers)

2. Premières orientations de la refonte globale de la fiscalité locale

- **Pas d'imposition nouvelle en contrepartie de la suppression de la TH sur les résidences principales**
 - Coût total de 7 milliards d'euros en 2019 ;
 - Report du coût budgétaire sur le déficit du budget de l'Etat.
- **Maintien de la taxation des résidences secondaires et des logements vacants**
 - Montant de la TH 2016 :
 - Sur les résidences secondaires : 2,30 Md€
 - Sur les logements vacants : 70 M€
- **Compensation par des transferts de recettes fiscales**
 - Partage d'impôts nationaux
 - Conséquence du choix de ne pas créer d'impôts nouveaux, ni de relever les taux d'impôts existants ;
 - Partage de fraction d'impositions nationales : seul potentiel de ressources disponibles à hauteur du besoin de compensation
 - Mode de partage des impôts nationaux
 - Impôts nationaux les mieux adaptés (2018) : TVA = 152,8 Md€ ; IR = 72,7 Md€ ; TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques) = 13,3 Md€ ; CSG = 115,4 Md€
 - Fraction d'imposition nationale non territorialisée sur laquelle les collectivités ne détiendraient pas de pouvoir de taux.
- **Compensation de la suppression de la TH par le transfert aux communes de la TFPB des départements**
 - Transfert de la TFPB départementale au bloc communal
 - Partage du taux départemental de TFPB entre les communes et les EPCI ;
 - Garantie individuelle des ressources ;
 - Attribution complémentaire d'une fraction de TVA.
 - Transfert de la TFPB départementale et intercommunale aux communes
 - Communes, unique échelon de prélèvement de la TFPB ;
 - Mécanisme de garantie individuelle des ressources.
 - Transfert de la TFPB départementale aux communes
 - Maintien de la part intercommunale de la TFPB ;
 - Mécanisme de garantie individuelle des ressources.
 - Pas de transfert de la TFPB départementale aux communes
 - Transfert d'une fraction du taux de TVA ;
 - Respect de la garantie constitutionnelle d'autonomie financière ;
- **Compensation de la perte de la TFPB par le transfert aux départements d'une fraction d'impôt national**
 - Recette fiscale nationale partagée
 - Fraction de Contribution Sociale généralisée (CSG)
 - Recette bien adaptée aux compétences sociales prédominantes des départements
 - Contrainte du transfert d'une fraction de CSG
 - Selon la jurisprudence du Conseil constitutionnel, une partie du produit de la CSG peut être attribuée à d'autres fins que le strict financement de la sécurité sociale ;
 - Cependant, la fraction du produit de la CSG attribuée aux départements devrait restée limitée par rapport au produit total de la contribution qui doit demeurer une imposition principalement dédiée au financement de la sécurité sociale.
 - Fraction transférée de CSG
 - La fraction partagée évoluerait comme le rendement de la CSG ;
 - Pas de mécanisme de garantie individuelle des ressources nécessaire.

4. Données spécifiques à notre territoire

➤ Comparatif taux de fiscalité directe et TEOM votés en 2018 par les Communautés de Communes à FPU du Var

Nom du groupement	Taux de CFE	Taux de TH	Taux de FB	Taux de TEOM	
				FNB	Taux de TEOM
CC de la Vallée du Gapeau	31.50	7.22	1.00	4.03	13.50%
CC Provence Verdon	31.11	8.55	1.00	7.30	ROM
CC Cœur du Var	30.95	1.51	1.46	7.19	13.20%
CC du Pays de Fayence	27.16	2.80	2.18	11.94	10.25%
CC du Golfe de Saint-Tropez	26.03	2.05	1.56	4.72	Zone de 7% à 13.45%
CC Lacs et Gorges du Verdon	25.88	1.50	1.05	4.26	12%
CC Méditerranée Porte des Maures	24.64	7.22	2.00	2.26	Zone de 4.70% à 14%

➤ Taux de la fiscalité directe votés en 2018 par les Communauté d'Agglomération et la Métropole du Var

Nom du groupement	Taux de CFE	Taux de TH	Taux de FB	Taux de FNB	Taux de TEOM
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	35.89	10.11	4.00	10.13	Zone de 8.05% à 15.80%
CA de la Provence Verte	33.68	8.50	1.95	10.69	Zone de 12% à 15%
CA Var Estérel Méditerranée (CAVEM)	28.46	8.97	1.59	3.95	Zone de 10% à 12.80%
CA Dracénoise	28.30	7.22	2.50	3.89	12%
CA Sud Sainte Baume	25.44	7.27	-	3.51	Zone de 8.82% à 13.82%

➤ Taux de la fiscalité directe votés en 2018 par les communes de notre territoire

Nom de la commune	Taux de TH	Taux de FB	Taux de FNB
Bagnols en Forêt	17.29	9.30	49.50
Callian	17.05	9.58	68.27
Fayence	18.66	18.48	93.51
Mons	13.10	8.85	36.76
Montauroux	15.44	12.00	46.77
Saint-Paul-en-Forêt	13.46	9.16	60.81
Seillans	17.17	15.48	95.37
Tanneron	12.57	8.56	37.59
Tourrettes	13.45	9.87	66.72

➤ La contribution au SDISS

Par délibération du 07 décembre 2018, le Conseil d'Administration du SDIS du Var a approuvé l'application de nouvelles modalités de répartition des contributions des EPCI à fiscalité propre pour lesquels sera fait application désormais d'une formule équilibrée autour de 3 critères :

- Un critère principal lié à la population : la population DGF pondérée de l'EPCI, prenant en compte le caractère touristique de notre département mais faisant également appel, par son coefficient logarithmique, à la solidarité des plus grands EPCI par rapport aux plus petits ;
- Un critère opérationnel directement lié à l'activité du SDIS : le nombre de sorties de véhicules et engins obtenu à partir des rapports d'intervention sur le territoire de chaque EPCI ;
- Un critère financier : le potentiel financier agrégé (PFIA) par habitant, mesurant la richesse de l'ensemble intercommunal, qui fait appel à la solidarité des EPCI les mieux dotés.

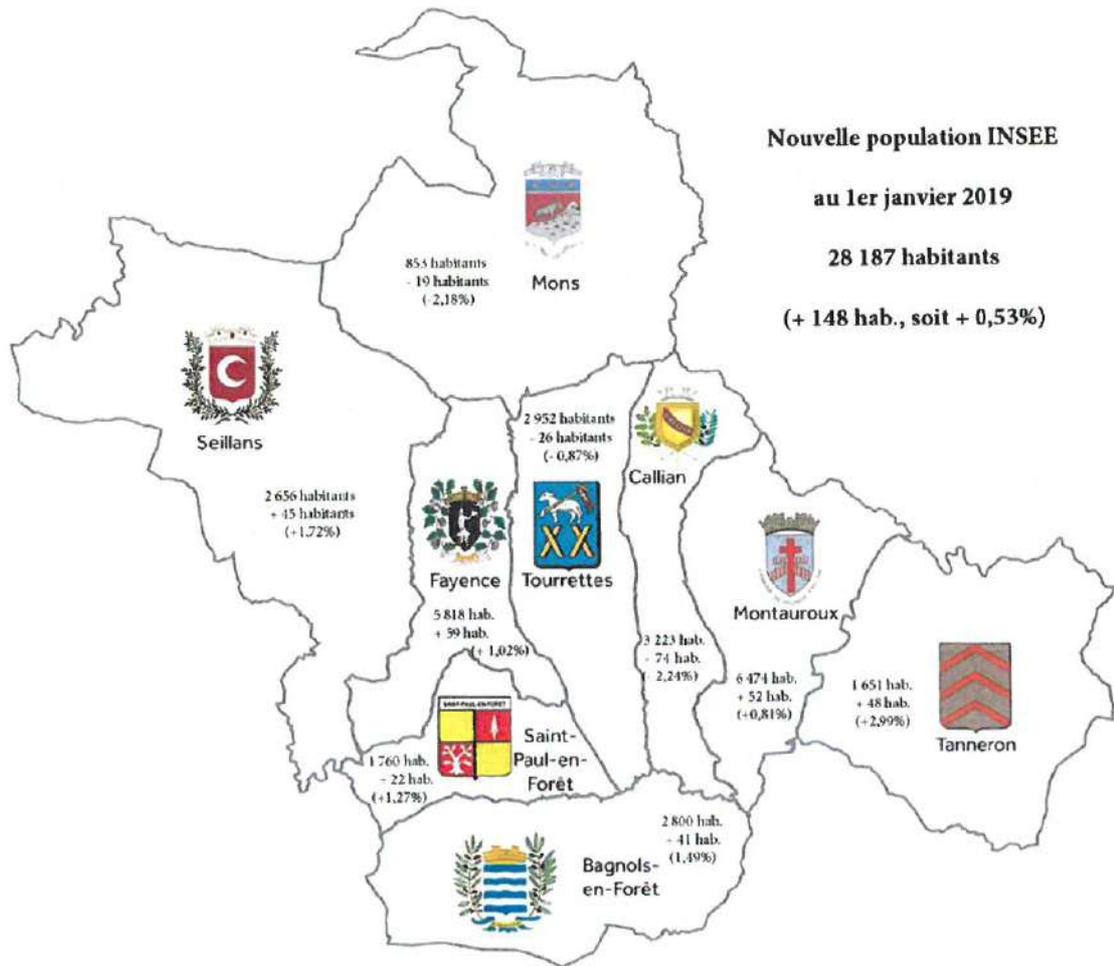
Le montant des contributions pour 2019 a été arrêté comme suit : 40 579 331€, dont :

- Métropole TPM	: 10 617 637€	- CAVEM	: 6 391 926€
- CA Dracénoise	: 4 693 293€	- CC Golfe de Saint-Tropez	: 4 056 569€
- CC Cœur du Var	: 1 605 266€	- CC Pays de Fayence	: 1 137 916€

Rappel des contributions antérieures :

- 2016 : 718 657€ (Montant pris en compte dans le calcul des Attributions de Compensation)
- 2017 : 853 371€
- 2018 : 996 680€
- **2019 : 1 137 916€**, soit + 419 259€ entre 2016 et 2019 ; + 58.34%

La Communauté de Communes du Pays de Fayence



I – Rétrospective 2017 - 2018

1. Les données générales et le résultat du budget principal et du budget annexe DMA

➤ **Les grandes masses financières :**

○ **Budgets consolidés**

	2017	2018	Evolution (en %)
Recettes de fonctionnement	14 783 271	14 877 784	+ 0.64%
Dépenses de fonctionnement	12 645 818	13 383 318	+ 5.83%
Recettes d'investissement	1 290 198	1 668 249	
Dépenses d'investissement	4 507 876	2 773 877	

○ **Répartition budget principal (BP) et budget annexe des OM (BA OM)**

	Budget Principal		Budget annexe DMA	
	2017	2018	2017	2018
Recettes de fonctionnement	8 999 418	9 167 424	5 783 853	5 710 360
Dépenses de fonctionnement	7 840 411	7 897 376	4 805 407	5 485 942
Recettes d'investissement	913 827	1 296 896	376 371	371 353
Dépenses d'investissement	3 139 944	1 137 793	1 367 932	1 636 084

Evolution des sections de fonctionnement

	Evolution BP (en %)	Evolution BA DMA (en %)
Recettes de fonctionnement	+ 1,87%	- 1,27%
Dépenses de fonctionnement	+ 0,73%	+ 14,16%

➤ Les résultats budgétaires 2018 :

a. Résultat d'exécution du budget principal et proposition d'affectation sur

	Reports sur 2018	Résultats 2018	Résultats de clôture 2018
Investissement	- 726 563.42	791 862.54	65 299.12
Fonctionnement	2 356 131.05	1 067 442.22	3 423 573.27
Total	1 629 567.63	1 859 304.76	3 488 872.39
Restes à réaliser			- 419 391.24

- Report en excédent de fonctionnement des 3 069 481.15€ (002 recettes)
- Report de l'excédent d'investissement pour 65 299.12€ (001 recettes)
- Affectation en excédent de fonctionnement capitalisé pour 354 092.12€ (1068 recettes)

b. Résultat d'exécution du budget annexe DMA et proposition d'affectation sur 2019

	Reports sur 2018	Résultats 2018	Résultats de clôture 2018
Investissement	226 740.25	- 419 226.73	- 192 486.48
Fonctionnement	815 180.44	- 229 117.93	586 062.51
Total	1 041 920.69	- 648 344.66	393 576.03
Restes à réaliser			96 825.00

- Report en excédent de fonctionnement des 490 401.03€ (002 recettes)
- Report du déficit d'investissement pour 192 486.48€ (001 dépenses)
- Affectation en excédent de fonctionnement capitalisé pour 95 661.48€ (1068 recettes)

2. Les dépenses

➤ Les dépenses de fonctionnement

○ Budgets consolidés

	2017	2018	Evolution en %
Charges à caractère général (011)	3 953 198	4 447 924	+ 12.51%
Charges de personnel (012)	2 726 796	2 963 370	+ 8.68%
Contingents, participations et subventions (65)	2 338 043	2 366 112	+ 1.20%
Intérêts de la dette (66111)	82 320	73 905	- 10.22%
Atténuations de produits (014)	3 498 794	3 483 956	- 0.42%
Autres dépenses (67 + 66 hors 66111 + ICNE + 68)	46 667	48 052	+ 2.97%
Total des dépenses de fonctionnement	12 645 818	13 383 319	5.83%*

* 2.10% hors Balançan et hors carburants

○ Répartition budget principal (BP) et budgets annexes des OM (BA OM)

	Budget Principal		Budget Annexe DMA	
	2017	2018	2017	2018
Charges à caractère général (011)	757 478	685 551	3 195 720	3 762 373
<i>Evolution en %</i>		- 9.50%		+ 17.73%
Charges de personnel (012)	1 179 120	1 306 927	1 547 676	1 656 443
<i>Evolution en %</i>		+ 10.84%		+ 7.03%
Contingents, participations, subv. (65)	2 338 043	2 364 112	0	2 000
Intérêts de la dette (66111)	42 739	37 492	39 581	36 413
<i>Evolution en %</i>		- 12.28%		- 8.00%
Atténuations de produits (014)	3 498 794	3 483 956	0	0
Autres dépenses (67, 66 hors 66111, ICNE, 68)	24 237	19 339	22 430	28 713
Total des dépenses de fonctionnement	7 840 411	7 897 377	4 805 407	5 485 942
<i>Evolution en %</i>		0.73%		+ 14.16%

- Pour le budget principal, la baisse de 9.50% du chapitre 011 est en partie liée aux dépenses engagées jusqu'en 2017 pour le Festival du Quatuor à Cordes pour 61 000€, que l'on retrouve en 2018 au chapitre 65 (Subventions) sans lesquelles le chapitre 011 aurait quand même globalement baissé de 1.44 %, soulignant une nouvelle fois sa maîtrise.

Le chapitre 012 augmente en raison du poste à l'année au Secrétariat Général (4 mois seulement sur 2017), des postes supplémentaires à la MSAP (7 mois), au RAM (4 mois), aux services techniques (3 mois), du poste de géomaticien (9 mois) et de la revalorisation des régimes indemnitaires avec la mise en place du RIFSEP.

- Pour le budget annexe DMA, le chapitre 011 augmente de plus de 17% en raison essentiellement des contrats de prestations de services liés à la fermeture du Balançan (438 000€) et de l'augmentation des frais de carburants (34 000€). Sans ces deux éléments imprévus, le chapitre 011 n'aurait globalement augmenté que de 2.95%.

L'augmentation du chapitre 012 correspond au recrutement du chef d'exploitation, aux renforts nécessaires en déchetterie et à la collecte ainsi que la revalorisation des régimes indemnitaires avec la mise en place du RIFSEP.

Evolution des montants de subventions				
	2015	2016	2017	2018
Sport	177 500.00	177 300.00	189 800.00	184 000.00
Social	57 925.00	22 789.00	38 789.00	83 897.00
Culture	98 600.00	101 570.00	105 500.00	144 780.00
Agriculture	3 000.00	6 000.00	7 000.00	11 000.00
Economie	13 204.52	22 169.18	23 803.32	23 899.08
Environnement	9 600.00	2 300.00	4 000.00	4 000.00
Exceptionnel	0.00	0.00	18 446.67	48 476.00
Total	359 829.52€ *	332 128.18€	387 338.99€	500 052.08
dont 35 136€ pour la mission locale *		+2.29% hors mission locale	+ 11.07% hors exceptionnelles	+ 29.10% au total + 0.31% hors *

* Pour 2018, hors Mission Locale (45 000€) et hors Cello Fan pour l'organisation du Festival du Quatuor à Cordes (66 500€, dont 26 500€ de subvention exceptionnelle).

➤ Les dépenses d'investissement

○ Budgets consolidés

	2017	2018	Evolution en %
Dépenses d'équipements (20, 204, 21, 23)	3 709 340	2 003 158	
Remboursement du capital de la dette (16)	642 962	640 225	- 0.43%
Autres dépenses (27, 45 ...)	155 574	130 494	
Total des dépenses d'investissement	4 507 876	2 773 877	- 38.47%

○ Répartition budget principal (BP) et budgets annexes des OM (BA OM)

	Budget Principal		Budget Annexe DMA	
	2017	2018	2017	2018
Dépenses d'équipements (20, 204, 21, 23)	2 587 598	664 937	1 121 742	1 338 221
Remboursement du capital de la dette (16)	396 772	388 082	246 190	252 143
	Evolution en %		- 2.19%	+ 2.42%
Autres dépenses (26, 45 ...)	155 574	84 774	0	45 720
Total des dépenses d'investissement	3 139 944	1 137 793	1 367 932	1 636 084

3. Les recettes

➤ Les recettes de fonctionnement

○ Budgets consolidés

	2017	2018	Evolution en %
Produit des contributions directes (73)	7 226 610	7 404 214	+ 2.46%
Fiscalité indirecte (TEOM)	5 043 874	5 162 287	+ 2.35%
Dotations (74)	1 222 215	1 057 567	- 13.47%
Atténuation de charges (013)	103 002	42 008	
Autres recettes (70, 75, 77)	1 187 571	1 211 708	+ 2.03%
Total des recettes de fonctionnement	14 783 272	14 877 784	+ 0.64%

○ Répartition budget principal (BP) et budgets annexes des OM (BA OM)

	Budget Principal		Budget Annexe DMA	
	2017	2018	2017	2018
Produit des contributions directes (73)	7 226 610	7 404 214		
Fiscalité indirecte (TEOM)			5 043 874	5 162 287
Dotations (74) – DGF et CPS	928 189	889 925	294 026	167 642
Atténuation de charges (013)	12 623	801	90 379	41 207
Autres recettes (70, 75, 77)	831 996	872 484	355 575	339 224
Total des recettes de fonctionnement	8 999 418	9 167 424	5 783 854	5 710 360
	Evolution en %		+ 1.87%	- 1.27%

➤ **Les recettes d'investissement**

○ **Budgets consolidés**

	2017	2018
FCTVA (10222)	502 049	414 252
Subventions perçues (13)	571 712	563 863
Emprunts (16)	200 000	120 000
Recettes diverses (27, 45 ...)	16 437	570 134
Total des recettes d'investissement	1 290 198	1 668 249
<i>Evolution en %</i>		+ 29.30%

○ **Répartition budget principal (BP) et budgets annexes des OM (BA OM)**

	Budget Principal		Budget Annexe DMA	
	2017	2018	2017	2018
FCTVA (10222)	265 678	257 867	236 371	156 385
Subventions perçues (13)	431 712	468 895	140 000	94 968
Emprunts (16)	200 000			120 000
Recettes diverses (27, 45 ...)	16 437	570 134		
Total des recettes d'investissement	913 827	1 296 896	376 371	371 353

4. Les soldes intermédiaires de gestion

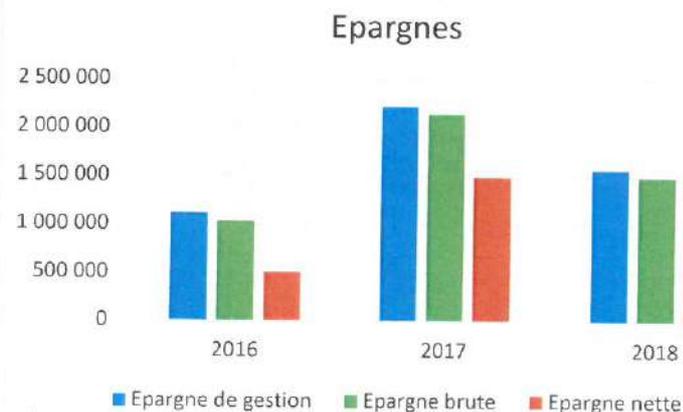
➤ **Les épargnes**

- ❖ **Epargne de gestion** = Différence entre recettes et dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.
- ❖ **Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. Indicateur de la santé financière, l'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements. Elle s'assimile à la Capacité d'Autofinancement (CAF).
- ❖ **Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

○ **Budgets consolidés**

	2016	2017	2018
Recettes de fonctionnement	9 769 898	14 783 272	14 877 784
Dépenses de fonctionnement, dont Intérêts de la dette	8 736 357 80 145	12 645 818 82 320	13 383 319 73 905
Epargne de gestion	1 113 686	2 219 774	1 568 370
Epargne brute	1 033 541	2 137 454	1 494 465
Taux d'épargne brute (en %)	10.58%	14.46%	10.04%
Capital de la dette	526 043	642 962	640 225
Epargne nette	507 499	1 494 491	854 240

Le taux d'épargne brute est un ratio (Epargne brute / recettes de fonctionnement) qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.





○ Répartition budget principal (BP) et budget annexe des OM (BA)

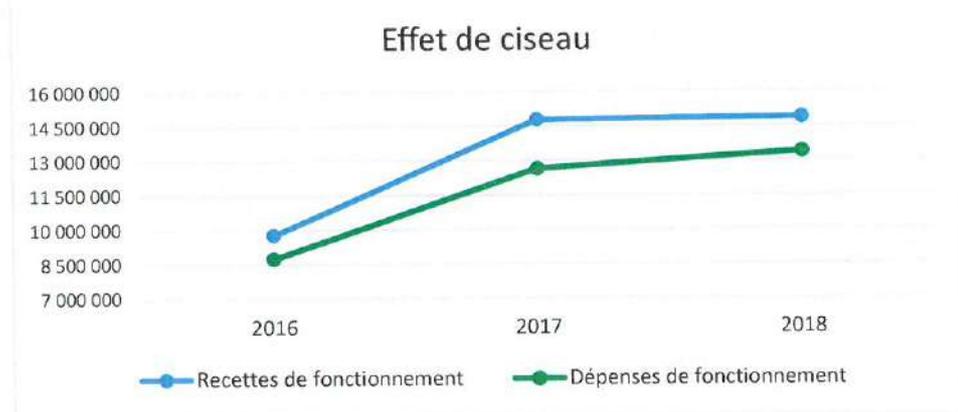
	Budget Principal		Budget Annexe DMA	
	2017	2018	2017	2018
Recettes de fonctionnement	8 999 418	9 167 424	5 783 854	5 710 360
Dépenses de fonctionnement, dont Intérêts de la dette	7 840 411	7 897 377	4 805 407	5 485 942
Epargne de gestion	1 201 746	1 307 539	1 018 028	260 831
Epargne brute	1 159 007	1 270 047	978 447	224 418
Taux d'épargne brute (en %)	12.88%	13.85%	16.92%	3.93%
Capital de la dette	396 772	388 082	246 190	252 143
Epargne nette	762 235	881 965	732 257	- 27 725

➤ Effet de ciseau

○ Budgets consolidés

	2016	2017	2018
Recettes de fonctionnement	9 769 898	14 783 272	14 877 784
Dépenses de fonctionnement	8 736 357	12 645 818	13 383 319

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses et des recettes en valeur euro.



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

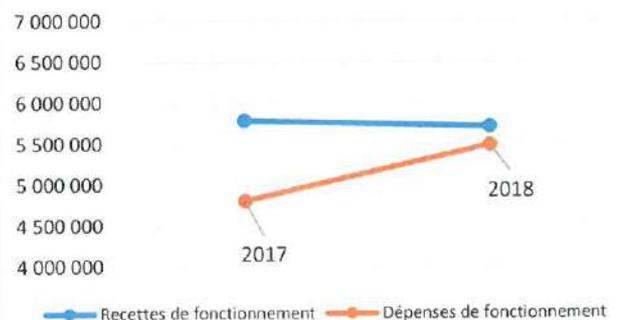
○ Répartition budget principal (BP) et budget annexe des OM (BA OM)

	Budget Principal		Budget Annexe DMA	
	2017	2018	2017	2018
Recettes de fonctionnement	8 999 418	9 167 424	5 783 853	5 710 360
Dépenses de fonctionnement	7 840 411	7 897 377	4 805 407	5 485 942

Effet de ciseau BP



Effet de ciseau BA OM



5. La fiscalité directe

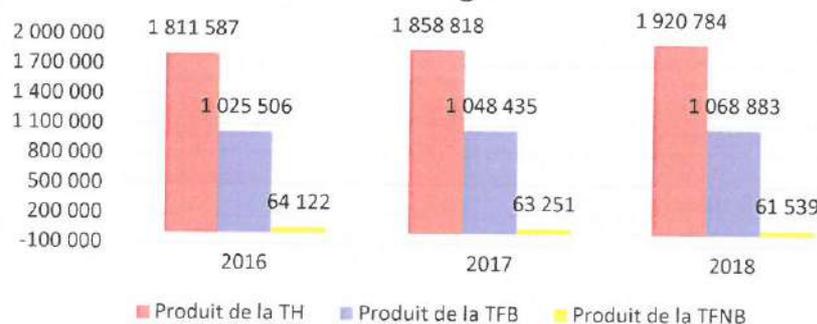
- Les bases fiscales des 4 taxes : Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

	Base CFE	Base TH	Base TFB	Base TFNB
2016	7 489 184	64 699 567	47 041 575	537 031
2017	7 652 081	66 386 357	48 102 423	529 740
Evolution en %	+ 2.18%	+ 2.61%	+ 2.26%	- 1.36%
2018	8 036 088	68 599 406	49 031 296	515 415
Evolution en %	+ 5.02%	+ 3.33%	+ 1.93%	- 2.70%

- Les impôts ménages

	Taux de TH	Taux de TFB%	Taux de TFNB
De 2011 à 2018	2,80%	2,18%	11,94%

Evolution des recettes fiscales des impôts ménages



- Les impôts économiques transférés

Taux de CFE suite au passage en FPU : 27.16%

	2016	2017	2018
Cotisation Foncière des Entreprises	2 033 769 *	2 077 828	2 182 490
Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises	553 819 **	719 181	802 513
Taxe sur les Surfaces Commerciales	294 994 **	382 324	307 844
Imposition Forfaitaire Entreprise Réseaux	477 847 **	485 810	500 173
Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti	136 848 **	134 242	128 453
Compensation Part Salaires	296 791 **	219 809	215 219
Total des impôts économiques	3 794 068	4 019 194 +5,93%	4 136 692 +2,92%

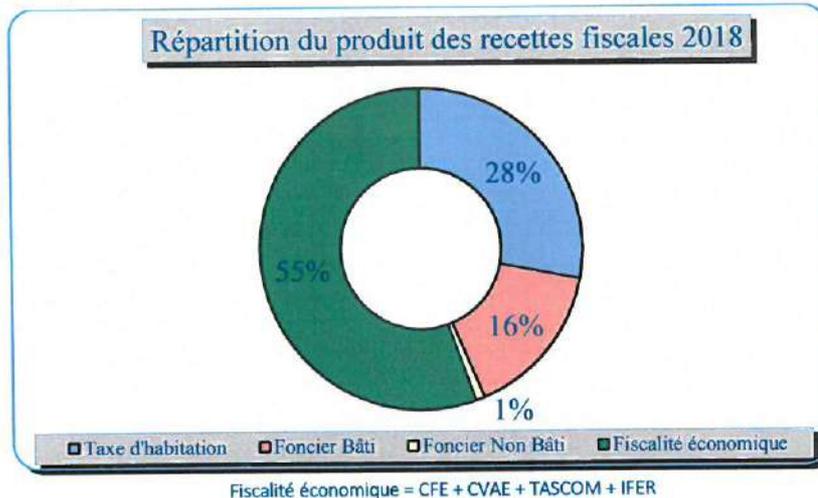
* Cumul des recettes communales + intercommunales

** Recettes communales

Evolution des recettes fiscales économiques



➤ Répartition du produit des recettes fiscales



Fiscalité économique = CFE + CVAE + TASCOM + IFER

6. L'endettement

○ Budgets consolidés (BP + DMA)

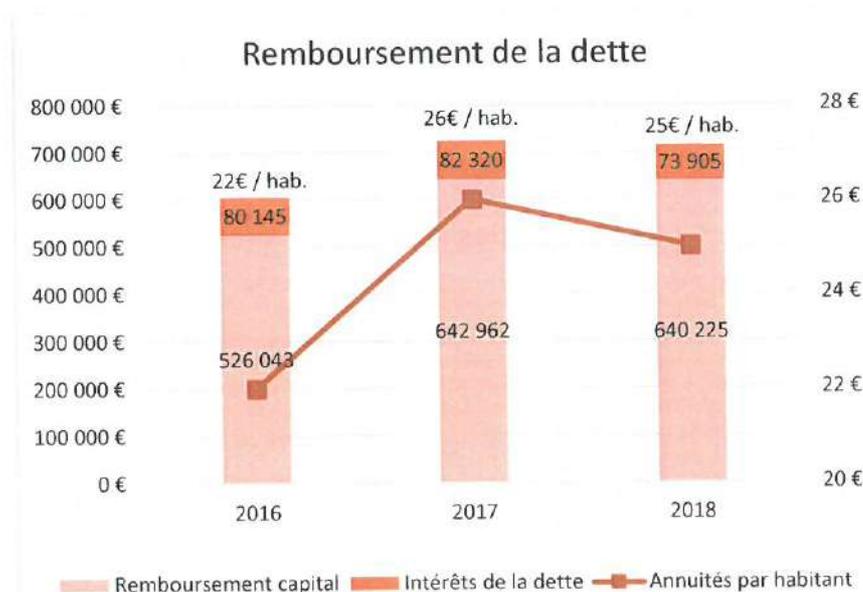
	2016	2017	2018
Capital restant dû (au 31.12)	5 847 203	5 404 241	4 884 016
Epargne brute	1 033 541	2 137 453	1 494 465
Ratio de désendettement	5,66 ans	2,53 ans	3,27 ans

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle.

Sa méthode de calcul est la suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année en cours / épargne brute de l'année en cours.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période. L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.

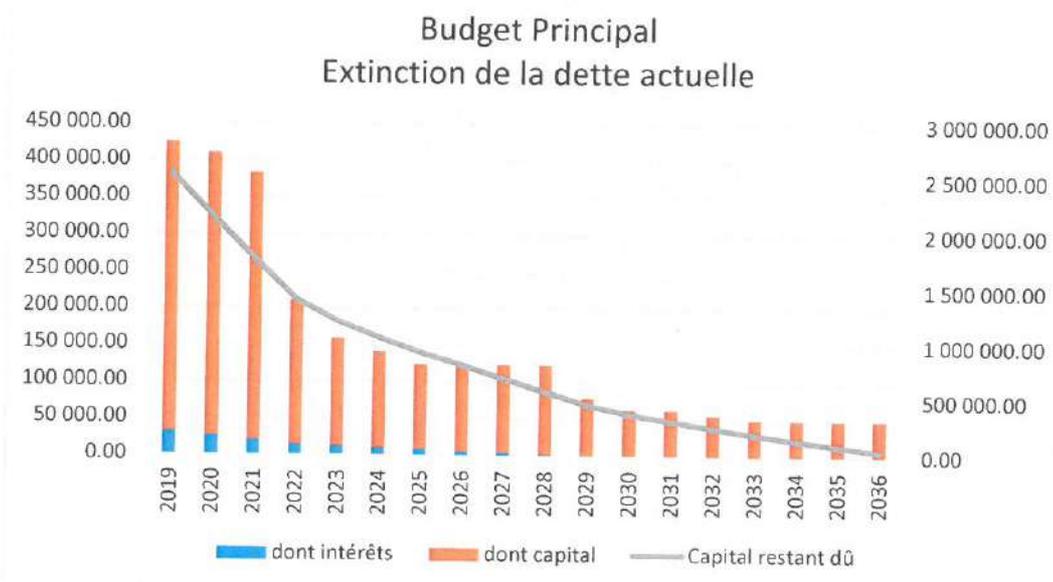


○ Répartition budget principal (BP) et budget annexe des OM (BAOM)

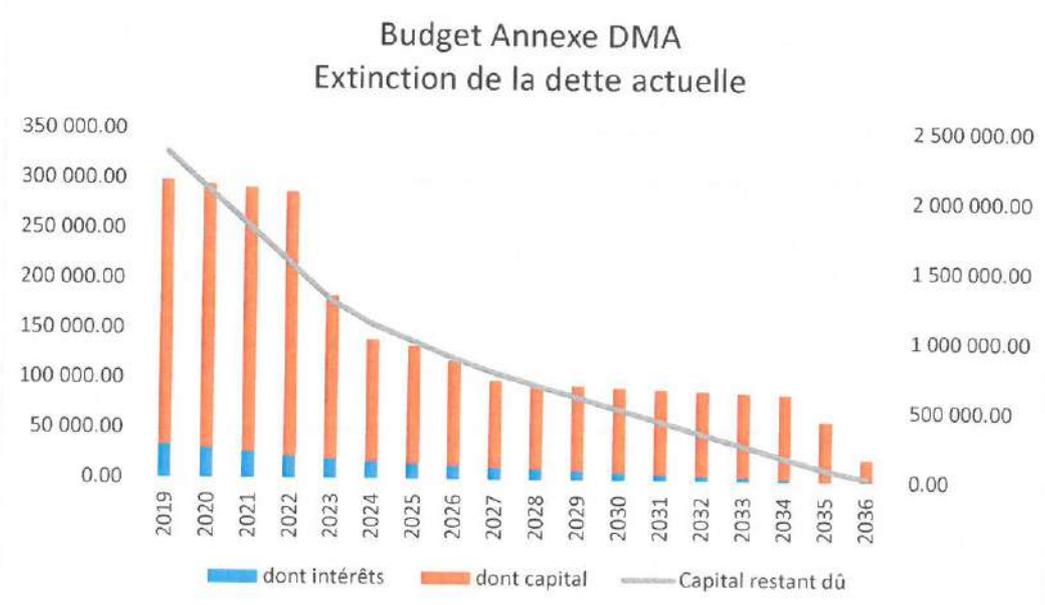
	Budget Principal		Budget Annexe des OM	
	2017	2018	2017	2018
Capital restant dû (au 31.12)	2 938 914	2 550 831	2 465 327	2 333 185
Annuités	439 510	425 574	285 772	288 556
Epargne brute	1 159 007	1 270 047	978 447	224 418
Ratio de désendettement	2,54 ans	2,01 ans	2,52 ans	10,40 ans
Emprunt	200 000	0	0	120 000

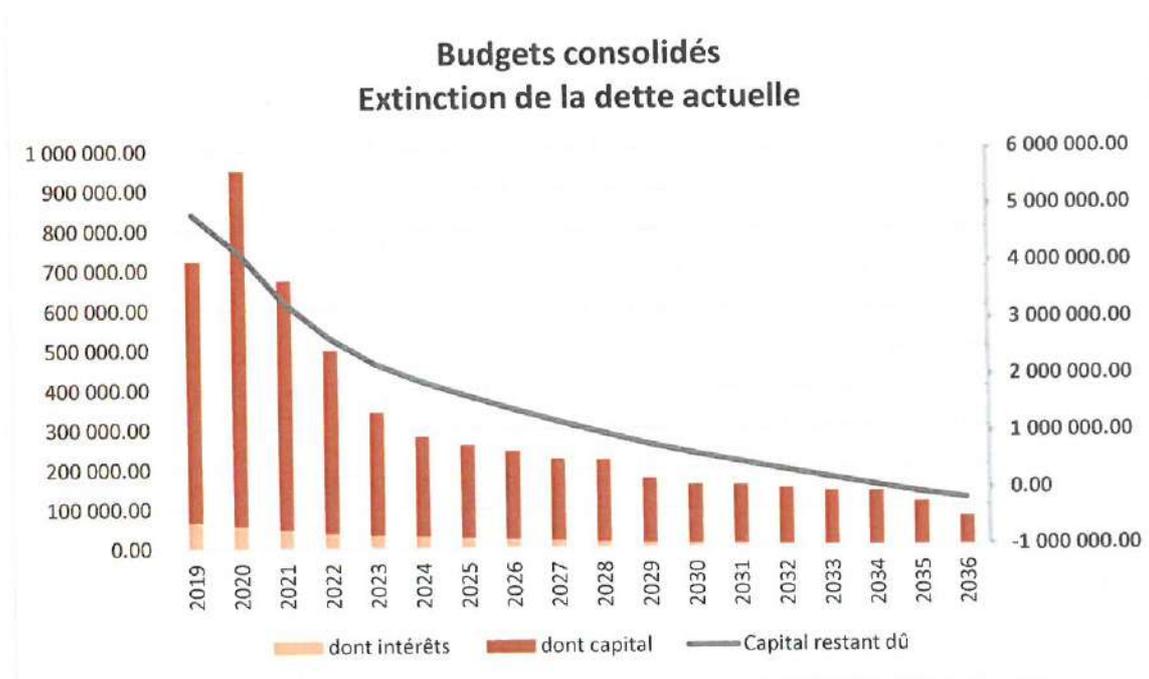
Emprunt de 120 000€ réalisé en 2018 auprès du Crédit Agricole pour l'acquisition d'une benne pour la Collecte Sélective, sur une durée de 7 ans à un taux fixe de 0,60%.

➤ Le budget principal



➤ Le budget annexe DMA



➤ **Budgets consolidés (Budget Principal, DMA, ANC et ZA de BROVES)****7. Les budgets annexes**➤ **Le budget annexe Assainissement Non Collectif**

Le SPANC, exploité en gestion directe sous la forme de régie, est un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC) soumis au principe de l'équilibre financier au moyen de la seule redevance perçue auprès des usagers.

Les résultats 2018 de son budget annexe, doté de la seule autonomie financière et créé à compter du 1^{er} janvier 2017, sont les suivants :

-	Section de fonctionnement	:	40 317.18€
	o Résultat 2018	:	- 11 247.86€
	o Report 2017	:	51 565.04€
-	Section d'investissement	:	23 533.70€
	o Résultat 2018	:	7 592.04€
	o Report 2017	:	16 456.40€
	o Restes à réaliser	:	- 514.74€

L'avance forfaitaire de 25 000€ consentie en décembre 2016, partiellement remboursée en décembre 2017 à hauteur de 10 000€, a pu être soldée avec le remboursement des 15 000€ restants en novembre 2018.

➤ **Le budget annexe ZA de BROVES**

La loi NOTRe ayant prévu le transfert obligatoire de la ZA de BROVES au 1^{er} janvier 2017, un budget annexe, non doté de l'autonomie financière, a été créé à cet effet.

Par acte en la forme administrative du 11 décembre 2017, la Communauté de Communes a acheté à la commune de Seillans les 4 lots transférés pour la somme de 368 774€, financés en partie (245 000€) par un prêt relais réalisé auprès de la Banque Postale à un taux de 0.37% et en partie par la vente en cours du lot n° 7 pour 122 939.70€ HT, validé par délibération du 07 novembre 2017.

Par délibération du 18 septembre 2018, le Conseil communautaire a validé la vente, à la même société, d'un second lot, le n° 6 pour un montant de 79 024.90€ HT.

Ces deux actes étant en cours de signature chez le notaire, il apparaît un déficit de 2 048€ en section de fonctionnement, déficit qui sera absorbé lors de la réalisation de ces deux ventes.

II – Les ressources humaines

Modalités de temps de travail

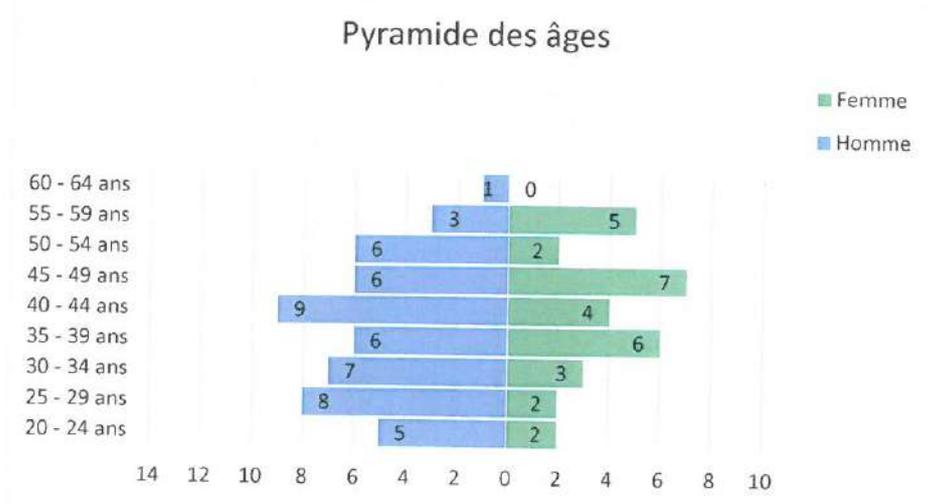
La durée effective du travail est fixée à 35h par semaine pour l'ensemble du personnel, soit 1 607h par an, sans RTT.

1. La structure des effectifs

- Répartition des effectifs par budget :
 - Budget Principal : 34 agents
 - Budget annexe DMA : 44 agents
 - Budget annexe ANC : 3,5 agents
- Répartition par catégorie hiérarchique (A, B et C)

Catégorie hiérarchique	BP	%	OM	%	ANC	%	Total	%
A	3	8.82%	1	2.27%			4	4.91%
B	3	8.82%	1	2.27%			4	4.91%
C	28	82.36%	42	95.46%	3.50	100%	73.50	90.18%
Total	34	100%	44	100%	3.50	100%	81.50	100%

- Pyramide des âges (BP + OM + ANC) – Moyenne d'âge : 39 ans



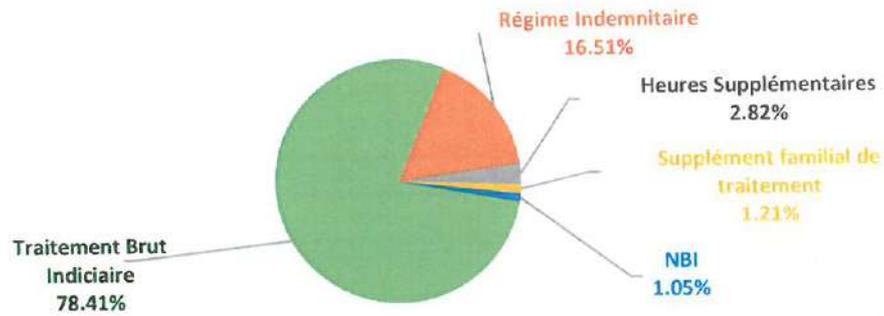
➤ L'évolution pour 2019

- Recrutement prévu sur le budget principal :
 - 1 acheteur pour la cellule Marchés Publics (25 marchés ont été lancés sur 2018, contre une moyenne de 15 les 4 années précédentes, hors consultations directes sur devis). Cet agent apportera une aide juridique et technique aux communes et permettra de mutualiser les marchés publics via des groupements de commandes pour les besoins suivants : Electricité, carburants, fournitures d'entretien, vêtements de travail, fournitures administratives, fournitures scolaires, frais de nettoyage des locaux, contrôles réglementaires (électricité, extincteurs, matériels ...).
- Le recrutement éventuel d'un informaticien a été abordé en bureau des Maires pour assurer le suivi des 67 PC et des serveurs, sécuriser le système (sauvegardes en interne et non plus externalisées), développer un réseau informatique et téléphonique multi sites (Quai de transfert, déchetteries, Tassy, Maison du Lac, BIT et Maison de Pays), assurer la mise en place de nouveaux logiciels afin d'améliorer la productivité des services et apporter un soutien technique aux Communes.
- Recrutement prévu sur le budget annexe ANC d'un contrôleur SPANC sous contrat pour réduire les délais d'instruction.

2. Les dépenses de personnel

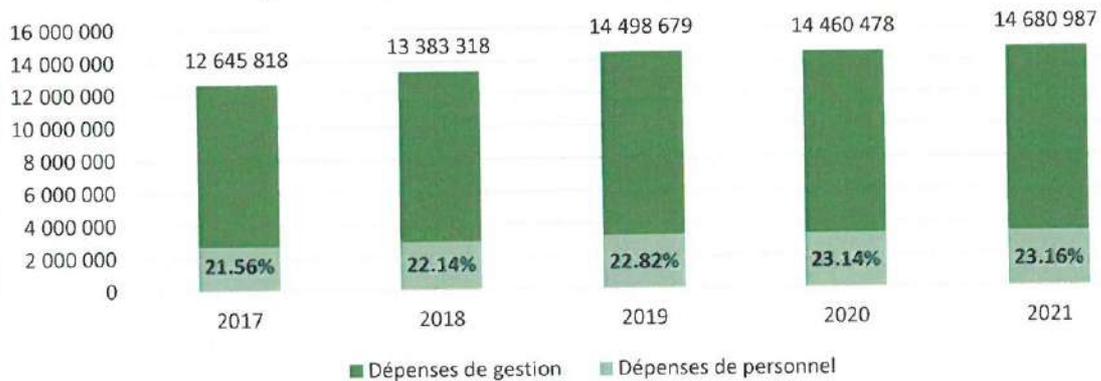
- La composition de la rémunération du personnel en 2018 (hors charges)

	Budget Principal	OM	ANC	Total
Traitement Brut Indiciaire	664 786	843 849	64 387	1 573 022
Régime Indemnitare	197 698	115 809	17 644	331 151
NBI	16 006	4 188	843	21 037
Heures Supplémentaires	2 445	53 126	1 009	56 580
Supplément Familial de Traitement	7 782	14 988	1 550	24 320
Total	888 717	1 031 960	85 433	2 006 110



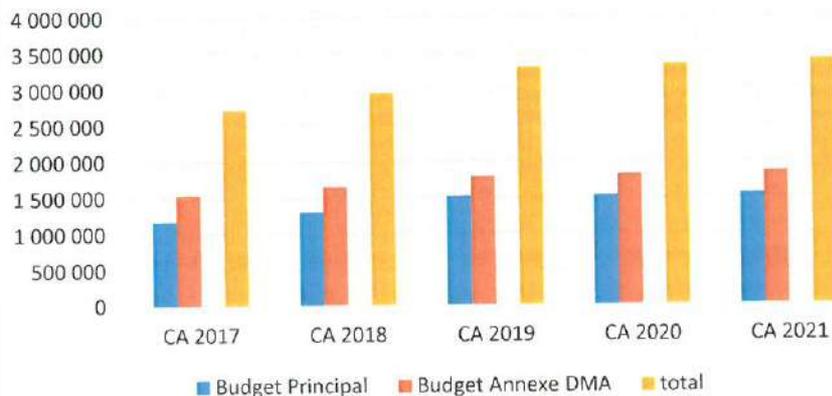
- Le ratio du personnel (Budget principal + budget annexe DMA)

Charges de personnel / Dépenses de gestion



- Evolution de la masse salariale (Charges incluses)

Evolution du chapitre 012



III – Les ressources fiscales et dotations prévisionnelles 2019**a. Fiscalité prévisionnelle à taux constants :**

Les bases prévisionnelles de fiscalité (TH, TFB, TFNB, CFE et TEOM) sont calculées en appliquant aux bases réelles 2018 :

- les 2,2% de revalorisation des valeurs locatives correspondant à la variation sur 1 an (de novembre 2017 à novembre 2018) de l'indice des prix à la consommation harmonisé ;
- une baisse de 499 249€ de base de CFE, soit une perte nette de produit estimée à 135 596€, suite à l'exonération de cotisation minimum de CFE pour les 1 244 entreprises, estimées par les services fiscaux, réalisant moins de 5 000 euros de chiffre d'affaires, **exonération que l'Etat ne compensera qu'en N+1, soit dès 2020 ***.

• **Fiscalité « Ménages »**

Taxes	Produit 2018	Variation prévue des bases pour 2019	Taux	Produit 2019	Différence
TH	1 920 784	+ 2.20%	2.80%	1 963 041	42 257
TFB	1 068 883	+ 2.20%	2.18%	1 092 398	23 515
TFNB	61 539	+ 2.20%	11.94%	62 893	1 354
TAFNB	128 453		- 6.32% estimés	120 335	- 8 118
	3 179 659	Total de la fiscalité « Ménages » pour 2019		3 238 667	59 008

• **Fiscalité « Economique »**

Taxe	Produit 2018	Variation des bases	Taux	Produit 2019	Différence
CFE	2 182 490	- 4.01%	27.16%	2 094 909	- 87 581*

* au lieu d'un gain de 48 015€

Taxe	Produit 2018	Produit 2019	Différence
CVAE	802 513	806 831	4 318
IFER	500 173	500 173	0
TASCOM	307 844	307 844	0
CPS	215 219	204 458	- 10 761
Total de la fiscalité « Economique »	4 008 239	3 914 215	- 94 024

• **TEOM**

Produit 2018	Variation prévue des bases pour 2019	Taux	Produit 2019	Différence
5 146 047	+ 2.20%	10,25%	5 258 573	112 526
5 146 047	+ 2.20%	11,25%	5 771 605	625 558

b. Dotations

La loi de Finances 2019 a reconduit et pérennisé le prélèvement de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) sur la fiscalité et a figé son montant au niveau de 2017.

Par voie de conséquence, la DGF de la CC sera amputée chaque année du montant de la CRFP 2017 dont une majeure partie provient des recettes du budget annexe des OM qui devra ainsi contribuer annuellement au budget principal.

- Le calcul de la CRFP pour 2019 et les années à venir

	Recettes prises en compte pour le calcul			Montant de la CRFP		
	Budget principal	Budget DMA	Total	Part BP	Part DMA	Total
2014	3 309 849	4 473 371	7 783 220	35 080	47 412	82 493
2015	3 550 631	4 789 821	8 340 451	88 960	120 007	208 967
2016	3 695 245	5 122 511	8 817 756	91 143	126 346	217 489
2017	3 776 566	5 216 467	8 993 033	45 658	63 067	108 724
Montant total figé de la CRFP, à déduire annuellement de la DGF				260 841	356 832	617 673

L'estimation 2019 de la DGF tient compte d'une dotation de garantie à 95% qui est attribuée aux communautés de communes à FPU de troisième année et plus, dont la dotation par habitant est inférieure à 95% de la dotation par habitant de l'année antérieure, et d'une Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) fixe :

- La dotation d'intercommunalité

DGF	2014	2015	2016	2017	2018	Simulation 2019
Dotation de base	159 906	163 872	155 689	198 604	101 864	197 221
Dotation de péréquation	219 764	235 595	220 427	429 079	187 130	511 060
Majoration	50 628	51 678	68 402			
Bonification				302 782		
Garantie					647 308	185 208
Dotation avant CRFP	430 298	451 145	444 518	930 465	936 302	893 489
CRFP	- 82 058	- 291 461	- 511 561	- 617 766	- 617 673	- 617 673
Dotation après CRFP	348 240	159 684	- 67 043	312 699	318 629	275 816 (- 42 813€)

Après une année de prélèvement sur la fiscalité, au titre de la Contribution au Redressement des Finances Publiques 2016 (67 043€), la Communauté de Communes a bénéficié, grâce à son passage en FPU et son éligibilité à la DGF bonifiée au 1^{er} janvier 2017, d'une dotation d'intercommunalité positive en 2017. De même en 2018 grâce à une 1^{ère} dotation de garantie qui devrait se répéter pour 2019 sauf dans l'éventualité de l'attribution d'un montant supérieur suite à la réforme de cette dotation (non simulable à ce jour).

Globalement, les ressources fiscales (Ménages + Economiques) et la dotation d'intercommunalité devraient s'élever à 7 428 698€, contre 7 506 527€, soit une perte estimée à 77 829€ pour 2019.

c. Reversement de certaines recettes (AC, FNGIR et FPIC)

- Les Attributions de Compensation définitives ont été fixées, par délibération du 18.12.2018, à 2 534 479.32€ ;
- FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle) : 250 472€, montant inchangé depuis 2013 ;
- FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : maintien du montant 2018.

IV – La prospective 2019 – 2021**1. Les hypothèses d'évolution retenues pour la section de fonctionnement**

➤ Recettes de fonctionnement :

- Maintien des taux de la fiscalité ménage et de la fiscalité économique du budget principal ;
- Prévision d'augmentation du taux de TEOM à 11.25% ;
- Plus de contrats aidés par l'Etat sur le budget annexe DMA (Rappel : 128 199€ en 2016 ; 90 379€ en 2017 et 41 207€ en 2018) ;
- Stabilité des produits des services, sauf reprise de la facturation en déchetterie de Tourrettes avec une recette estimée à 60 000€ pour 2019 ;
- Estimation de 2,2% de revalorisation annuelle des valeurs locatives pour 2019 pour la fiscalité ménage et la CFE, 1% seulement en 2020 et 1.2% en 2021 ;
- Maintien des montants TASCOS et IFER à leur montant réel 2018 et CVAE estimée pour 2019 ;
- Prise en compte d'une dotation d'intercommunalité garantie de 95% de la dotation par habitant de l'année antérieure ;
- Participation annuelle du budget annexe DMA au budget principal, au titre de la CRFP pour un montant de 356 897€ ;
- Baisse de 5% par an de la Compensation Part Salaires ;

➤ Dépenses de fonctionnement :

- Variation estimée au plus juste des chapitres 011 (Charges à caractère général), dont :
Budget annexe DMA :
 - ✓ augmentation du coût du gasoil de 34.34% entre juin 2016 et janvier 2019 ;
 - ✓ Prise en compte de l'augmentation de la TGAP : + 1€ en 2020 et + 12€ en 2021 (41€ en 2019) pour 10 000 tonnes annuelles en moyenne, soit un surcoût de 10 000€ en 2020 et 120 000€ en 2021 ;
 - ✓ Baisse de la TVA (de 10 à 5.5%), à compter de 2021, pour les contrats liés à la collecte sélective, soit un gain de 64 000€ pour 2021 ;

- ✓ Augmentation de 16% des tonnages (+ 3 570 tonnes déchetterie (dont végétaux + 1 569 tonnes, bois + 409 tonnes, DDS + 17 tonnes et gravats + 789 tonnes) et pour la collecte sélective (dont les emballages + 113 tonnes) contre 129 tonnes entre 2016 et 2017, soit un coût total annuel supplémentaire de 437 719€ TTC, réparti comme suit :

- 187 099€ TTC pour les ordures ménagères, suite à la fermeture du Balançon.

⚠ A tonnage équivalent, les OMR (traitement + transport + taxes) sur le site 3 du SMIDDEV coûteront annuellement dans les 100 000€ TTC de plus qu'au Balançon (baisse des coûts de traitement et de transport mais augmentation de la TGAP de 24€ à 41€ HT la tonne) ;

- 37 333€ TTC pour la collecte sélective ;
- 213 287€ TTC pour les déchetteries.

- Maintien des effectifs du personnel incluant un recrutement en 2019 pour le budget principal et augmentation de 2% annuellement de la masse salariale pour la prise en compte du Glissement Vieillesse Technique ;
- Enveloppe pour le CIA (Complément Indemnitaire Annuel), conformément à la délibération du 11.07.2017, de 50 400€ répartie sur les 3 budgets (principal, DMA et ANC) et sur les 84 agents.
- Prise en compte de l'augmentation des contributions au SDISS : + 14.17% en 2019 (de 996 680€ à 1 137 916€) puis hausse annuelle de 2% ;
- Augmentation des contributions au Syndicat Mixte de l'Argens SMA (de 28 001€ à 83 100€) et au Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau SMIAGE (de 25 114€ à 69 189€) suite à la prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018.
- Maintien de l'enveloppe annuelle des subventions à son niveau de consommation 2018, soit 390 000€, à laquelle s'ajoutent la subvention pour la Mission Locale (45 000€) et la subvention à CELLO FAN pour l'organisation du Festival du Quatuor à cordes (à arbitrer) ;
- Montants des Attributions de Compensations, du FNGIR et du FPIC figés à 2018.

2. Les Plans Pluriannuels d'Investissement

➤ Le PPI du budget principal

- *Développement économique :*

- Performance, pérennité et accessibilité des ZAE :
Poursuite de la mise en œuvre du schéma de signalisation des ZAE (mises à jour et amélioration) ; Aménagement de la voirie de la Zone Commerciale de l'Apier ; Aménagement d'une voie d'accès au chemin le Plan Occidental ; Etablissement du schéma d'accueil et de développement des Zones d'Activités (Définition de la vocation des zones, de la gestion des eaux pluviales ...) ; Enveloppe annuelle pour l'entretien des ZAE transférées des communes ; Réalisation de la contre-allée Barrière-Fondurane sur Montauroux – **1 800 000€ HT de travaux** (DUP prévue sur 2019-2020 et démarrage des travaux au 4^{ème} trimestre 2020) ;

Financement de la voie d'accès au chemin le Plan Occidental : 50% Département.

Financement de la contre-allée Barrière-Fondurane : 50% Département + 5% Commune de Montauroux + Emprunt de 570 000€ en 2020.

- Soutien au commerce de proximité : Mise en place du logiciel informatique de chèque cadeau local « HAPPY Kdo Pays de Fayence » - **12 500€ HT** ;

- **Agriculture** : Fond annuel d'intervention foncière financé par emprunt.

- **MSAP** : Enveloppe annuelle.

- **Mobilité intermodale :**

Création des deux pôles intermodaux de Montauroux et Fayence (Atribus, quai bus, abri deux-roues, cheminement piétons, végétalisation, éclairage ...) – **1 097 850€ HT** de travaux répartis sur 2019 et 2020.

Subvention attendue : CRET 528 780€ (48.17%) + Contrat de ruralité 269 083€ (24.51%).

- **Aménagement numérique du territoire** : SDTAN - Déploiement du Très Haut Débit (fibre optique) sur 9 ans de 2020 à 2028, soit 29 787€ / an (Rappel de l'estimation initiale : 300€ HT la prise, soit 5 673 300€ de contribution).
- Elaboration d'un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** : Projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire – Estimation de **35 000€ HT**. La prestation débutera au 1^{er} semestre 2019 pour une durée de 36 mois.
- **Gens du voyage** : Equipement d'un terrain pour l'accueil des Gens du Voyage en 2020 – **80 000€ HT**.
- **Eau et assainissement** : Structuration des services eau et assainissement sur 2018, 2019 et 2020, comprenant l'équipement du poste en régie, le pilotage et le SIG, l'AMO, la télégestion, les levés topographiques, l'étude de transfert et les Schémas d'eau et d'assainissement – **1 900 000€ HT**.
Financement : FIPL 216 874€ (11.40%) + Agence de l'Eau 1 247 504€ (65.55%) + Communes (10.81%)
- Attractivité touristique : **Maison du Lac de Saint-Cassien**
Equipement du restaurant 2019 (cuisine + mobilier + enseigne) – **154 000€ HT**, scénographie 2019 (Fin de la 2^{ème} tranche), aménagements du site de loisirs 2019-2020 – **575 000€ HT** (Terrassement, revêtement, voiries et réseaux, infrastructures de loisir, aménagement végétal, sécurité et signalisation et équipements handiplage).
Pour les aménagements extérieurs : subvention CRET 131 000€ (22.78%) + Contrat de ruralité 143 750€ (25%) + Emprunt de 180 000€ sur 2019.
- Lac de Saint Cassien : Enveloppe annuelle pour travaux de terrassement et signalétique.
- **Gîte d'étape de Mons** – **130 000€ HT** : Subvention CRET attendue 20% + Emprunt de 100 000€ sur 2019.
- **Gymnases intercommunaux** : AD'AP 2019 + réfection du sol sportif du gymnase de Fayence en 2021 – **125 000€ HT** (Subvention attendue Département 100 000€ en 2021) + enveloppe annuelle.
- **Stade de football de Fayence** : Reprise du revêtement des tribunes en 2019 et changement du synthétique – **400 000€ HT** + enveloppe annuelle.
Emprunt de 300 000€ sur 2019.
- **Stade de Tourrettes** : Main courante et clôture de la périphérie de la piste d'athlétisme pour les compétitions en 2019 et bâtiment modulaire pour locaux associatifs en 2020 – **242 000€ HT** (Vestiaires et local de stockage) + enveloppe annuelle pour le matériel.
Subvention attendue du Département 190 000€ (80%) - 2020.
- **Base d'aviron** : enveloppe annuelle divers + Rénovation complète sur 2020 et 2021 – **1 150 000€ HT**.
Subventions attendues CRET 345 000€ (30%) et Contrat de ruralité 230 000€ (20%) + Emprunt de 345 000€ en 2020.
- **Domaine de Tassy** : Sur 2019, fin des travaux d'aménagement de bureaux prévus en 2018, réfection complète de la toiture et isolation, mise en place de l'éclairage extérieur du site, aménagement du parking pour les véhicules de service, achat d'un véhicule électrique, mobilier et informatique en renouvellement, dont Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- **Maison de Pays** : Travaux de réhabilitation du bâtiment existant dont la Maison de Services Au Public (MSAP) – 1^{ère} et 2^{ème} tranches – **1 327 000€ HT**.
Financement 1^{ère} tranche : Département 186 300€ (25%) + DETR 186 300€ (25%) + CRET 166 200€ (22.30%)
Financement attendu 2^{ème} tranche : DETR 203 665€ (35%) + Département 203 665€ (35%) - 2019
Emprunt global de 120 000€ sur 2019.
- **PIDAF** : Programme annuel d'actions subventionné à 80%. La programmation 2018, réalisée sur 2019, concerne les pistes G56 – La Basse Carpenée sur Callian, G25 – L'Hubac d'Agay sur Saint Paul et Bagnols, G535 - Lac de Méaulx sur Fayence et Seillans et H3a - Le Long sur Tanneron.
- Construction d'un **Relais d'Assistantes Maternelles RAM** – Achat d'un terrain en 2019 et construction d'un bâtiment en 2020 – **150 000€ d'acquisition et 420 000€ HT**
Subvention attendue du CRET 156 000€ (30%) + CAF forfait de 50 000€
Emprunt de 100 000€ sur 2019 pour l'achat du terrain et 210 000€ en 2020 pour la construction.
- **Opérations diverses** :
Réseau radioélectrique : électrification du relais de Bagnols et relais supplémentaire à Tanneron.
Signalétique pour les circuits cyclo sportifs et pour la création d'un GR de Pays.

Programmes du PPI	2019	2020		
Développement économique				
<i>Dépenses</i>	300 500	1 262 000	1 260 000	2 822 500
<i>Recettes :</i>	82 794	1 272 018	701 690	2 056 502
FCTVA	49 294	207 018	206 690	463 002
Commune de Montauroux		45 000	45 000	90 000
Département	33 500	450 000	450 000	933 500
Emprunt		570 000		570 000
			<i>Autofinancement</i>	765 998
MSAP				
<i>Dépenses</i>	9 240	9 240	2 000	20 480
<i>Recettes (FCTVA)</i>	1 516	1 516	328	3 360
			<i>Autofinancement</i>	17 120
Pôles intermodaux				
<i>Dépenses</i>	760 452	718 710		1 479 162
<i>Recettes :</i>	124 745	902 306		1 027 051
FCTVA	124 745	117 897		242 642
Région CRET		528 780		528 780
Contrat de ruralité		255 629		255 629
			<i>Autofinancement</i>	452 111
SDTAN Très Haut Débit				
<i>Dépenses</i>		29 787	29 787	59 574
			<i>Autofinancement</i>	59 574
Plan Climat Air Energie Territorial				
<i>Dépenses</i>	16 000	16 000	16 000	48 000
<i>Recettes (FCTVA)</i>	2 625	2 625	2 625	7 875
			<i>Autofinancement</i>	40 125
Gens du voyage				
<i>Dépenses</i>		100 000		100 000
<i>Recettes (FCTVA)</i>		16 404		16 404
			<i>Autofinancement</i>	83 596
Eau et assainissement				
<i>Dépenses</i>	1 048 987	811 104		1 860 091
<i>Recettes :</i>	666 723	584 844		1 251 567
Agence de l'Eau / FIPL	194 948	584 844		779 792
Communes	471 775			471 775
			<i>Autofinancement</i>	608 524
Maison du Lac				
<i>Dépenses</i>	571 407	353 000	50 000	974 407
<i>Recettes :</i>	273 734	332 656	8 202	614 592
FCTVA	93 734	57 906	8 202	159 842
Région CRET		131 000		131 000
Contrat de ruralité		143 750		143 750
Emprunt	180 000			180 000
			<i>Autofinancement</i>	359 815
Lac de Saint Cassien				
<i>Dépenses</i>	50 000	40 000	40 000	130 000
<i>Recettes (FCTVA)</i>	8 202	6 562	6 562	21 326
			<i>Autofinancement</i>	108 674
Gîte d'étape de Mons				
<i>Dépenses</i>	159 800	0	0	159 800
<i>Recettes :</i>	147 914			147 914
FCTVA	26 214			26 214
Région CRET	21 700			21 700
Emprunt	100 000			100 000
			<i>Autofinancement</i>	11 886
Gymnases intercommunaux				
<i>Dépenses</i>	19 200	40 000	190 000	249 200
<i>Recettes :</i>	3 150	6 562	131 168	140 880
FCTVA	3 150	6 562	31 168	40 880
Département			100 000	100 000
			<i>Autofinancement</i>	108 320

Programmes du PPI	2019	2020	2021	Total
Stade de football de Fayence				
<i>Dépenses</i>	491 600	30 000	30 000	551 600
<i>Recettes :</i>	400 642	4 921	4 921	410 484
FCTVA	80 642	4 921	4 921	90 484
FAFA	20 000			20 000
Emprunt	300 000			300 000
			<i>Autofinancement</i>	141 116
Stade de Tourrettes				
<i>Dépenses</i>	27 300	292 000	20 000	339 300
<i>Recettes :</i>	4 478	237 900	3 281	245 659
FCTVA	4 478	47 900	3 281	55 659
Département		190 000		190 000
			<i>Autofinancement</i>	93 641
Base d'aviron				
<i>Dépenses</i>	67 120	1 110 000	390 000	1 567 120
<i>Recettes</i>	11 010	538 584	627 476	1 177 070
FCTVA	11 010	182 084	63 976	257 070
CRET			345 000	345 000
Contrat de ruralité		11 500	218 500	230 000
Emprunt		345 000		345 000
			<i>Autofinancement</i>	390 050
Domaine de Tassy				
<i>Dépenses</i>	481 647	90 000	90 000	661 647
<i>Recettes :</i>	79 009	14 764	14 764	108 537
FCTVA	79 009	14 764	14 764	108 537
			<i>Autofinancement</i>	553 110
Maison de Pays				
<i>Dépenses</i>	1 065 831	540 000	0	1 605 831
<i>Recettes :</i>	411 829	917 722		1 329 551
FCTVA	174 839	88 582		263 421
Département		389 965		389 965
DETR	116 990	272 975		389 965
CRET		166 200		166 200
Emprunt	120 000			120 000
			<i>Autofinancement</i>	276 280
PIDAF				
<i>Dépenses</i>	114 572	184 000	184 000	482 572
<i>Recettes (Subventions)</i>	86 382	111 398	111 398	309 178
			<i>Autofinancement</i>	173 394
RAM				
<i>Dépenses</i>	182 000	582 000		764 000
<i>Recettes :</i>	104 921	511 799		616 720
FCTVA	4 921	95 799		100 720
CRET		156 000		156 000
CAF		50 000		50 000
Emprunt	100 000	210 000		310 000
			<i>Autofinancement</i>	147 280
Opérations diverses				
<i>Dépenses</i>	52 800	30 000	30 000	112 800
<i>Recettes (FCTVA)</i>	8 661	4 921	4 921	18 503
			<i>Autofinancement</i>	94 297
Total des dépenses	5 418 456	6 237 841	2 331 787	13 988 084
Total des recettes	2 418 335	5 467 502	1 617 336	9 503 173
			<i>Autofinancement</i>	4 484 911

➤ **Le PPI du budget annexe des OM**

- Bacs, colonnes, conteneurs : poursuite de la mise en place de la collecte sélective et renouvellement et **subventions de 30 772€ du Programme Life et de 5 744€ du Département** ;
 - Acquisition en 2019 du terrain du Quai de transfert et de la Déchetterie automatique à la Commune de Montauroux financée par un **emprunt de 100 000€** ;
 - Déchetterie de Bagnols : installation d'un pont bascule sur 2019 ;
 - Déchetterie de Tourrettes : enveloppe annuelle et **subvention de 175 000€ du Programme Life** ;
 - Déchetterie de Seillans : Maîtrise d'œuvre sur 2021 et travaux sur 2022 ;
 - Quai de transfert : Fermeture du bas de quai afin de réaliser une aire de stockage du matériel de collecte, création d'une voie d'accès allant jusqu'au bassin de rétention permettant le curage de ce dernier, réalisation d'une aire de stockage stabilisée pour les colonnes à côté de la déchetterie automatique, réalisation d'un second parking pour les agents entre la déchetterie automatique et le portail du quai de transfert ;
- Remboursement de la part du SIVU Callian Montauroux des charges mutualisées lors des travaux du Quai de transfert et de la Station d'épuration – 106 500€ ;**
- **Subvention de 173 250€ de l'ADEME** pour la déchetterie automatique ;
 - Service de Collecte 2019 : Achat de radios pour les 19 véhicules et radios portatives, abris poubelles pour le bord du lac, GPS pour la nouvelle benne, achat d'une benne pour la collecte sélective (**emprunt de 150 000€**) ;
 - Solde des parts sociales de la SPL Vallon des Pins sur 2019.

Programmes du PPI		2019	2020	2021	Total
Bacs, colonnes, conteneurs	<i>Dépenses</i>	360 000	200 000	200 000	760 000
	<i>Recettes</i>	95 570	32 808	32 808	161 186
	FCTVA	59 054	32 808	32 808	124 670
	Programme Life	30 772			30 772
	Département	5 744			5 744
<i>Autofinancement</i>					598 814
Acquisition terrain	<i>Dépenses</i>	168 000			168 000
	<i>Recette</i> (Emprunt)	100 000			100 000
<i>Autofinancement</i>					68 000
Déchetterie de Bagnols	<i>Dépenses</i>	73 100	20 000	20 000	113 100
	<i>Recettes</i> (FCTVA)	11 991	3 281	3 281	18 553
<i>Autofinancement</i>					94 547
Déchetterie de Seillans	<i>Dépenses</i>			30 000	30 000
	<i>Recettes</i> (FCTVA)			4 921	4 921
<i>Autofinancement</i>					25 079
Déchetterie de Tourrettes	<i>Dépenses</i>	33 100	20 000	20 000	73 100
	<i>Recettes</i>	180 430	3 281	3 281	186 992
	FCTVA	5 430	3 281	3 281	11 992
	Programme Life (Travaux 2018)	175 000			175 000
<i>Autofinancement</i>					- 113 892
SIVU Callian Montauroux	<i>Recettes</i>	106 500			106 500
<i>Autofinancement</i>					- 106 500
Déchetterie automatique	<i>Recettes</i>	173 250			173 250
<i>Autofinancement</i>					- 173 250
Quai de transfert	<i>Dépenses</i>	87 836	20 000	20 000	127 836
	<i>Recettes</i> (FCTVA)	14 409	3 281	3 281	20 971
<i>Autofinancement</i>					106 865
Service de Collecte	<i>Dépenses</i>	276 200	20 000	20 000	316 200
	<i>Recettes</i>	195 308	3 281	3 281	201 870
	FCTVA	45 308	3 281	3 281	51 870
	Emprunt	150 000			150 000
<i>Autofinancement</i>					114 330
SPL Vallon des Pins	<i>Dépenses</i>	45 720	0	0	45 720
<i>Autofinancement</i>					45 720
Total des dépenses		1 043 956	280 000	310 000	1 633 956
Total des recettes		877 458	45 932	50 853	974 243
<i>Autofinancement</i>					659 713

3. Les vues d'ensemble des budgets➤ Budget Principal

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 999 418	9 167 424 + 1.87%	9 074 512 - 1.01%	9 186 173 + 1.23%	9 147 030 - 0.43%
Dont DGF	312 679	318 629	275 816	231 143	188 701
Dont fiscalité directe	6 772 389	6 978 009 + 3.04%	6 948 424 - 0.42%	6 992 951 + 0.64%	7 009 351 + 0.23%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 840 411	7 897 377 + 0.73%	8 422 489 + 6.65%	8 302 906 - 1.42%	8 357 377 + 0.66%
Dont charges à caractère générales (011)	757 478	685 549 - 9.50%	1 088 396 + 58.76%	854 312 - 21.51%	864 556 + 1.20%
Dont charges de personnel (012)	1 179 120	1 306 927 + 10.84%	1 518 395 + 16.18%	1 526 500 + 0.53%	1 551 200 + 1.62%
% du personnel / Dépenses de fonctionnement	15.04%	16.55%	18.03%	18.39%	18.56%
EPARGNE DE GESTION	1 201 746	1 307 539	684 807	923 228	834 886
Frais financiers en cours	42 739	37 492	31 711	26 052	20 394
Frais financiers à venir			1 073	13 909	24 839
Frais financiers cumulés			32 784	39 961	45 233
EPARGNE BRUTE (CAF)	1 159 007	1 270 047	652 023	883 267	789 653
Taux d'épargne brute (entre 8% et 15%)	12.88%	13.85%	7.19%	9.62%	8.63%
Amortissement capital de la dette en cours	396 772	388 082	393 720	384 672	363 460
Amortissement à venir			6 250	75 612	125 555
Amortissement cumulé			399 970	460 284	489 015
EPARGNE NETTE (CAF nette)	762 235	881 965	252 053	422 983	300 638
DEPENSES INVESTISSEMENT	2 743 172	749 711	5 418 456	6 237 841	2 331 787
RECETTES INVESTISSEMENT	713 827	1 296 896	1 618 335	4 552 502	1 617 336
Besoin de financement en investissement	- 2 029 345	547 185	- 3 800 121	- 1 685 339	- 714 451
EMPRUNTS NOUVEAUX	200 000		800 000	915 000	
Besoin de financement total annuel	- 1 067 110	1 429 150	- 2 748 068	- 347 356	- 413 813
SOLDE DE CLOTURE REPORTE	3 126 833	2 059 723	3 488 873	740 805	393 449
RESULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	2 059 723	3 488 873	740 805	393 449	- 20 364
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	2 938 914	2 550 831	2 950 861	3 405 577	2 916 562
Capacité de désendettement	2,54 ans	2,01 ans	4,53 ans	3,86 ans	3,69 ans

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 783 854	5 710 360 - 1.27%	6 394 009 + 11.97%	6 444 725 + 0.79%	6 475 172 + 1.09%
Dont TEOM	5 043 874	5 162 287 + 2.35%	5 771 605 + 11.80%	5 829 321 + 1.00%	5 899 273 + 1.20%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 805 407	5 485 942 + 14.16%	6 076 190 + 10.76%	6 157 572 + 1.34%	6 323 610 + 2.70%
Dont charges à caractère générales (011)	3 195 720	3 762 373 + 17.73%	4 252 361 + 13.02%	4 304 766 + 1.23%	4 443 321 + 3.22%
Dont charges de personnel (012)	1 547 676	1 656 443 + 7.03%	1 790 284 + 8.08%	1 819 846 + 1.65%	1 849 588 + 1.63%
% du personnel / Dépenses de fonctionnement	32.21%	30.19%	29.46%	29.55%	29.25%
EPARGNE DE GESTION	1 018 028	260 831	351 364	320 385	180 920
Frais financiers en cours	39 581	36 413	33 545	30 038	26 531
Frais financiers à venir				3 194	2 827
Frais financiers cumulés				33 232	29 358
EPARGNE BRUTE (CAF)	978 447	224 418	317 819	287 153	151 562
Taux d'épargne brute *	16.92%	3.93%	4.38%	3.87%	2.34%
Amortissement capital de la dette en cours	246 190	252 143	265 000	265 000	265 000
Amortissement à venir				28 339	28 706
Amortissement cumulé				293 339	293 706
EPARGNE NETTE (CAF nette)	732 257	- 27 725	52 819	- 6 186	- 142 144
DEPENSES INVESTISSEMENT	1 121 742	1 636 084	1 043 956	280 000	310 000
RECETTES INVESTISSEMENT	376 371	251 353	627 458	45 932	50 853
Besoin de financement en investissement	- 745 371	- 1 384 731	- 416 498	- 234 068	- 259 147
EMPRUNTS NOUVEAUX	0	120 000	250 000	0	0
Besoin de financement total annuel	- 13 114	- 1 292 456	- 113 679	- 240 254	- 401 291
SOLDE DE CLOTURE REPORTE	1 447 004	1 433 890	141 434	27 755	- 212 499
RESULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	1 433 890	141 434	27 755	- 212 499	- 613 790
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	2 465 327	2 333 185	2 318 185	2 024 846	1 731 140
Capacité de désendettement	2,52 ans	10,40 ans	7,29 ans	7,05 ans	11,42ans

* Part des recettes de fonctionnement consacrée pour investir ou rembourser de la dette (entre 8% et 15%)

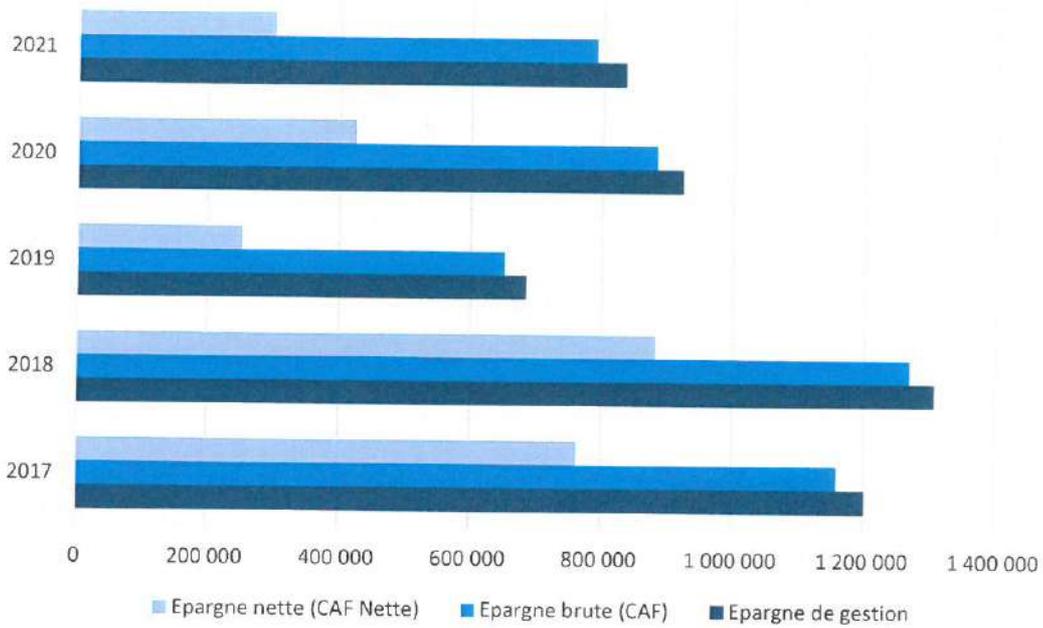
➤ Budgets consolidés (Budget Principal et DMA)

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 783 272	14 877 784 + 0.64%	15 468 521 + 3.97%	15 630 898 + 1.05%	15 622 202 - 0.06%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 645 818	13 383 319 + 5.83%	14 498 679 + 8.33%	14 460 478 - 0.26%	14 680 987 + 1.52%
Dont charges à caractère générales (011)	3 953 198	4 447 922 + 12.51%	5 340 757 + 20.07%	5 159 078 - 3.40%	5 307 877 + 2.88%
Dont charges de personnel (012)	2 726 796	2 963 370 + 8.68%	3 308 679 + 11.65%	3 346 346 + 1.14%	3 400 788 + 1.63%
% du personnel / Dépenses de fonctionnement	21.56%	22.14%	22.82%	23.14%	23.16%
EPARGNE DE GESTION	2 219 774	1 568 370	1 036 171	1 243 613	1 015 806
Frais financiers	82 320	73 905 - 10.22%	66 329 - 10.25%	73 193 + 10.35%	74 591 + 1.91%
EPARGNE BRUTE (CAF)	2 137 454	1 494 465	969 842	1 170 420	941 215
Taux d'épargne brute	14.46%	10.04%	6.27%	7.49%	6.04%
Amortissement capital de la dette	642 962	640 225 - 0.43%	664 970 + 3.87%	753 623 + 13.33%	782 721 + 3.86%
EPARGNE NETTE (CAF nette)	1 494 492	854 240	304 872	416 797	158 494
DEPENSES INVESTISSEMENT	3 864 914	1 385 795	6 462 412	6 517 841	2 641 787
RECETTES INVESTISSEMENT	1 090 198	1 548 249	2 245 793	4 598 434	1 668 189
Besoin de financement en investissement	- 2 774 716	- 837 546	- 4 216 619	- 1 919 407	- 973 598
EMPRUNTS NOUVEAUX	200 000	120 000	1 050 000	915 000	
Besoin de financement total annuel	- 1 080 224	136 694	- 2 861 747	- 587 610	- 815 104
SOLDE DE CLOTURE REPORTE	4 573 837	3 493 613	3 630 307	768 560	180 950
RESULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	3 493 613	3 630 307	768 560	180 950	- 634 154
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	5 404 241	4 884 016	5 269 046	5 430 423	4 647 702
Capacité de désendettement	2,53 ans	3,27 ans	5,43 ans	4,64 ans	4,94 ans

4. Les Epargnes

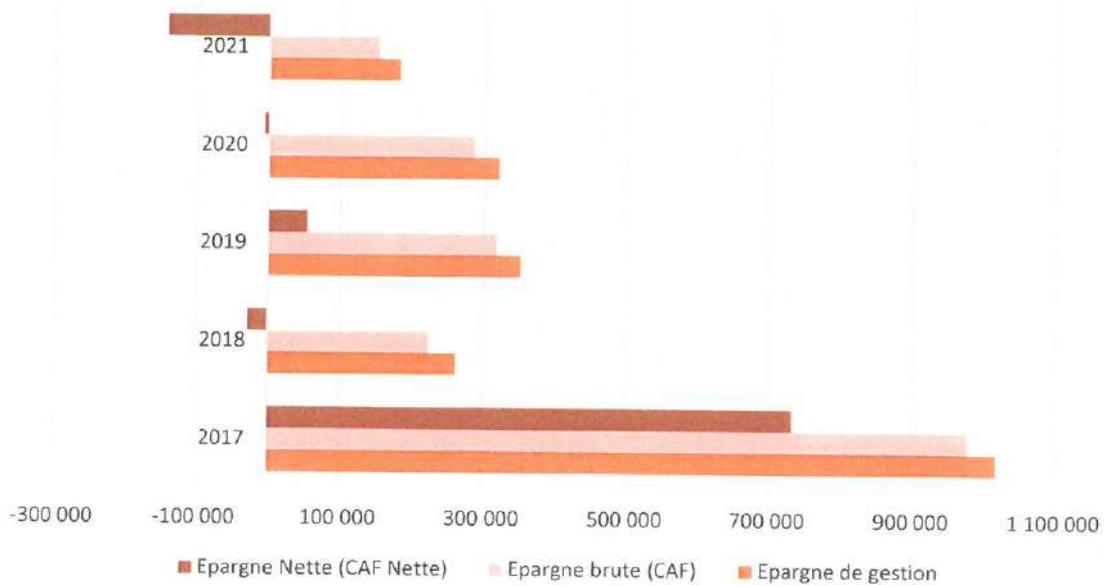
➤ Budget Principal

Epargnes de gestion, brute (CAF) et nette (CAF Nette)



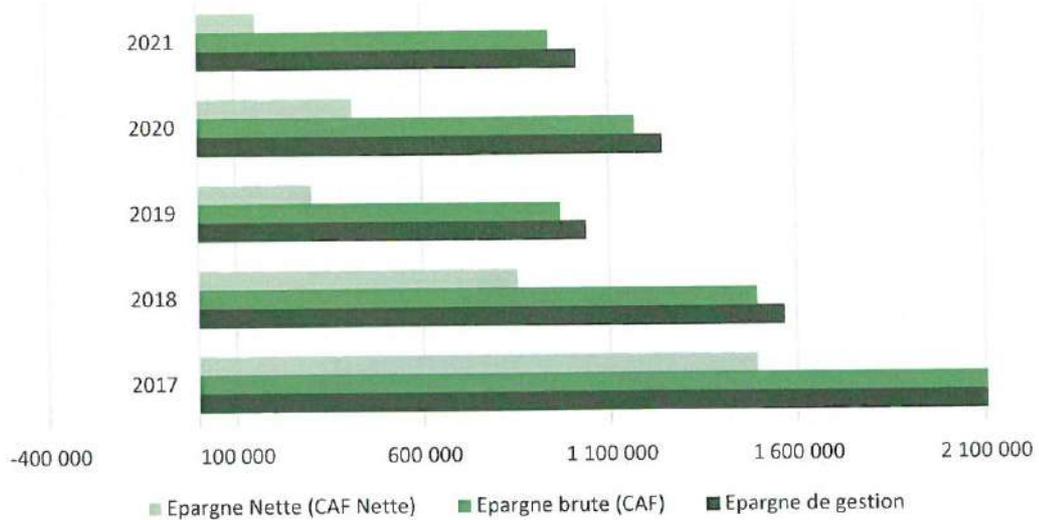
➤ Budget annexe DMA

Epargnes de gestion, brute (CAF) et nette (CAF Nette)



➤ Budgets consolidés (Budget Principal et DMA)

Epargnes de gestion, brute (CAF) et nette (CAF Nette)

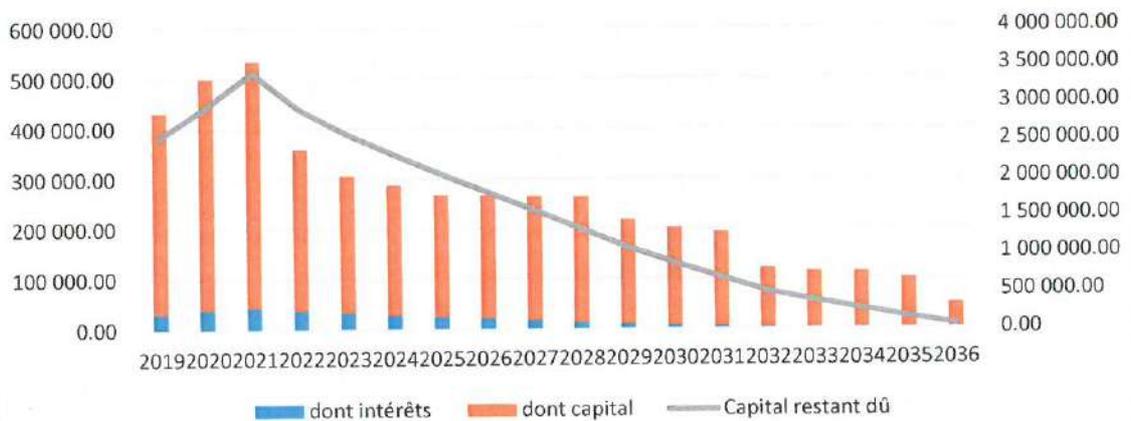


5. La dette

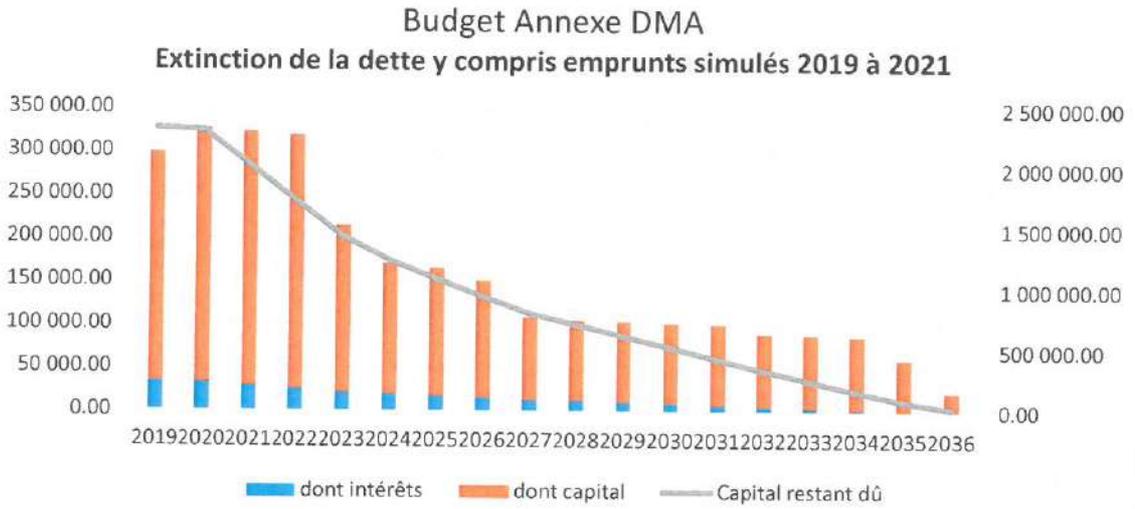
➤ Budget Principal

Budget Principal

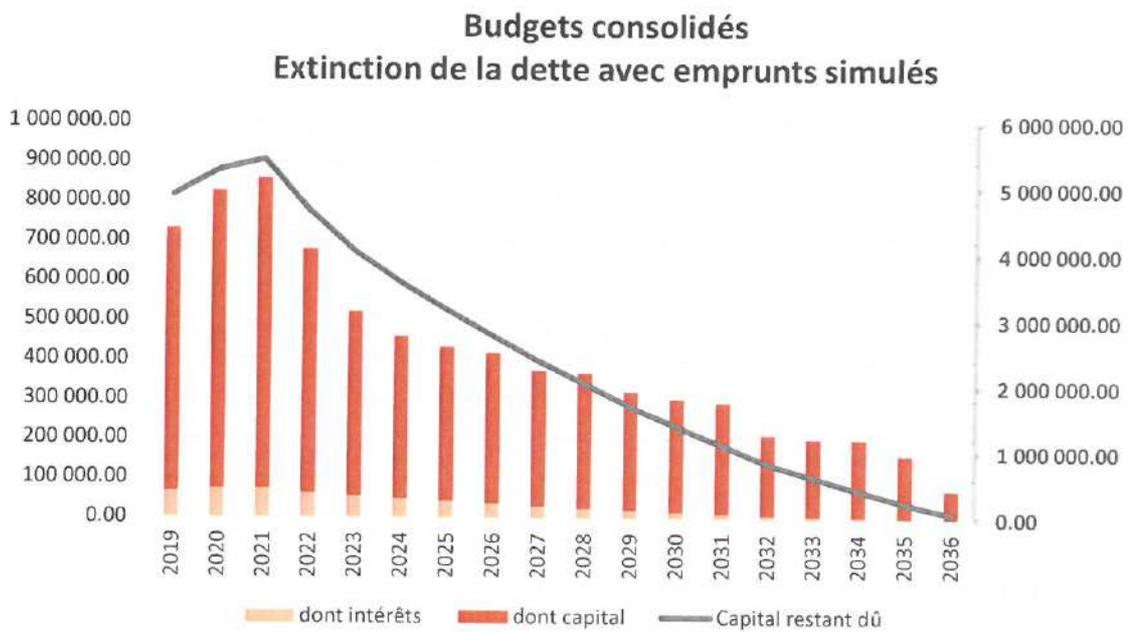
Extinction de la dette y compris emprunts simulés 2019 à 2021



➤ Budget annexe DMA



➤ Budgets consolidés (Budget Principal et DMA)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents 23
Pouvoirs 8
Absents..... 1
Suffrages exprimés 31

Séance du **mardi 05/03/2019** à 9h00

Secrétaire de séance : Mme E. MENUET

Date de convocation : 27-02-2019

DCC n° 190305/14

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : B. Henry, M. Tosan, E. Féraud, R. Ugo, A. Bouhet, M.J. Bauduin, C. Louis, C. Bouge, M. Bottero, M. Robbe, E. Menut, J. Sagnard, M. Christine, J.L. Fabre, R. Trabaud, N. Martel, J.Y. Huet, C. Théodose, A. Pellegrino, M.J. Mankaï, F. Cavallier, L. Fabre, J.J. Forniglia

Absents excusés : I. Bertlot, P. de Clarens (pouvoir à E. Féraud), S. Amand-Vermot (pouvoir à C. Bouge), J. Fabre (pouvoir à M.J. Mankaï), C. Mirallès (pouvoir à R. Ugo), A. Cheyres (pouvoir à E. Menut), I. Derbès (pouvoir à F. Cavallier), J.F. Bormida (pouvoir à C. Théodose), P. Fenocchio (pouvoir à J.L. Fabre)

TRANSPORTS SCOLAIRES 2018-2019 : REMBOURSEMENT DE FRAIS D'INSCRIPTION

Par délibération du 13 octobre 2005, le Conseil a autorisé le principe du remboursement des frais d'inscription pour les transports scolaires en cas de déménagement hors secteur, de changement d'établissement scolaire ou lorsque certains dysfonctionnements provoquant une interruption partielle ou totale du service de transport ne permettent plus à l'élève de bénéficier durablement de ce service.

A ce titre, le Président propose de rembourser individuellement les frais d'inscription versés au service du transport scolaire pour l'exercice 2018-2019 pour :

- l'enfant [REDACTED] (responsable légale : [REDACTED]) à hauteur de 50€ en raison de son changement de régime,
- l'enfant [REDACTED] (responsable légal : [REDACTED]) à hauteur de 50€ en raison de son changement de régime.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU le règlement départemental des transports,
- VU la délibération communautaire du 13 octobre 2005 autorisant le principe du remboursement de la participation en cas de déménagement hors secteur, de changement d'établissement scolaire ou encore lorsque certains dysfonctionnements provoquant une interruption partielle ou totale du service de transport ne permettent plus à l'élève de bénéficier durablement de ce service,
- VU les demandes justifiées des familles,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** le Président à effectuer les remboursements ci-dessus pour un montant de 100 €.



Tourrettes le 07 mars 2019

René UGO

Président

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32
Présents 23
Pouvoirs 8
Absents..... 1
Suffrages exprimés 31

Séance du **mardi 05/03/2019** à 9h00

Secrétaire de séance : Mme E. MENUT

Date de convocation : 27-02-2019

DCC n° 190305/15

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : B. Henry, M. Tosan, E. Féraud, R. Ugo, A. Bouhet, M.J. Bauduin, C. Louis, C. Bouge, M. Bottero, M. Robbe, E. Menut, J. Sagnard, M. Christine, J.L. Fabre, R. Traubaud, N. Martel, J.Y. Huet, C. Théodose, A. Pellegrino, M.J. Mankaï, F. Cavallier, L. Fabre, J.J. Forniglia

Absents excusés : I. Bertlot, P. de Clarens (pouvoir à E. Féraud), S. Amand-Vermot (pouvoir à C. Bouge), J. Fabre (pouvoir à M.J. Mankaï), C. Mirallès (pouvoir à R. Ugo), A. Cheyres (pouvoir à E. Menut), I. Derbès (pouvoir à F. Cavallier), J.F. Bormida (pouvoir à C. Théodose), P. Fenocchio (pouvoir à J.L. Fabre)

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (M.S.A.P.) : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a créé les Maisons de services au public (MSAP) et a ajouté cette compétence à la liste des actions d'intérêt communautaire que peut porter une communauté de communes.

La M.S.A.P. est un espace mutualisé qui offre un bouquet de services principalement en matière d'emploi et de prestations sociales.

Le Président présente le rapport d'activité de la Maison de services au public (MSAP) de la C.C.P.F. pour l'année 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

CONSIDERANT que Monsieur le Président a soumis à l'assemblée communautaire le rapport d'activité pour l'exercice 2018,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- APPROUVE le rapport d'activité 2018 de la M.S.A.P.



Tourrettes le 08 mars 2019

René UGO

Président

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

Affiché le 11/03/2019

Berger
Levrault

ID : 083-200004802-20190305-190305_15-DE



du Pays de Fayence
vous remercie
de votre attention

VOTRE VISITE

Aujourd'hui, votre demande concernait (plusieurs réponses possibles) :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Emploi / Formation / Insertion (12) | <input checked="" type="checkbox"/> Transport / Mobilité (2) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Santé (5) | <input checked="" type="checkbox"/> Papiers et citoyenneté (6) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Retraite (3) | <input checked="" type="checkbox"/> Administration et Finances (4) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Social et solidarité (1) | <input checked="" type="checkbox"/> Droit et Justice (2) |
| <input type="checkbox"/> Famille / Enfance / Jeunesse | <input checked="" type="checkbox"/> Développement économique / Création d'entreprise (1) |
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="checkbox"/> Vie locale : culture, sport, loisirs, vie associative... |
| <input checked="" type="checkbox"/> Énergie (1) | <input checked="" type="checkbox"/> Autre (2) |

Vous êtes venu pour (plusieurs réponses possibles) :

- Avoir des renseignements (11)
- Être accompagné(e) dans vos démarches administratives (courrier, constitution de dossier...) (19)
- Être accompagné(e) pour faire des démarches sur Internet (inscription, accès à votre compte en ligne...) (12)
- Obtenir un rendez-vous avec un partenaire de la Maison de services au public (2)

Êtes-vous satisfait(e) de votre visite ?

- Tout à fait satisfait (31)
- Plutôt satisfait
- Plutôt pas satisfait
- Pas du tout satisfait

Si vous n'êtes pas satisfait(e), dites-nous pourquoi :

VOTRE SATISFACTION GÉNÉRALE DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

ACCUEIL	Pas du tout satisfait	Plutôt pas satisfait	Plutôt satisfait	Tout à fait satisfait
Horaires d'ouverture			3	28
Accueil des agents			2	29
Locaux (salle d'attente, espace de réception, espace multimédia)		1	3	27
Temps d'attente			2	29
SERVICES	Pas du tout satisfait	Plutôt pas satisfait	Plutôt satisfait	Tout à fait satisfait
L'accompagnement de l'agent			1	30
La confidentialité de l'écoute			1	30
Temps consacré à votre demande			1	30
La réponse apportée par l'agent			1	30
Nombre de services disponibles			2	29
Animations proposées par la M.S.A.P. (ateliers, formations, événements)			2	29
Matériel mis à disposition (ordinateur, imprimante, scanner...)			3	28
COMMUNICATION	Pas du tout satisfait	Plutôt pas satisfait	Plutôt satisfait	Tout à fait satisfait
Panneaux pour se rendre à la Maison de services au public		2	5	24
Les infos pratiques (dates, horaires, téléphone, événements...)			5	26
Les démarches que l'on peut faire à la M.S.A.P.			4	27
Documentation mise à disposition sur place (dépliant, affiches...)			3	28

Avez-vous d'autres remarques ou suggestions (amélioration, autres services...) ?

Le personnel est très accueillant – Rien à signaler, tout est bien – Rien, tout est parfait – Très bon accueil – Manque machine à café

VOUS

Vous habitez de Bagnols Callian (7) Fayence (8) Mons (2) Montauroux (9)
 St Paul (1) Seillans (2) Tanneron Tourrettes (2) autres

Vous êtes... Un homme (11) Une femme (20) Une personne morale

Vous avez... Entre 15 et 24 ans (1) Entre 25 et 34 ans (6) Entre 35 et 49 ans (7)
 Entre 50 et 64 ans (13) 65 ans et plus (4)

Vous êtes

- Actif (14) Retraité(e) (6)
- Demandeur d'emploi (10) Autre (étudiant, sans activité professionnelle...) (1)

Comment avez-vous connu la Maison de services au public ?

- Mairie (12) Bouche à oreille (12) Presse (1) Site internet Communauté de Communes (1)
- Page Facebook de la MSAP Autre : (5)

Êtes-vous déjà venu(e) à la Maison de services au public ?

- Oui (17) Non (14)

6 - LEXIQUE : partenaires – pe

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

Affiché le 11/03/2019

Bremer
L'YVAULT

ID : 083-200004802-20190305-190305_15-DE

ACAP PROVENCE AZUR : service à domicile



ADIE : association pour le droit à l'initiative économique



ADIL : agence départementale d'information au logement



AREVE : agence de rénovation énergétique var est



AVIE CAP EMPLOI : association varoise pour l'intégration par l'emploi



CAF : caisse d'allocations familiales



Caisse des dépôts et consignations



CARSAT : caisse d'assurance retraite et de santé au travail



CCAS : centre communal d'action sociale



CCI : chambre de commerce et d'industrie



CDAD : centre départemental de l'accès au droit

CEDIS : centre départemental pour l'insertion professionnelle



CGET : commissariat général à l'égalité des territoires



CPAM : caisse primaire d'assurance maladie



ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR : service de soutien à domicile



FACE VAR : fondation agir contre l'exclusion



MISSION LOCALE EST VAR



MSAP : maison de services au public



POLE EMPLOI



SPIP : service pénitentiaire d'insertion et de probation

VAR INITIATIVE



5 - COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRÉVISIONNEL 2019

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

Affiché le 11/03/2019

ID : 083-200004802-20190305-190305_15-DE

<u>Section de fonctionnement :</u>		Compte Administratif 2018	Budget prévisionnel 2019
Dépenses		96 990.17	104 606.00
60611	Eau et assainissement	164.24	170.00
60622	Carburants	0.00	0.00
60628	Autres fournitures non stockées	0.00	100.00
60631	Fourniture d'entretien	255.16	100.00
60632	Fournitures de petit équipement	161.60	200.00
6064	Fournitures administratives	199.66	250.00
6068	Autres matières et fournitures	0.00	0.00
611	Contrats de prestations de services	1 741.46	1 800.00
6135	Locations mobilières	539.76	600.00
615221	Entretien et réparation bâtiment public	1 111.04	1 000.00
61558	Entretien et réparation autres bien	0.00	300.00
6156	Maintenance	2 394.80	1 500.00
6161	Prime d'assurance	169.78	209.00
6225	Indemnité régisseur	0.00	0.00
6232	Fêtes et cérémonies	314.38	320.00
6238	Communication	0.00	500.00
6251	Frais de déplacement	433.72	900.00
6262	Frais de télécommunication	1 749.09	1 800.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0.00	5 200.00
62872	Remboursement EDF Fayence	1 637.38	1 800.00
6288	Autres services extérieurs (Alarme)	683.06	720.00
637	Cotisation FIPH (travailleurs handicapés)	92.32	100.00
011	Total chapitre charges générales	11 647.45	17 569.00
64	Rémunération principale (Déborah 7 mois)	47 677.47	40 000.00
63	Charges sociales	20 617.60	18 000.00
6455	Assurance du personnel	1 447.03	1 416.00
6458	CNAS	410.00	621.00
63/64	Emploi supplém. (7 mois sur 2018 12 mois sur 2019)	15 190.62	27 000.00
012	Total chapitre du personnel	85 342.72	87 037.00
Recettes		96 990.17	104 606.00
7066	Redevances	5 162.90	5 163.00
7473	Subvention du Département	8 000.00	8 000.00
74718	Subvention FNADT + Fonds Inter Opérateur	21 000.00	30 000.00
7718	Annulation partielle rattachement dépense 2017	1 232.99	0.00
Autofinancement de la Communauté de Communes		61 594.28	61 443.00

4 - PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2019

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

Affiché le 11/03/2019



ID : 083-200004802-20190305-190305_15-DE

Permanences :

- Après quelques années d'absence, la Mission Locale sera de retour dès janvier 2019, à raison de 4 jours par semaine, afin d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans.
- L'Acap Provence Azur, service à la personne et d'aide à domicile, reprendra ses permanences à partir de février 2019, à raison d'une à deux fois par mois.
- A contrario, les permanences en visio-guichet de Pôle-Emploi, sans rendez-vous des 1^{er} et 3^{ème} mardi matin, seront suspendues à partir de janvier 2019, par manque d'effectif pour assurer ce service.

Visio-guichet :

- *Face au succès technique de ce dispositif et à la satisfaction du public, nous ne pouvons qu'encourager les autres services publics : Carsat, Centre des impôts, MdpH... à envisager une permanence en visio-guichet.*

Animation :

- En 2019, la déclaration en ligne de l'impôt sur le revenu se généralise : un accompagnement des usagers sera organisé individuellement ou collectivement.
- Des ateliers collectifs et gratuits d'initiation aux principaux espaces personnels POLE EMPLOI, CAF, AMELI.FR, ASSURANCE RETRAITE, seront organisés le mercredi matin, afin de familiariser les usagers, car nombreux sont ceux qui ne maîtrisent pas l'outil, ou le fonctionnement des sites Internet des grands services publics.

La difficulté principale, dans le cadre de cette activité, reste l'absence d'identifiants d'espace personnel fictif pour les démonstrations, mais également les changements réguliers d'interface des sites internet de nos partenaires.

Animations / accompagnement :

- En 2019, des Job Dating seront également programmés, notamment « services à la personne » en mai/juin 2019.
- Le mercredi après-midi sera réservé à la gestion des dossiers complexes, sur RdV.

Partenariat :

Mise en place d'une fiche de liaison entre la MSAP et l'UTS de FAYENCE, afin d'améliorer l'accompagnement des usagers, avec une meilleure visibilité de la demande et de la réponse apportée.

L'équipe de la Maison de services au public du Pays de Fayence souhaite également renforcer ses relations avec les partenaires, notamment à travers :

- *des journées de formations sur les nouveaux dispositifs, les nouvelles démarches, etc.*
- *la transmission régulière de documentation,*
- *la possibilité d'avoir un interlocuteur identifié,*
- *la possibilité d'avoir un canal de contact privilégié pour résoudre les cas les plus difficiles.*

Un partenariat solide est source de reconnaissance et d'acceptation du public, en l'absence de permanences physiques.

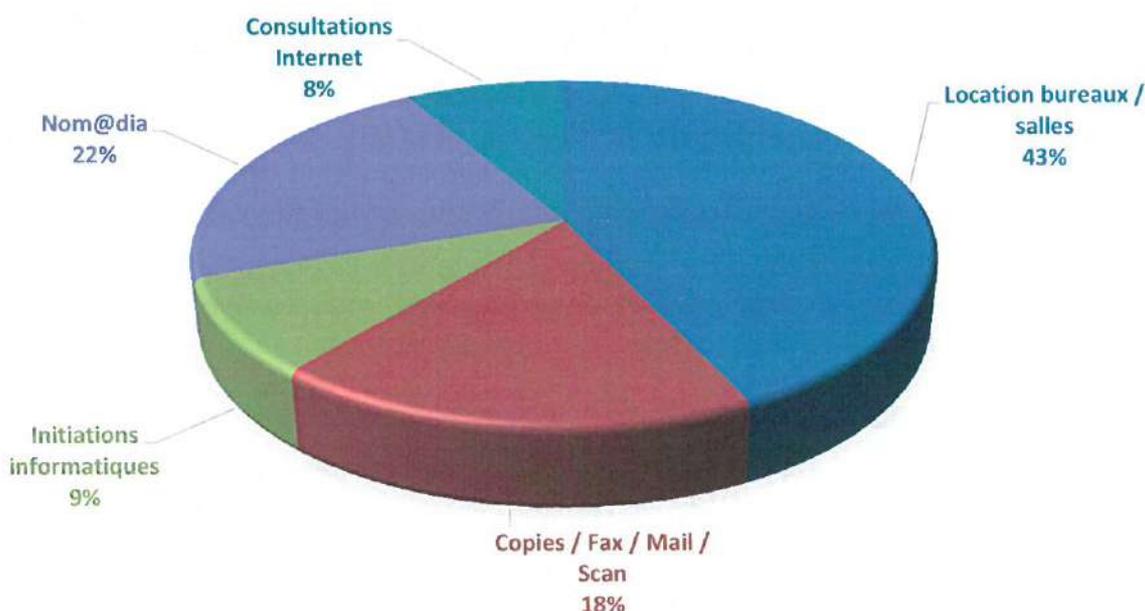
La MSAP espère également que, dans le cadre de l'animation nationale, de nouvelles formations soient mises en ligne ou envisagées en présentiel.

3.4 - BILAN FINANCIER DE L'ESPACE MULTIMÉDIA ET AUTRE SERVICES

Envoyé en préfecture le 11/03/2019
 Reçu en préfecture le 11/03/2019
 Affiché le 11/03/2019
 ID : 083-200004802-20190305-190305_15-DE

PRESTATIONS	ANNÉE 2018		Rappel 2017	
	Recette	En %	Recette	En %
Location bureaux / salles	2 225,00 €	43%	1 855,00 €	45%
Copies / Fax / Mail / Scan	925,90 €	18%	1 113,30 €	27%
Initiations informatiques	455,00 €	9%	420,00 €	10%
Nom@dia	1 131,00 €	22%	301,00 €	7%
Consultations Internet	426,00 €	8%	464,00 €	11%
Total	5 162,90 €	100%	4 153,30 €	100%

Répartition de l'auto-financement en 2018



Nous remarquons :

- Une augmentation des recettes en 2018 par rapport à 2017.
- Une augmentation des recettes provenant des locations de bureaux, mais surtout de l'espace de télétravail et de coworking « **Nom@dia** », qui représente 22 % de l'autofinancement.
- Une baisse des recettes réalisées par les services copies/fax/emails/scan
- Une stabilité des recettes provenant des initiations informatiques et des consultations internet.

3.3 - UTILISATIONS DE L'ESPACE « NOM@DIA »

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

Affiché le 11/03/2019

ID : 063-200004802-20190305-190305_15-DE

Nom@dia

Tiers-lieu du Pays de Fayence & Espace de co-working

Depuis février 2015, la Maison de services au public du Pays de Fayence dispose d'une salle de télétravail¹ et de coworking² « Nom@dia » entièrement équipée³, pour permettre notamment aux travailleurs indépendants et salariés, de travailler dans une ambiance conviviale et professionnelle, tout en limitant leurs déplacements sur les territoires périphériques.

Ce service, proposé à des tarifs très attractifs, peut être utilisé ponctuellement ou de façon régulière.

La plateforme de télétravail Nom@dia a accueilli **7 télétravailleurs** (3 salariés et 4 travailleurs indépendants), soit **264 demi-journées de présence** en 2018.

Par ailleurs, la salle Nom@dia a également été régulièrement utilisée par des associations, organismes, entreprises, dans le cadre de réunions ou de formations.

De plus amples informations sont disponibles sur le site nomadia.fr, par e-mail - contact@nomadia.fr - ou par téléphone au 04 94 39 09 10.

Espace de télétravail et de coworking « Nom@dia » en images



Zone de travail en petit groupe



Zone de travail individuel

¹ Le **télétravail** désigne une organisation du travail qui permet d'exercer une activité en dehors des locaux de son employeur ou de son client grâce aux technologies de l'information et de la communication (Internet, téléphonie mobile, fax, etc.). Le télétravail peut s'effectuer depuis le domicile, un télécentre ou de manière nomade (lieux de travail différents selon l'activité à réaliser).

² Le **coworking**, travail coopératif ou encore cotravail est un type d'organisation du travail qui regroupe deux notions : un espace de travail partagé, mais aussi un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture.

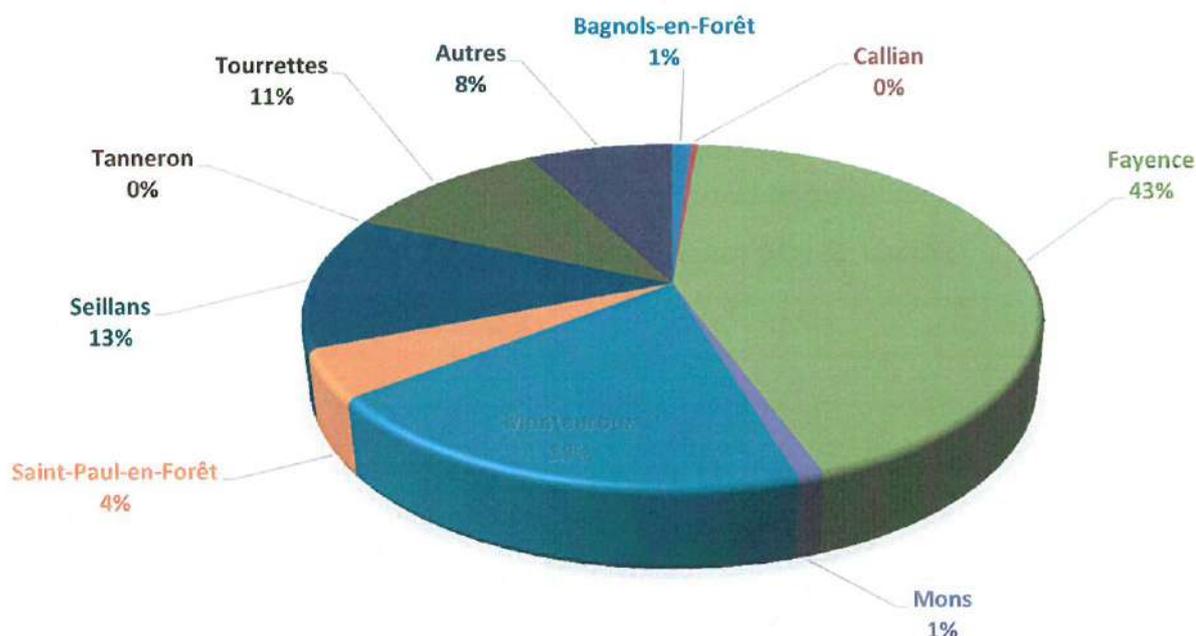
³ WiFi Très Haut Débit, imprimante multifonction laser couleur, salle modulable, espace convivialité, bureau privatif mutualisé, terrasse, etc...

3.2 - RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS

Envoyé en préfecture le 11/03/2019
 Reçu en préfecture le 11/03/2019
 Affiché le 11/03/2019
 ID : 083-200004802-20190305-190305_15-DE

COMMUNES	ANNÉE 2018		Rapport 2017	
	Nombre d'usagers	En %	Nombre d'usagers	En %
Bagnols-en-Forêt	5	1,0%	4	0,9%
Callian	2	0,4%	3	0,7%
Fayence	220	43,1%	234	54,7%
Mons	5	1,0%	5	1,2%
Montauroux	97	19,0%	60	14,0%
Saint-Paul-en-Forêt	23	4,5%	22	5,1%
Seillans	64	12,5%	49	11,4%
Tanneron	0	0,0%	0	0,0%
Tourrettes	55	10,8%	32	7,5%
Autres	39	7,6%	19	4,4%
Total	510	100%	428	100%

Répartition géographique des usagers de l'espace multimédia en 2018 (arrondi)



Nous notons que :

- les habitants de Fayence, malgré une baisse du nombre de passages, représentent néanmoins plus de 43 % de la fréquentation,
- les habitants de Montauroux, Seillans et Tourrettes sont de plus en plus nombreux à utiliser l'espace multimédia,
- le nombre d'usagers en villégiature a également augmenté.

3 - BILAN D'ACTIVITÉ DE L'ESPACE MULTIMÉDIA ET DE L'ESPACE « NOM@DIA »

3.1 - UTILISATIONS DE L'ESPACE MULTIMÉDIA

L'espace multimédia, labellisé Espace Public Numérique, est équipé de 7 ordinateurs permettant au public d'accéder à Internet ou bien de réaliser des travaux de bureautique.

En 2018, l'Espace multimédia a enregistré **510 passages** sous la forme d'abonnements ou de connexion à la demi-heure.

La recherche d'informations personnelles, la consultation des mails, l'impression de billets d'avion/train ou de divers relevés, constituent toujours l'essentiel des utilisations.

En 2018, nous avons constaté une augmentation de la fréquentation par rapport à 2017.

En ce qui concerne les ateliers numériques, ils se sont tenus exclusivement sous forme de sessions personnalisées en « tête à tête », de manière à répondre concrètement aux problématiques des usagers.

Ainsi, **28 ateliers numériques** individuels ont été dispensés en 2018, sur les thèmes suivants :

- Les méthodes de classements des fichiers,
- la navigation sur internet,
- l'utilisation de la messagerie électronique,
- les bases sur traitement de texte et tableur.

Par ailleurs, la salle multimédia a été mise à disposition pour l'organisation d'ateliers ou de formations assurés par le Pole-Emploi, et la Communauté de Communes du Pays de Fayence (offices de tourisme).

Enfin, sur les 2 postes mis à disposition en libre accès à l'accueil et les 7 postes en salle multimédia, l'animatrice et l'agent d'accueil ont assuré **535 accompagnements** individuels, notamment :

- les demandeurs d'emploi dans leurs démarches « dématérialisées » (création d'« espace emploi » sur le site pole-emploi.fr, publication de cv en ligne, actualisations mensuelles, envoi de documents numérisés).
- les autres usagers dans leurs démarches e-administratives (simulations de prestations, demande d'allocations, impression d'attestations, certificat d'immatriculation, permis de conduire, paiement d'impôts en ligne, etc...).

2.10.8 - DÉTAILS DES AIDES A LA CONSTITUTION DE

Envoyé en préfecture le 11/03/2019
 Reçu en préfecture le 11/03/2019
 Affiché le 11/03/2019
 ID : 083-200004802-20190305-190305_15-DE

AIDE A LA CONSTITUTION DE DOSSIER	
ANTS : 17	
Aide au remplissage du dossier administratif	2
Remise de documents administratifs	7
Vérification du dossier administratif	1
Documents imprimés	7
CAF : 31	
Aide au remplissage du dossier administratif	3
Remise de documents administratifs	12
Vérification du dossier administratif	3
Documents imprimés	12
Documents scannés	1
CARSAT : 13	
Aide au remplissage du dossier administratif	4
Remise de documents administratifs	2
Vérification du dossier administratif	2
Documents imprimés	3
Documents scannés	2
CPAM : 80	
Aide au remplissage du dossier administratif	11
Remise de documents administratifs	50
Vérification du dossier administratif	10
Documents imprimés	6
Documents scannés	3
CDAD : 44	
Remise de documents administratifs	33
Vérification du dossier administratif	1
Documents imprimés	10
POLE EMPLOI : 27	
Impression CV	11
Remise de documents administratifs	1
Vérification du dossier administratif	1
Documents imprimés	11
Documents scannés	3
TRANSPORT SCOLAIRE : 983	
Aide au remplissage du dossier administratif	43
Remise de documents administratifs	115
Vérification du dossier administratif	822
Documents imprimés	2
Documents scannés	1
TRESOR PUBLIC : 12	
Aide au remplissage du dossier administratif	3
Remise de documents administratifs	2
Documents imprimés	6
Documents scannés	1
AUTRE : 142	
Aide au remplissage du dossier administratif	3
Impression CV	19
Remise de documents administratifs	19
Vérification du dossier administratif	4
Documents imprimés	79
Documents scannés	9
Documents faxés	9
PERSO : 58	
Impression CV	12
Remise de documents administratifs	2
Documents imprimés	44
TOTAL AIDE A LA CONSTITUTION DE DOSSIER	1 407

2.10.7 - DETAILS DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS A

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

Affiché le 11/03/2019

Renseigner le/la

ID : 083-200004802-20190305-190305_15-DE

RENSEIGNEMENTS FOURNIS	
CAF = 29	
CAF : Infos sur allocations familiales	8
CAF : Infos sur allocation logement	5
CAF : Infos sur RSA	2
CAF : Infos sur allocation rentrée scolaire	1
CAF : Transmission identifiants	7
CAF : Etude courrier reçu	1
CAF : Autre	4
CAF : Infos sur modalités demande code	1
CARSAT : 27	
CARSAT : Infos sur demande retraite	20
CARSAT : Infos sur relevés de carrière	7
CCAS : 270	
CCAS : Autre	93
CCAS : Remise de documents aux usagers	90
CCAS : Renseignements sur modalités de contact	33
CCAS : Infos sur dossier	25
CCAS : Dépôt de documents	21
CCAS : Perso	8
CPAM : 88	
CPAM : Infos sur carte vitale	36
CPAM : Infos sur CMU	29
CPAM : Infos sur ouverture de droits	7
CPAM : Autre	11
CPAM : Réclamation attestation	2
CPAM : Infos sur bon transport	1
CPAM : Infos sur Carte Européenne	1
CPAM : Infos sur déclaration de grossesse	1
PAPIERS (dont ANTS) : 81	
PAPIERS : Infos sur carte grise	35
PAPIERS : Infos sur permis de conduire	26
PAPIERS : Infos sur passeport	8
PAPIERS : Infos sur carte d'identité	6
PAPIERS : autres	6
POLE EMPLOI : 66	
POLE EMPLOI : Infos sur modalités d'inscription	34
POLE EMPLOI : Infos sur offres d'emploi	21
POLE EMPLOI : Infos sur modalités d'indemnisation	5
POLE EMPLOI : Infos sur permanence du psychologue	4
POLE EMPLOI : Autre	1
POLE EMPLOI : Infos sur modalités de contact Conseiller	1
TRANSPORT SCOLAIRE : 1716	
TS : Infos sur dépôt de documents complémentaires	55
TS : Infos sur horaires de bus / TAD / TS	138
TS : Modalités inscription / Expiration / Perte / Défaut / Correspondants	1493
TS : Réclamations	30
TRESOR PUBLIC : 13	
IMPOTS : Modalités paiement en ligne	10
IMPOTS : Avis non reçu	1
IMPOTS : Compte bloqué	2
DIVERS : 1055	
MSAP : Scan - impression - copies - fax	514
MSAP : Infos sur fonctionnement MSAP NOMADIA ...	90
MSAP : relations partenaires	99
Demandes d'infos diverses	229
Demandes d'infos personnelles	123
TOTAL DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS A L'ACCUEIL	3 345

POLE EMPLOI = 566

Actualisation

Attestation de paiement

Changement de situation

Consultation d'offres

Consultation espace personnel

CV en ligne

Création espace emploi

Dépôt de document sur l'espace personnel

Envoi d'email à un conseiller Pôle Emploi

Impression courrier

Inscription

Télécandidature

Rédaction CV et LM

5

37

110

23

4

214

11

21

20

10

41

PAPIERS (dont ANTS) = 92

Carte d'identité / passeport

Carte grise

Certificat de non gage

Changement d'adresse service-public

Demande acte d'état civil

Extrait de casier judiciaire

Permis de conduire

6

18

7

1

6

4

50

TRESOR PUBLIC = 120

Adhésion prélèvement impôts

Consultation impôts

Création espace personnel

Déclaration d'impôts

Impression avis d'imposition

Paiement en ligne

Achat timbre fiscal

3

0

6

15

1

94

1

DIVERS = 106

autres

Impression CV

Envoi candidature spontanée

Envoi d'email à un service public

Envoi d'email personnel

Rédaction documents personnels et professionnels

Recherche infos locapass

Recherche infos VAE

Recherche infos Energie

14

33

4

19

22

11

1

1

1

TOTAL des démarches dématérialisées**1 141**

dont réalisées par l'agent d'accueil

626

dont réalisées par l'utilisateur

471

dont réalisées en accompagnement

44

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

Affiché le 11/03/2019

ID : 083-200004802-20190305-190305_15-DE

Burger
Le Boul

2.10.5 - RÉSOLUTION DES DEMANDES ACCOMPAGNÉES

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

Affiché le 11/03/2019

Berger
Leyfaut

ID : 083-200004802-20190305-190305_15-DE

DEMANDES RÉSOLUES	ANNÉE 2018		Rapport 2019	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Oui	6 822	99,5%	4 920	99,0%
Partiellement	17	0,2%	44	0,9%
Non	19	0,3%	7	0,1%
TOTAL	6 858	100%	4 971	100%

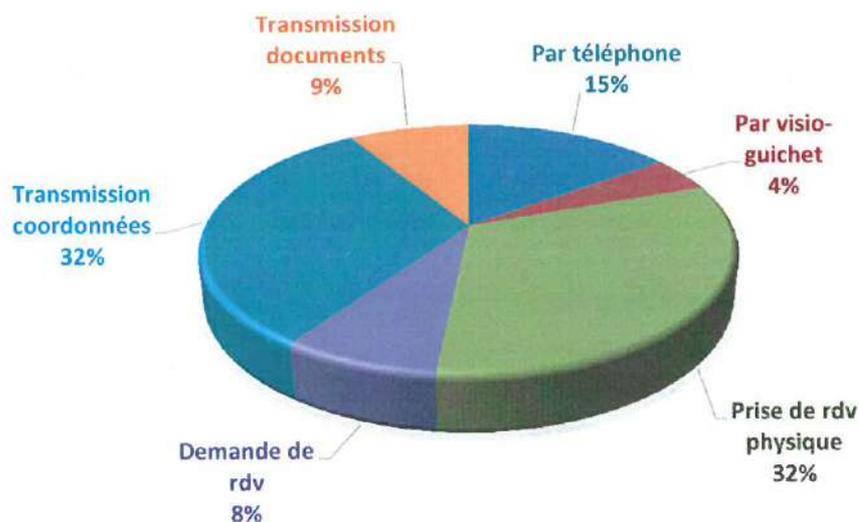
- Dans la grande majorité des cas, les agents de la MSAP ont permis de répondre à la demande de l'utilisateur.
- Néanmoins, en cas d'impossibilité de trouver une réponse immédiate, celle-ci peut être différée, le temps de trouver l'information auprès du partenaire concerné.
- Enfin, en cas d'impossibilité de contacter le partenaire concerné ou de problèmes purement techniques sur le site internet dédié, la demande ne peut malheureusement pas aboutir.

2.10.6 - DETAILS DES DÉMARCHES DÉMATÉRIALISÉES

DÉMARCHES DÉMATÉRIALISÉES	ANNÉE 2018
CAF = 184	
Attestation de paiement	62
Changement de situation	11
Consultation espace personnel	45
Déclaration annuelle	5
Déclaration de loyers	1
Déclaration trimestrielle AAH	0
Déclaration trimestrielle prime d'activité	1
Déclaration trimestrielle RSA	20
Demande d'aide au logement	16
Demande de prime d'activité	2
Demande PAJE	1
Demande de RSA	7
Dépôt de document sur l'espace personnel	8
Réclamation	1
Simulation de prestations	4
CARSAT = 5	
Demande de retraite	5
Demande d'estimation indicative globale retraite	0
Demande relevé de carrière	0
CPAM = 68	
Attestation de droits	23
Consultation espace personnel	1
Attestation d'indemnités journalières	7
Attestation de paiement	12
Création compte / demande de code Ameli	23
Demande carte vitale	2

2.10.4 - MISES EN RELATION AVEC LES PARTENAIRES

MISES EN RELATION AVEC LES PARTENAIRES	ANNÉE 2018		Rappel 2017	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Par téléphone	197	15%	372	56%
Par visio-guichet	58*	4%	9	2%
Prise de rdv physique	417	32%	280	42%
Demande de rdv	104	8%	nc	nc
Transmission coordonnées	411	32%	nc	nc
Transmission documents	113	9%	nc	nc
TOTAL	1 300	100%	661	100%

Répartition du mode de mise en relation en 2018

- (*) Les mises en relation par visio-guichet sont uniquement celles positionnées entre deux rendez-vous assurés par le POLE EMPLOI, la CPAM ou la CAF. Les rendez-vous programmés en visio-guichet sont comptabilisés dans les permanences du partenaire concerné.
- Les prises de rendez-vous physique concernent essentiellement les permanences de la CPAM, de la CAF, des avocats, du conciliateur de justice.
- Les demandes de rendez-vous concernent essentiellement le CCAS et l'Adil, demandes que nous avons relayées au partenaire concerné.

A noter, nous avons détaillé également cette année :

- les transmissions de documents des usagers pour les partenaires et inversement.
- les transmissions de coordonnées téléphoniques ou postales des organismes.

2.10.3 - NATURE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

Affiché le 11/03/2019

Maison de services au public
ID : 083-200004802-20190305-190305-15-DE

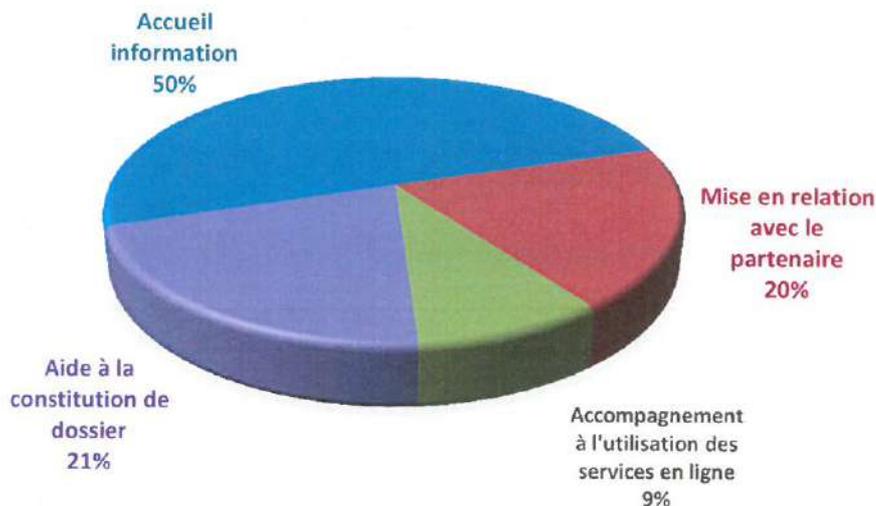
Pour améliorer l'accès à l'information, l'agent d'accueil de la Maison de services au public renseigne, accompagne et aide les usagers dans leurs démarches administratives simples.

Lorsque la demande est plus complexe, il peut aussi mettre en relation le public par téléphone avec les techniciens ou organiser un rendez-vous avec la permanence du partenaire.

A noter que l'agent d'accueil joue un rôle important lorsqu'il y a une notion d'urgence et réalise le relais entre le technicien et le demandeur.

NATURE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS	ANNÉE 2018		Rappel 2017	
	Nombre de demandes	En %	Nombre de demandes	En %
Accueil information	3 345	50%	3 528	71%
Mise en relation avec le partenaire	1 300	20%	661	13%
Accompagnement à l'utilisation des services en ligne	606	9%	489	10%
Aide à la constitution de dossier	1 407	21%	293	6%
TOTAL	6 658	100%	4 971	100%

Répartition de la nature de l'accompagnement en 2018



Nous remarquons, en proportion :

- Une nette diminution des renseignements dispensés aux usagers : information, conseils, ou vérification de dossiers.
- Par contre une forte augmentation des mises en relation avec nos partenaires : la CPAM, la CAF, la CARSAT..., et le CCAS pour lequel nous avons également comptabilisé les remises de documents.
- De même, une augmentation de l'accompagnement pour les démarches dématérialisées, principalement pour le POLE EMPLOI, la CPAM, la CAF, le TRESOR PUBLIC, l'ANTS.
- Enfin, une forte augmentation de l'aide à la constitution de dossier pour la CPAM, la CAF, le POLE EMPLOI, la CARSAT et surtout pour le transport scolaire, dont les nouvelles modalités d'inscription ont demandé une vérification de chaque dossier.

2.10.2 - PARTENAIRES CONCERNÉS

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

Affiché le 11/03/2019

Recevoir le 11/03/2019

ID : 083-200004802-20190305-190305_15-DE

PARTENAIRES CONCERNÉS RENSEIGNEMENTS ACCUEIL	ANNEE 2018	
	Nombre de demandes	En %
REGION	3012	44%
AUTRE	765	11,15%
CCAS	564	8,22%
CDAD	509	7,42%
CPAM	463	6,75%
POLE EMPLOI	436	6,36%
CAF	229	3,34%
TRESOR PUBLIC	146	2,13%
ANTS	142	2,07%
CARSAT	113	1,65%
PERSO	95	1,39%
MSAP	92	1,34%
DEPARTEMENT UTS	47	0,69%
CONCILIATEUR	40	0,58%
CEDIS	38	0,55%
ENTRAIDE	35	0,51%
ADIL	27	0,39%
MISSION LOCALE	13	0,19%
MAIRIE	11	0,16%
VAR INITIATIVE	11	0,16%
CCI	9	0,13%
COMMUNAUTE DE COMMUNES	9	0,13%
SPIP	9	0,13%
MDPH	7	0,10%
AREVE	4	0,06%
FACE VAR	4	0,06%
MSA	4	0,06%
VAR HABITAT	4	0,06%
ADIE	3	0,04%
EXPERT COMPTABLE	3	0,04%
CHEQUE ENERGIE	2	0,03%
EDF	2	0,03%
ONCFS	2	0,03%
OFFICE DE TOURISME	2	0,03%
PREFECTURE	2	0,03%
CLIC AGE	1	0,01%
RSI	1	0,01%
SENDRA	1	0,01%
URSSAF	1	0,01%
TOTAL	6 858	100%

2.10 - DÉTAILS DES DEMANDES ACCOMPAGNÉES P

2.10.1 - THÉMATIQUE DES DEMANDES

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

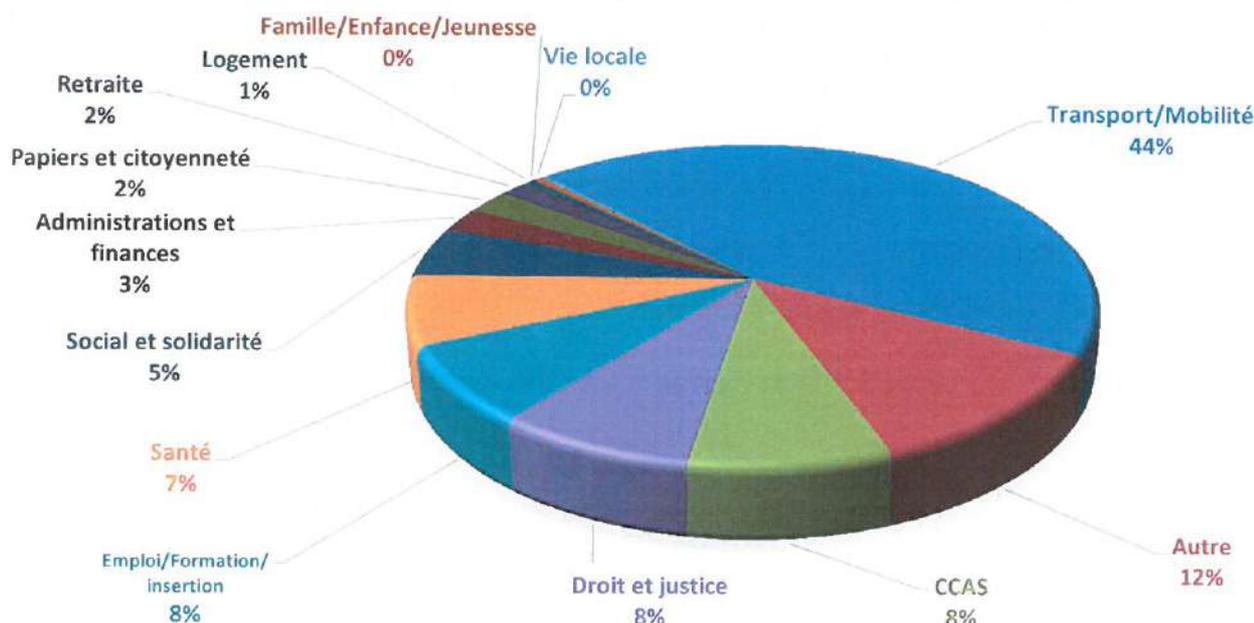
Affiché le 11/03/2019

Berger
Levyfaul

ID : 083-200004802-20190305-190305_15-DE

THÉMATIQUE	ANNÉE 2018		rappel 2017	
	Nombre de demandes	En %	Nombre de demandes	En %
Transport/Mobilité	3 025	44%	2 278	46%
Autre	819	12%	580	12%
CCAS	564	8%	598	12%
Droit et justice	553	8%	315	6%
Emploi/Formation/insertion	524	8%	492	10%
Santé	476	7%	294	6%
Social et solidarité	341	5%	215	4%
Administrations et finances	166	2%	85	2%
Papiers et citoyenneté	160	2%	0	0%
Retraite	116	2%	53	1%
Logement	35	1%	16	0%
Famille/Enfance/Jeunesse	29	0%	17	0%
Vie locale	26	0%	7	0%
Développement économique/Création d'entreprise	15	0%	10	0%
Energie	9	0%	11	0%
TOTAL	6 858	100%	4 971	100%

Répartition des thématiques des demandes à l'accueil en 2018



Nous remarquons, en proportion, que :

- 44% des renseignements fournis à l'accueil concerne le domaine « transport et mobilité », correspondant aux renseignements fournis pour le TAD (Transport à la Demande), les lignes de transport en commun et les inscriptions au transport scolaire assurées par les agents de la MSAP.
- Les renseignements et les mises en relation pour le CCAS et les diverses demandes des usagers, notamment à titre personnel ou autres domaines, représentent également 20 % des demandes.

2.9 - RÉPARTITION PAR SERVICES PROPOSÉS

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

Affiché le 11/03/2019

Berger
Levrault

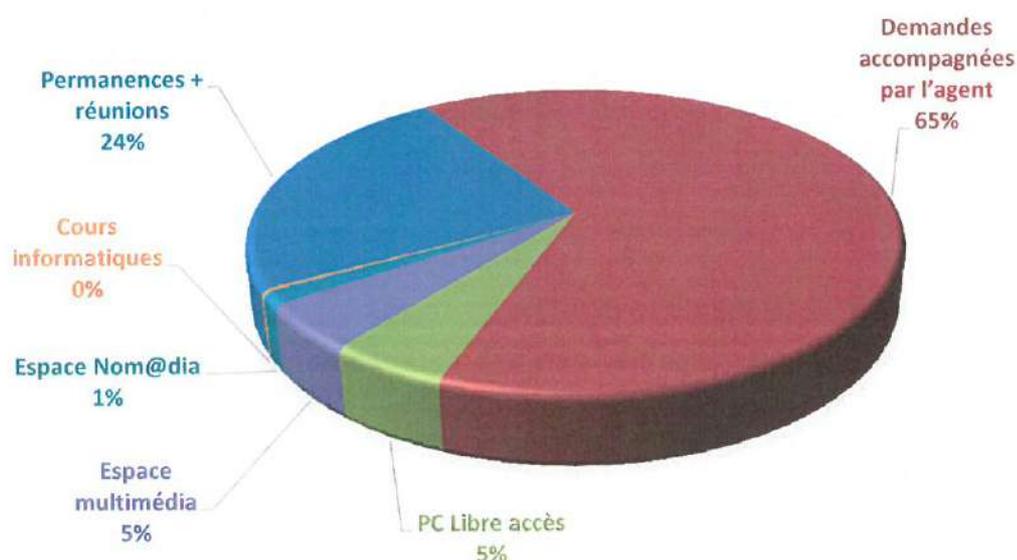
ID : 083-200004802-20190305-190305_15-DE

SERVICES PROPOSÉS	ANNÉE 2018			
	Nombre de visites	En %	Nombre de visites	En %
Permanences + réunions	2 514	23,7%	2 667	30,9%
Demandes accompagnées par l'agent	6 858	64,8%	4 971	57,6%
PC Libre accès	535	5,0%	490	5,7%
Espace multimédia	510	4,8%	428	5,0%
Espace Nom@dia	144	1,4%	38	0,4%
Cours informatiques	28	0,3%	31	0,4%
TOTAL	10 589	100%	8 625	100%

Par rapport à 2017, le tableau comparatif ci-dessus nous permet de constater :

- une diminution de la fréquentation des permanences assurées par les partenaires de la Maison de services au public, notamment le POLE EMPLOI, la CPAM, AVOCAT, CCAS (cf. page précédente),
- une importante augmentation de la fréquentation de l'accueil pour les renseignements et la réalisation des démarches dématérialisées qui se généralisent,
- une augmentation de la fréquentation des PC en accès libre, grâce à la familiarisation des usagers aux démarches dématérialisées,
- une augmentation de la fréquentation de l'espace multimédia,
- une augmentation de la fréquentation de l'espace Nom@dia,
- une légère baisse des cours informatiques.

Répartition des services proposés en 2018 (arrondi)



2.8 - RÉPARTITION PAR PARTENAIRES

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

Affiché le 11/03/2019

Recevoir
Levraut

ID : 083-200004802-20190305-190305_15-DE

PERMANENCES PARTENAIRES	ANNÉE 2018			supplémentaire		
	Nb ½ j. perm.*	Nombre d'usagers	En %	Nb ½ j. perm.*	Nombre d'usagers	En %
POLE EMPLOI	161	289	11,5%	223	535	20,1%
ATELIERS POLE EMPLOI	10	117	4,7%	31	146	5,5%
CEDIS	124	483	19,2%	116	496	18,6%
CCAS	Non connu	432	17,2%	Non connu	491	18,4%
AS CARSAT	33	153	6,1%	32	126	4,7%
ENTRAIDE	41	152	6,0%	47	132	5,0%
AVOCAT	17	137	5,4%	20	169	6,3%
SPIP	41	106	4,2%	25	70	2,6%
CONCILIATEUR	18	98	3,9%	12	46	1,7%
CPAM	39	97	3,9%	41	179	6,7%
UTS	11	94	3,7%	9	88	3,3%
ADIL 83	11	31	1,2%	9	29	1,1%
AVIE CAP	19	26	1,0%	20	26	1,0%
VAR INITIATIVE	13	23	0,9%	11	17	0,6%
FACE VAR	8	15	0,6%	17	49	1,9%
CAF	27	47	1,9%	0	0	0,0%
AREVE	16	14	0,6%	11	3	0,1%
ADIE	8	9	0,4%	1	0	0,0%
ST VINCENT DE PAUL	6	2	0,1%	2	0	0,0%
O2	0	0	0,0%	16	14	0,5%
ACAP 83	0	0	0,0%	2	0	0,0%
JOB DATING	3	23	0,9%	0	0	0,0%
AUTRES & RÉUNIONS	75	166	6,6%	32	51	1,9%
TOTAL	681	2 514	100%	623	2 667	100,0%

* Nb ½ j.perm. : Nombre de ½ journées de permanence

En jaune, la nouvelle permanence au sein de la MSAP en 2018

En rouge, les permanences arrêtées ou suspendues en 2018

En orange, nombre de permanences en baisse en 2018 par rapport à 2017

En vert, nombre de permanences en hausse en 2018 par rapport à 2017

Nous remarquons, en proportion, que :

- POLE EMPLOI a reçu moins d'usagers dans le cadre de ses permanences et des ateliers.
- la CPAM a reçu beaucoup moins d'usagers en raison de la suppression de la permanence physique.
- Comme en 2017, aucune permanence n'a été effectuée par la DEFENSE et la CCI, à défaut de demande de rendez-vous (donc absents du tableau).

Plus généralement, la fréquentation des permanences a baissé de près de 6 %.

2.7 - RÉPARTITION PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFES

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

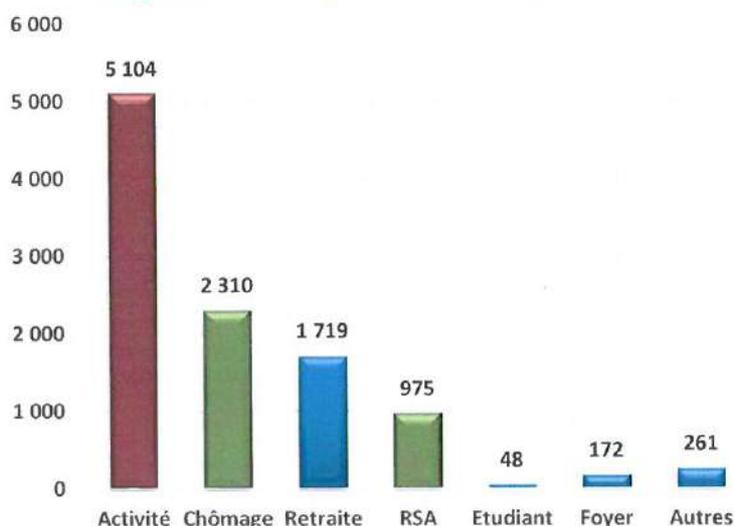
Reçu en préfecture le 11/03/2019

Affiché le 11/03/2019

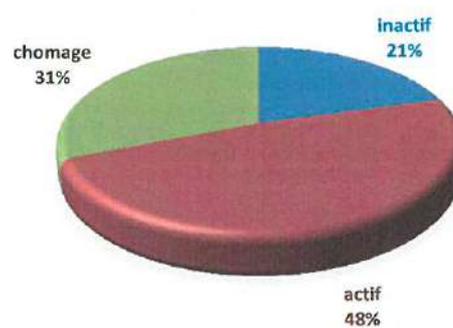
ID : 083-200004802-20190305-190305_15-DE

CATEGORIE SOCIO PROFESSIONNELLE	ANNÉE 2018		Nombre de personnes	En %
	Nombre de personnes	En %		
Activité	5 104	48%	2 999	34%
Chômage	2 310	22%	2 744	32%
Retraite	1 719	16%	1 272	15%
RSA	975	9%	935	11%
Etudiant	48	0%	52	1%
Foyer	172	2%	373	4%
Autres	261	2%	250	3%
TOTAL	10 589	100%	8 625	100%

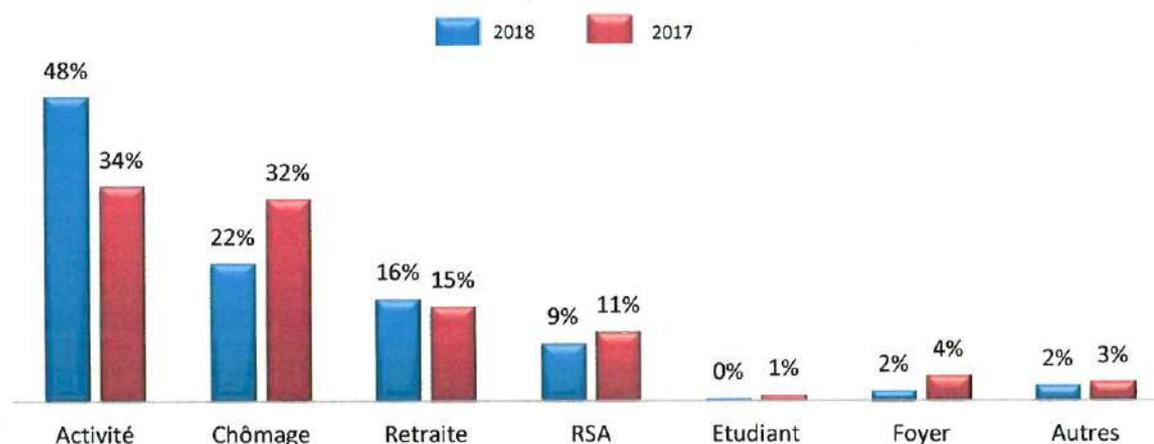
Catégorie socio-professionnelle en 2018



Répartition en 2018



Evolution de la catégorie socio-professionnelle entre 2017 et 2018



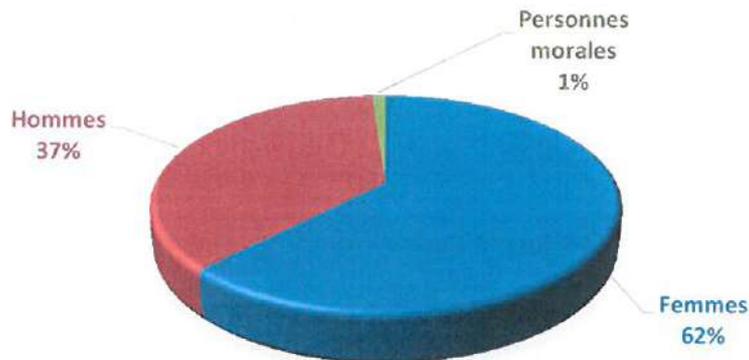
Nous notons, en proportion :

- une augmentation de la fréquentation des personnes en activité et à la retraite,
- une diminution de la fréquentation des personnes au chômage, au RSA, étudiant, au foyer et autres.

2.5 - RÉPARTITION PAR TYPES D'USAGERS

TYPES D'USAGERS	Femmes	Hommes	Personnes morales	TOTAL
Répartition en 2018	6 595 62%	3 876 37%	118 1%	10 589
<i>Rappel 2017</i>	5 565 61%	3 057 39%	3 -	8 625

Répartition Femmes / Hommes / Personnes morales en 2018

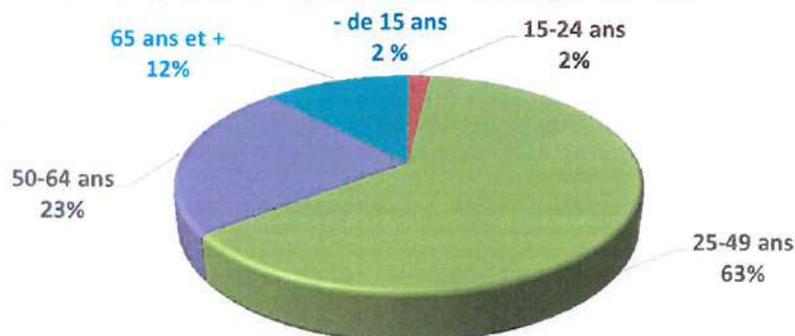


La répartition Femme / Homme reste sensiblement identique aux années précédentes, avec toujours une fréquentation plus importante des femmes.

2.6 - RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

TRANCHE ÂGE	- 15 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	65 ans et +	TOTAL
Répartition en 2018	4 0%	188 2%	6 636 63%	2 477 23%	1 284 12%	10 589 100%
<i>Rappel 2017</i>	nc nc	328 4%	5 347 62%	1 953 23%	997 11%	8 625 100%

Répartition par tranche d'âge en 2018



Par rapport à la fréquentation 2017, nous remarquons, en proportion :

- une diminution des 15/24 ans
- une augmentation de la population des 25/49 ans et des 65 ans et +

2.4 - RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

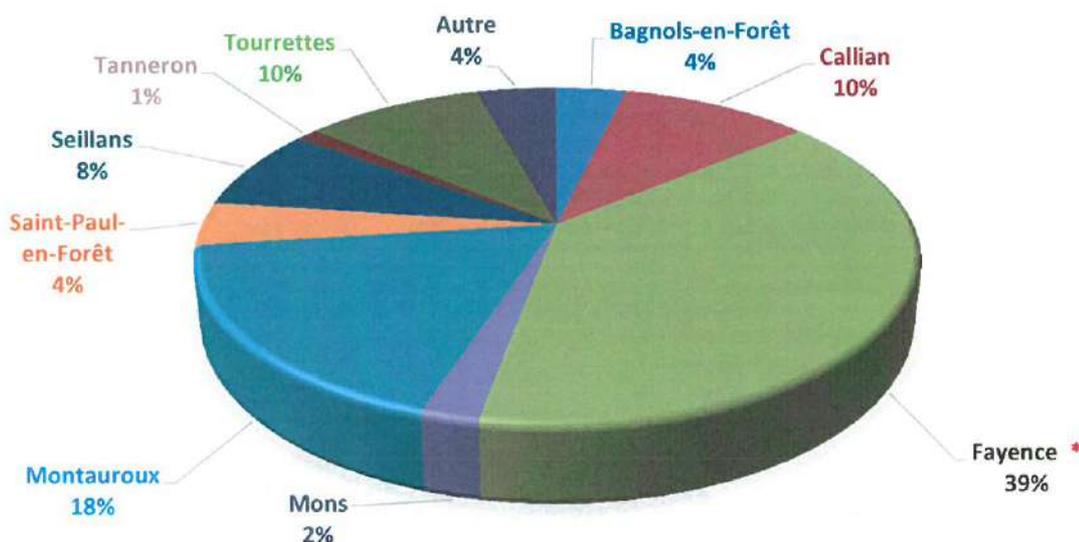
Envoyé en préfecture le 11/03/2019
 Reçu en préfecture le 11/03/2019
 Affiché le 11/03/2019
 ID : 083-200004802-20190305-190305_15-DE

COMMUNES	ANNÉE 2018			
	Nombre de visites	En %	Nombre de visites	En %
Bagnols-en-Forêt	392	4%	272	3%
Callian	1084	10%	835	10%
Fayence *	4 123	39%	3 462	40%
Mons	234	2%	245	3%
Montauroux	1 903	18%	1 544	18%
Saint-Paul-en-Forêt	436	4%	354	4%
Seillans	832	8%	770	9%
Tanneron	126	1%	97	1%
Tourrettes	1 010	10%	819	9%
Autre	449	4%	227	3%
TOTAL	10 589	100%	8 625	100%

La fréquentation générale a augmenté en 2018, mais en proportion, nous notons :

- une augmentation des habitants de Bagnols-en-Forêt, Tourrettes, et autres
- une diminution des habitants de Fayence, Mons, Seillans
- (*) dont 996 pour le CCAS de Fayence (sans le CCAS, Fayence représente 33 %)

Répartition géographique en 2018



- Comme les années précédentes, plus d'1/3 des usagers sont des Fayençois et les habitants des communes de Montauroux, Callian, Tourrettes et Seillans représentent également une bonne proportion des visiteurs de la MSAP.
- À l'opposé, pour les usagers en provenance des communes les plus éloignées de la plaine de Fayence (Mons, Tanneron, Saint-Paul-en-Forêt et Bagnols-en-Forêt), la fréquentation reste moindre.

2.3 - RÉPARTITION MENSUELLE

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

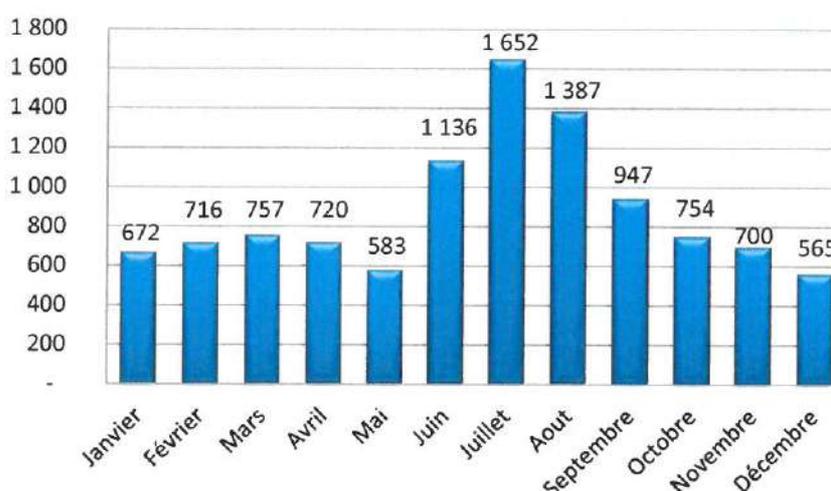
Affiché le 11/03/2019

Berger
Levrault

ID : 083-200004802-20190305-190305_15-DE

MOIS	ANNÉE 2018		Nb. ½ journées	Nb. usagers
	Nb. ½ journées	Nb. usagers		
Janvier	54	672	69	687
Février	58	716	48	653
Mars	57	757	77	725
Avril	60	720	47	480
Mai	45	583	64	583
Juin	72	1 136	70	956
Juillet	60	1 652	48	1 135
Aout	27	1 387	36	867
Septembre	66	947	56	733
Octobre	64	754	54	568
Novembre	66	700	60	722
Décembre	52	565	48	516
TOTAL	681	10 589	677	8 625

Répartition mensuelle en 2018



Nous constatons une augmentation du nombre de demi-journées de permanences :

- **681** en 2018 contre **677** en 2017, en raison d'une part de l'augmentation du nombre des permanences assurées par le CEDIS, le SPIP, le CONCILIAATEUR DE JUSTICE, l'AREVE, l'ADIE et la mise en place du visio-guichet CAF qui compensent la diminution des permanences POLE EMPLOI, FACE VAR et le départ d'O2.
- La structure a également accueilli plus de réunions et d'ateliers qu'en 2017.

Nous observons une nette augmentation de la fréquentation :

10 589 personnes en 2018 contre **8 625** personnes en 2017. Nous verrons plus loin que c'est particulièrement l'accueil physique (aide à la constitution de dossiers, mise en relation, et accompagnement aux démarches dématérialisées) qui a augmenté, ainsi que la fréquentation de l'espace Nom@dia.

La fréquentation est plus importante en juin, juillet, août et septembre, en raison des inscriptions au transport scolaire (environ 2000 élèves).



INFORMATION CONCERNANT LE TRAITEMENT STATISTIQUE

Les données utilisées pour réaliser ce rapport d'activité sont issues d'un outil numérique de statistiques, permettant de mesurer la fréquentation de l'établissement en temps réel : permanences fréquentées, services consultés et démarches réalisées. Ainsi, les données recueillies alimentent un tableur et permettent une analyse fine des informations.



Accueil qualitatif

Canal de contact *

Accueil physique

Formulaire de fréquentation 2018

S'agit-il de votre première visite :

- Oui
 Non

Sexe *

Femme

Tranche d'âge *

de 25 à 49 ans

Lieu de résidence *

Callian

Situation professionnelle *

Chômage

Service consulté *

--- ACCUEIL & TEL

Démarches dématérialisées

Démarches dématérialisées *

POLE EMPLOI : Actualisation

POLE EMPLOI : Attestation de paiement

POLE EMPLOI : Changement de situation

POLE EMPLOI : Consultation espace

POLE EMPLOI : Consultation d'offres

POLE EMPLOI : CV en ligne

POLE EMPLOI : Dépôt de document

POLE EMPLOI : Envoi d'email à un conseiller

POLE EMPLOI : Impression document espace s

POLE EMPLOI : Inscription

POLE EMPLOI : Réclamation

POLE EMPLOI : Télécandidature

CAF : Attestation de paiement / courrier

CAF : Changement de situation

CAF : Consultation Espace

CAF : Dépôt de document Espace

CAF : Déclaration trimestrielle RSA

CAF : Déclaration trimestrielle AAH

Niveau d'accompagnement *
 Accompagnement à l'utilisation des services en ligne

Demande résolue ? *

- Non
 Oui
 Partiellement

FAIT par *

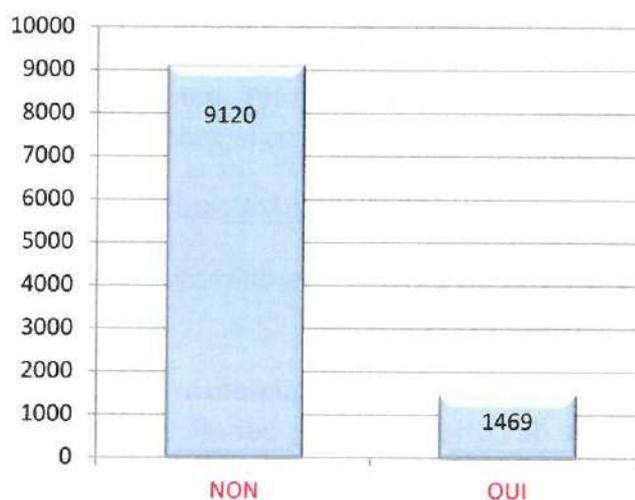
- agent
 usager
 accompagnement

2.2 - FRÉQUENTATION 2018

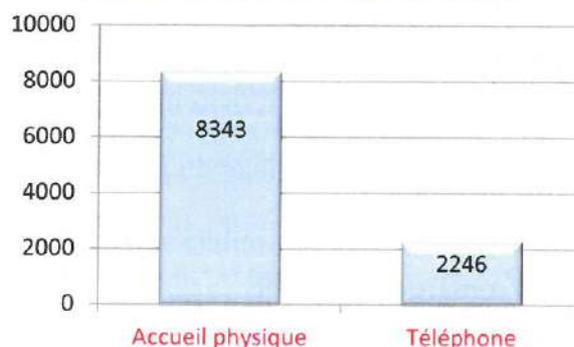
En 2018, la structure a accueilli **10 589 personnes**, dont :

- **2 348** personnes ont fréquenté les permanences,
- **6 858** personnes ont été accueillies, renseignées, accompagnées à l'utilisation des services en ligne, aidées à la constitution de dossier, orientées ou mises en relation avec l'organisme concerné.
- **535** passages sur les ordinateurs en accès libre pour les démarches administratives,
- **166** personnes ont participé à des réunions organisées par divers organismes et associations,
- **510** utilisations de l'espace multimédia,
- **144** occupations de l'espace Nom@dia (soit 264 demi-journées),
- **28** cours informatiques individuels dispensés par l'animatrice multimédia.

Première visite en 2018 ?



Mode de contact en 2018





- **ATELIERS :**

- Divers ateliers animés par les conseillers de Pôle-Emploi, pour la préparation des demandeurs d'emploi avant les Job dating et pour la réalisation d'un CV Vidéo.
- Atelier animé par la CCI : « *Se présenter et mettre en valeur son projet en 2 minutes : [Pictch elevator](#)* ».

- **FORMATION :**

- Tout au long de l'année 2018, mise à disposition de l'espace multimédia et de l'espace Nom@dia pour des formations des agents des offices de tourisme du Pays de Fayence.
- Diverses formations dans le cadre du programme d'amélioration du parcours de santé des personnes âgées à risque de perte d'autonomie ([PAERPA](#)), programme développé par l'Agence Régionale de Santé Paca (ARS).

- **REUNIONS :**

- Plusieurs réunions organisées par le GAPS (Groupement Associatif des Professionnels de Santé) dans le cadre du sport santé.
- Réunion d'information [FACE VAR](#) sur la consommation d'énergie.
- Réunions de coordination et animations collectives organisées par le CCAS de FAYENCE.
- Réunions mensuelles de la plateforme UTS/CONSEIL DEPARTEMENTAL, dans le cadre de l'orientation des bénéficiaires du RSA.

- **RESULTATS DE L'ENQUETE DE SATISFACTION :**

Durant toute l'année 2018, un questionnaire de satisfaction était disponible sous format papier à l'accueil de la MSAP, ou sous le format d'un formulaire en ligne sur chaque ordinateur en accès libre.

31 personnes ont répondu à cette enquête de satisfaction : toutes sont satisfaites des services rendus au sein de la Maison de services au public du Pays de Fayence.

Le résultat de cette enquête figure en annexe du présent rapport.

En complément, la Maison de services au public a mis en place un cahier de doléances, qui n'a fait l'objet d'aucune remarque en 2018.

2 - BILAN D'ACTIVITÉ 2018

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

Affiché le 11/03/2019

Berger
Levrault

ID : 083-200004802-20190305-190305_15-DE

2.1 - FAITS MARQUANTS 2018

• PERMANENCES :

- Retour de la permanence **CAF**, en visio-guichet sur rdv le jeudi après-midi (mai)
- Arrêt de la permanence physique de la **CPAM** (janvier)
- Arrêt de la permanence d'**O2**, service d'aide à la personne (février)
- Mise à disposition d'un bureau pour les rdv de la **psychologue POLE EMPLOI** (juillet)

• MANIFESTATIONS :

- Co-organisation de **3 JOB DATING** avec POLE-EMPLOI et le Département :
 - *Jardinier : janvier 2018*
 - *Services à la personne : mai et octobre 2018*
- Mise en place de **journées de dépistage VIH et IST** par le CeGIDD Var Est (juillet)

• FONCTIONNEMENT :

- Orientation systématique vers l'espace multimédia des usagers pour les démarches dématérialisées, en autonomie ou accompagnés par l'animatrice multimédia si besoin.
- Ouverture au public à 9h au lieu de 8h30, pour permettre aux agents de s'auto-former et d'échanger sur leurs retours d'expériences d'accompagnement des usagers.

• FORMATION AGENTS :

- **Formation CAF** : « services en ligne » (janvier)
- **Formation CNFPT** : « La gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil »

• REUNIONS DE CONCERTATION :

- **Comité de pilotage départemental MSAP** en sous-préfecture de Brignoles
- **CAF et Sous-Préfecture de Brignoles**, dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)
- **UTS** (mai et octobre) : concertation sur nos modalités d'accompagnement.
- **Visio-réunion** avec l'association « **ADRETS** » : « nouveau cahier des charges des MSAP et l'outil de fréquentation » (février)
- Contacts réguliers avec la Préfecture, le [réseau national MSAP](#)
- **PROMO SOIN DRAGUIGNAN** (Juillet) : soins médicaux destinés aux personnes en situation précaire et aux personnes à faibles revenus.

1.3.5 - LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC EN IMA

Envoyé en préfecture le 11/03/2019
Reçu en préfecture le 11/03/2019
Affiché le 11/03/2019
ID : 083-200004802-20190305-190305_15-DE



Bureau d'accueil
Accueil des usagers



La salle d'attente
Tableau d'affichage et documentations



Bureau individuel
Accueil des permanences des partenaires



Postes en libre accès
Rédaction de CV et lettre de motivation



Salle multimédia
*Pour les démarches dématérialisées,
les formations et ateliers numériques*



Visio-guichet
Télé-permanences
Pôle-Emploi
CPAM
CAF

1.3.4 - À DISPOSITION DU PUBLIC

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

Affiché le 11/03/2019



ID : 083-200004802-20190305-190305_15-DE

Personnel

- Un agent d'accueil
- Un agent saisonnier de juin à septembre
- Une animatrice / animatrice multimédia

Locaux

- Un bureau d'accueil (avec panneau d'affichage « formations »)
- Une salle d'attente (avec panneau d'affichage « infos partenaires »)
- Deux bureaux de permanence
- Un visio-guichet : Pôle-Emploi – Cpam – Caf
- Un espace multimédia et de formation bureautique
- Un espace de télétravail et de coworking « Nom@dia » mutualisé permettant également l'organisation de réunions et/ou de formations

Matériels

- 9 ordinateurs en libre accès pour les demandeurs d'emploi et les usagers souhaitant réaliser des démarches e-administratives
- Connexion VDSL2 – Très Haut Débit (>30 Mb)
- Imprimante laser couleurs multifonctions (copieur-impression-scanner-fax)
- Vidéoprojecteur
- Standard téléphonique 4 lignes
- Fonds documentaire sur les métiers, les formations...
- Logiciels de bureautique pour rédaction CV et lettre de motivation

Communication

- Plaquette d'information diffusée dans les mairies, offices de tourisme, CdC...
- Site internet : <https://www.cc-paysdefayence.fr/enfance-service-a-la-population/maison-de-service-au-public-msap/>
- Page Facebook : <https://www.facebook.com/MSAP.PaysdeFayence>
- Bulletin intercommunal N° 15 - Septembre 2018 - pages 6,7 et 16 →
- Presse locale : Var Matin
- Panneau lumineux d'information de la ville de Fayence
- Affichage au sein de la MSAP : manifestations, événements, actions d'animations, offres d'emploi locales, etc.



SERVICES A LA PERSONNE**ENTRAIDE SOCIALE DU VAR***Jeudi de 10 h à 12 h sans rendez-vous*

Services aux personnes et d'aide à domicile.
Aide au montage des dossiers d'aide financière.
<http://www.entraideduvar.com>

JEUNES**CIRFA – Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées***Le 3^{ème} mercredi après-midi sur rendez-vous*

Renseignements sur les métiers et les spécialités offertes, les évolutions de carrières, les modes de recrutement de l'Armée de Terre, Air, Marine et Gendarmerie.

SOCIAL**C. P. A. M.***Visio-guichet le vendredi après-midi sur rendez-vous*

Gestion des dossiers de soins médicaux...
<http://www.ameli.fr>

ASSISTANTE SOCIALE CARSAT*1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} lundi de 9 h à 12 h sur rendez-vous*

Gestion des dossiers d'accidents du travail, invalidité, maladie, dépendance maladie et vieillesse, insertion professionnelle, maintien dans l'emploi.

C.A.F.*Visio-guichet le jeudi après-midi sur rendez-vous*

Point Relais CAF : Accompagnement des allocataires dans les démarches dématérialisées.
Rendez-vous en visio-guichet.

CCAS de FAYENCE*sur rendez-vous*

Réservé aux personnes isolées, âgées, à la retraite, bénéficiaires de l'AAH demeurant à Fayence.
Instruction des dossiers d'aide sociale.

SPIP*1^{er} et 3^{ème} jeudi sur convocation*

Suivi et réinsertion sociale des personnes placées sous main de justice

CONFERENCE ST VINCENT DE PAUL*1^{er} mercredi de 14h à 17h sur rendez-vous*

Soutien aux personnes isolées, en difficultés, ayant besoin d'aide et d'écoute

HABITAT et ÉCONOMIES D'ÉNERGIE**ADIL 83***2^{ème} mercredi de 9 h à 12 h sur rendez-vous*

Informations sur l'habitat
<http://www.adil83.org>

AREVE*2^{ème} mercredi de 9h à 12h sans RDV et de 13h30 à 17h sur rendez-vous*

Conseiller Info Energie
<http://areve83.fr>

1.3.3 - LES PARTENAIRES

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

Affiché le 11/03/2019

ID : 083-200004802-20190305-190305_15-DE

La Maison de services au public du Pays de Fayence est en lien direct avec le CCAS de Fayence qu'elle accueille dans ses locaux, ainsi qu'avec l'UTS de Fayence et l'ensemble des mairies du Pays de Fayence.

Classés par domaine d'intervention, voici les partenaires présents en 2018 au sein de la Maison de services au public du Pays de Fayence :

EMPLOI	
PÔLE EMPLOI 1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi du mois sans rendez-vous et sur convocation en visio-guichet	Permanences sans rendez-vous. Suivi des demandeurs d'emploi sur rendez-vous. Réunion d'information collective. Ateliers. http://www.pole-emploi.fr
AVIE CAP EMPLOI 1 fois/mois sur rendez-vous	Insertion professionnelle des travailleurs handicapés. http://www.avie83.info
CEDIS Les vendredis et le 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi sur convocation	Accompagnement en insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA. http://www.cedis.asso.fr
FACE VAR sur convocation	Accompagnement en insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA. https://face-var.org/
CRÉATION D'ENTREPRISE	
VAR INITIATIVE 1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi de 14h à 17h sur rendez-vous	Accompagnement des porteurs de projet de création d'entreprise. http://www.var-initiative.fr
ADIE 1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi de 9h à 12h sur rendez-vous	Aide et conseil à la création d'entreprise. Micro-crédits personnels pour l'emploi salarié. http://www.adie.org
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE Réunion ponctuelle sur inscription	Atelier d'information en direction des porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise. http://www.var.cci.fr
ACCÈS AU DROIT	
CONSULTATION AVOCAT 2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundi de 9h à 12h sur rendez-vous	Consultation gratuite dans les domaines du droit de la famille, du logement, du travail, de la consommation, etc... http://cdad83.fr
CONCILIATEUR DE JUSTICE 2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundi de 13h30 à 17h sur rendez-vous	Conflits de voisinage, problème de mitoyenneté, de copropriété, conflit entre propriétaire et locataire...

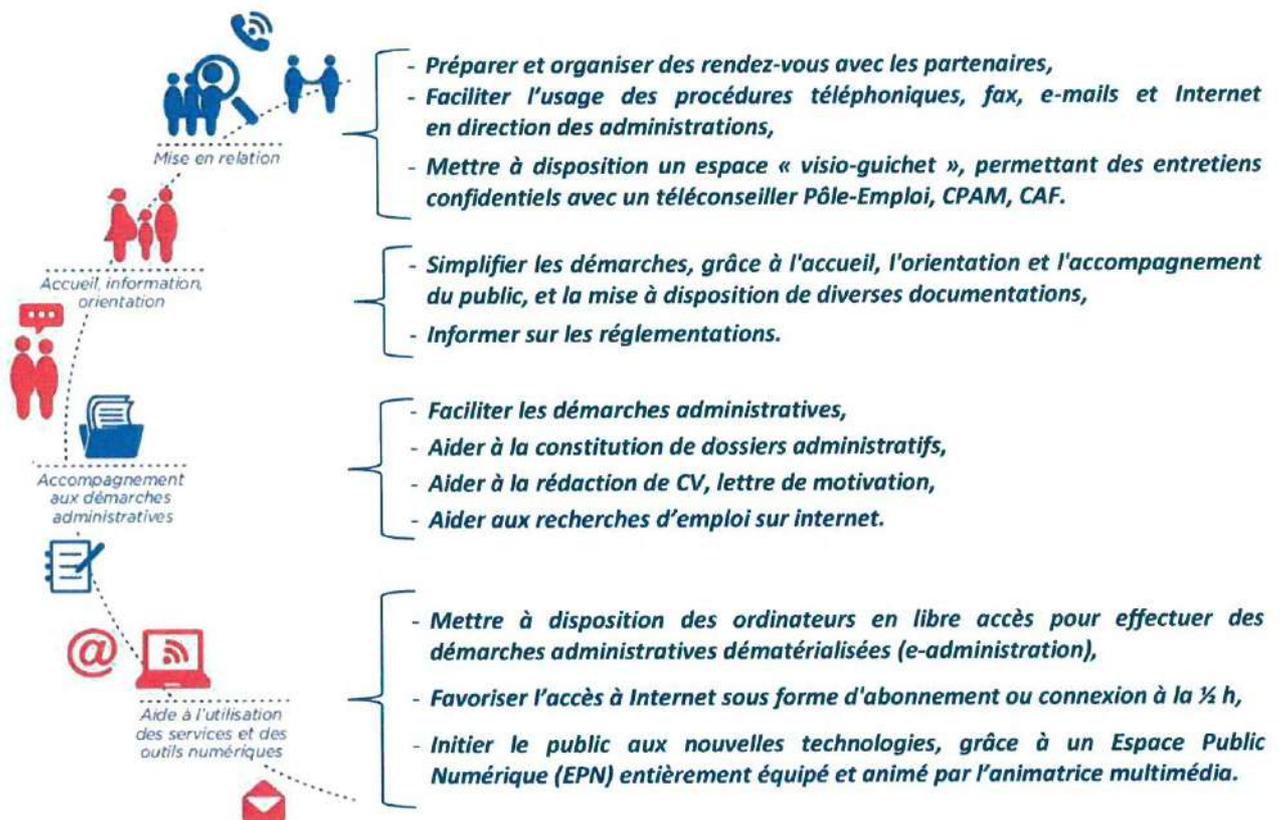
1.3.2 - LES MISSIONS

Les Maisons de services au public ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics : demandeurs d'emploi, actifs, retraités, jeunes, famille...

Ainsi, les agents de la Maison de services au public du Pays de Fayence proposent un ensemble de services de proximité et assurent un accompagnement personnalisé, grâce à leur polyvalence.

Les usagers peuvent en un même lieu obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics, notamment dans les domaines de l'emploi, de la formation et du social.

Les agents ont pour principales missions de :



La Maison de services au public du Pays de Fayence se situe à proximité de places de parking et est adaptée pour recevoir les personnes à mobilité réduite.

Afin d'assumer au mieux ces missions, elle met à disposition de nombreux équipements et accueille régulièrement des permanences de partenaires (voir pages suivantes).

La Maison de services au public du Pays de Fayence, sur Brignoles, référent départemental en charge de la ruralité et au public, a été associée aux réflexions relatives au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), notamment sur les deux volets suivants :

1°- Favoriser l'accès aux droits :

- Améliorer la coordination des acteurs de l'accès aux droits et la connaissance des interventions de chacun, notamment entre la MSAP, l'UTS¹ et le CCAS² de FAYENCE.
- Accompagner et autonomiser les usagers dans leurs démarches dématérialisées, avec la mise en place de visio-guichet (POLE EMPLOI, CPAM, CAF), le renforcement de l'accompagnement des usagers en difficultés dans leurs démarches dématérialisées, et la formation du public à l'utilisation des outils numériques sous forme d'ateliers thématiques.
- Organiser la mise en place du premier accueil social inconditionnel de proximité, notamment grâce à la mutualisation des locaux avec le CCAS de FAYENCE et le partenariat avec l'UTS.

2°- Accompagner le développement des MSAP

- Améliorer la visibilité de la MSAP, même si elle est bien repérée depuis 20 ans.
- Dynamiser le réseau d'échanges inter MSAP, en proposant de faire un comité de pilotage commun (MSAP Le Muy/Aups), puisque ce sont les mêmes partenaires.
- Améliorer l'offre et la qualité des services des MSAP aux côtés de leurs partenaires locaux et institutionnels, notamment par la désignation de contacts privilégiés et par la mise en place de parcours d'information et de formations par les partenaires.

La MSAP du Pays de Fayence est historiquement en lien avec les MSAP d'Aups et Barjols (anciens Relais Services Publics) et plus récemment avec la MSAP du Muy.

Ci-dessous, la répartition des MSAP dans le VAR :



¹ UTS : Unité Territoriale Sociale (<https://www.var.fr/social/sante-prevention/unites-territoriales-sociales-uts/>)

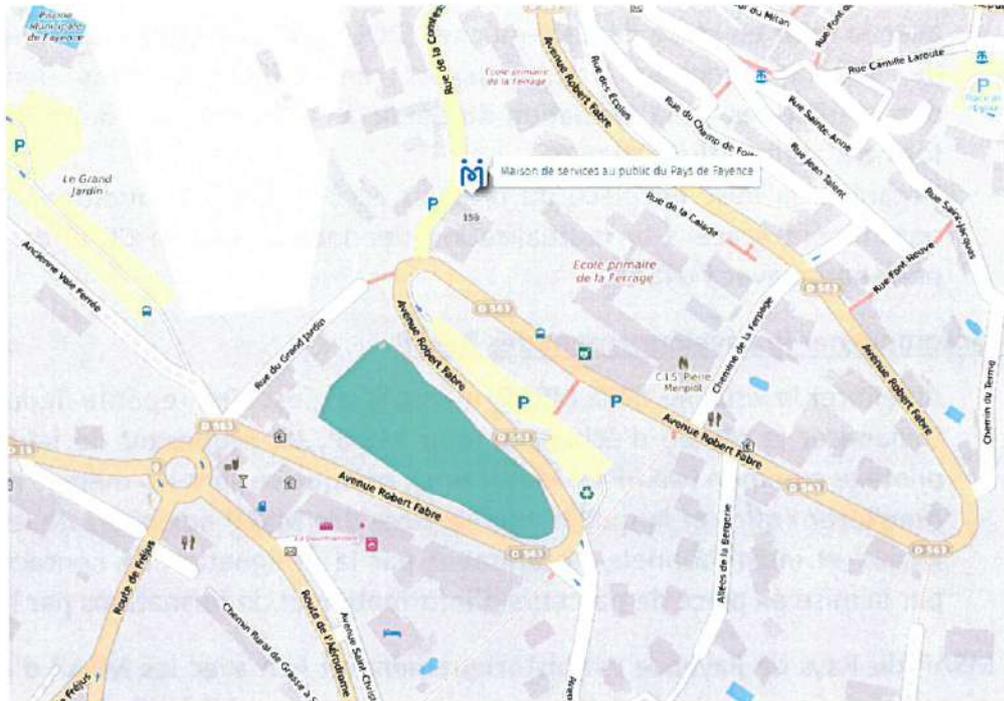
² CCAS : Centre Communal d'Action Sociale (<http://www.ville-fayence.fr/vivre-a-fayence/solidarite-et-sante/ccas>)

1.3 - LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DU PAYS

La Maison de services au public du Pays de Fayence est une structure d'accueil polyvalente au service de la population.

Ce point de rencontre de proximité est situé :

159 rue Comtesse de Villeneuve à Fayence
ouvert du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.



1.3.1 - HISTORIQUE

Créé en 1997 au centre du village de Fayence, « **Espace Rural Emploi Formation** » a rapidement été complété par la « **Maison de Services Publics** », qui a diversifié ses activités, en multipliant les permanences de grands services publics.

En 2000, la structure déménage dans des locaux plus spacieux toujours à Fayence, rue Comtesse de Villeneuve, et se dote d'un espace multimédia permettant l'accès aux nouvelles technologies.

En juin 2008, l'établissement est labellisé « **Relais Services Publics** » afin de renforcer la possibilité en un même lieu, d'accéder à plusieurs services, particulièrement dans les domaines de l'emploi, de la formation et du social.

En 2015, l'espace de télétravail et coworking « **Nom@dia** » complète les services proposés.

Au 1^{er} janvier 2016, la structure est labellisée « **Maison de services au public** » et devient une compétence de la Communauté de Communes du Pays de Fayence, dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015.

La MSAP du Pays de Fayence intègre le réseau national animé par la Caisse des Dépôts, programme confié par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires.



1.2 - LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PA

Le Pays de Fayence a hérité d'un passé agricole à travers la culture (céréales, vigne, oliviers, vergers...), l'élevage, l'exploitation des fleurs à parfum et du mimosa...

De plus, les 9 villages perchés, en gardant leurs traditions locales et leur authenticité, ont su développer le tourisme au cœur même des villages.

Cependant, l'activité économique s'est concentrée dans la plaine, le long de la RD 562, qui relie Grasse à Draguignan et qui constitue le principal accès pour desservir les villages et pour relier le département voisin, les Alpes-Maritimes.

L'activité économique du Pays de Fayence est principalement orientée vers :

- **Le tourisme**, en raison des nombreux sites pittoresques, du lac de St Cassien, des gorges de la Siagne, du golf de Terre Blanche et du centre international de Vol à voile,
- **Le commerce**, principalement le long de l'axe routier RD 562,
- **Le bâtiment**, en raison de l'évolution démographique du Pays de Fayence,
- **Le tertiaire**, notamment dans le domaine de l'immobilier, des services aux entreprises et aux particuliers,
- **La production agricole**, à travers l'élevage, la vigne, le maraîchage, la culture du mimosa et des plantes à parfum, ...

La population en Pays de Fayence a été multipliée par 3,7 entre 1968 et 2014, avec un solde migratoire élevé, notamment face aux difficultés à se loger dans l'ouest des Alpes-Maritimes, et l'attractivité du Pays de Fayence en raison de ses possibilités de construire et sa qualité de vie.

Sur les 28 187 habitants (Insee 01/01/2019):

- 30 % ont plus de 60 ans,
- 53 % ont entre 15 et 60 ans,
- 17 % ont moins de 15 ans.

Dans la gamme d'âge des 15 à 64 ans, la population se répartit ainsi :

- 65 % d'actifs,
- 8 % de retraités,
- 8 % d'élèves ou étudiants,
- 10 % de demandeurs d'emploi,
- 9 % d'autres.

32 % des actifs travaillent dans les Alpes-Maritimes (Cannes / Grasse / Sophia-Antipolis), et 17 % dans une autre commune du territoire, et notamment à Fréjus / St-Raphaël.

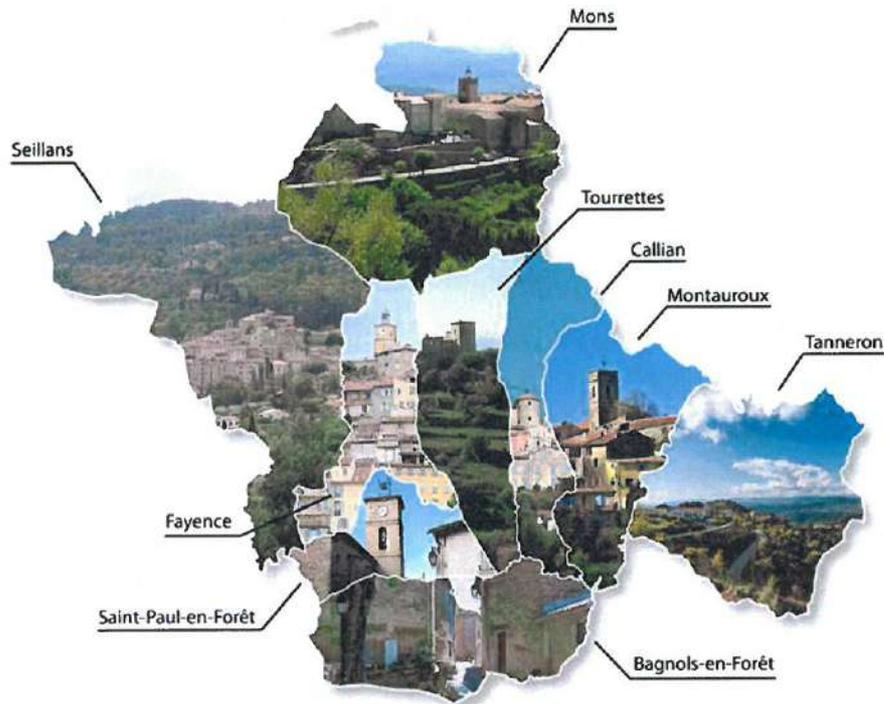
Le Pays de Fayence est un territoire rural et périurbain caractérisé par une économie résidentielle et présente.

(Sources données : Audat.var – INSEE – CCI)

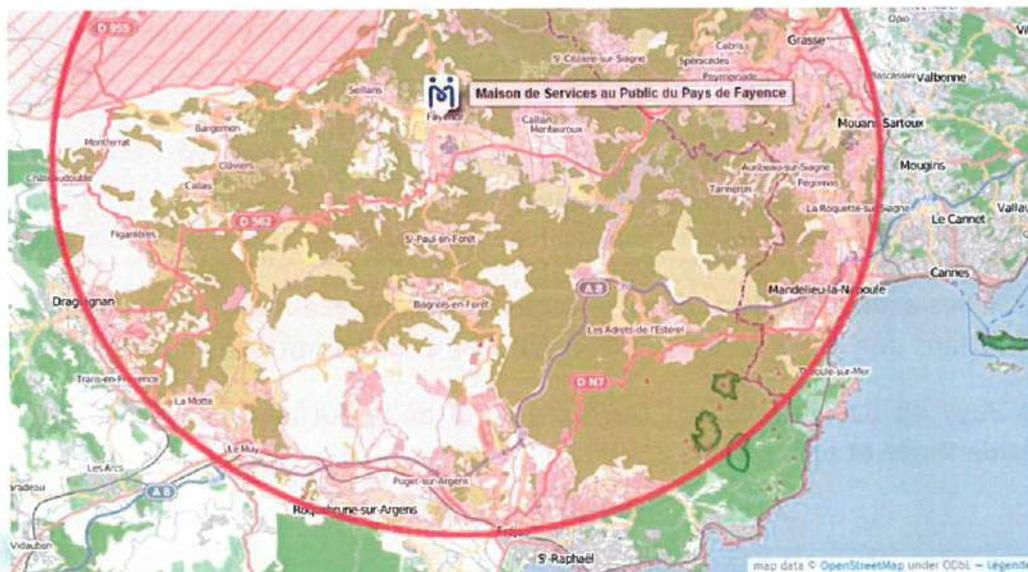
1 - PRÉSENTATION

1.1 - LE TERRITOIRE DU PAYS DE FAYENCE

Situé à l'extrême Est du département du Var, à proximité du département des Alpes-Maritimes, le Pays de Fayence compte environ **28 187 habitants** (INSEE 01/01/2019). Il est composé de 9 communes depuis le 1^{er} janvier 2014, sur une superficie totale de 402 km², rassemblées au sein de la Communauté de Communes du Pays de Fayence.



Ce territoire du Haut-Var est néanmoins isolé des principaux bassins administratifs et économiques, tels que Draguignan – Fréjus / Saint-Raphaël, Grasse et Cannes, qui sont situés à plus de 30 km (± 45 minutes de trajet).



Sommaire

Envoyé en préfecture le 11/03/2019
Reçu en préfecture le 11/03/2019
Affiché le 11/03/2019
ID : 083-200004802-20190305-190305_15-DE

1 - PRÉSENTATION	3
1.1 - LE TERRITOIRE DU PAYS DE FAYENCE	3
1.2 - LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PAYS DE FAYENCE	4
1.3 - LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DU PAYS DE FAYENCE	5
1.3.1 - HISTORIQUE	5
1.3.2 - LES MISSIONS	7
1.3.3 - LES PARTENAIRES	8
1.3.4 - À DISPOSITION DU PUBLIC	10
1.3.5 - LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC EN IMAGES	11
2 - BILAN D'ACTIVITÉ 2018	12
2.1 - FAITS MARQUANTS 2018	12
2.2 - FRÉQUENTATION 2018	14
2.3 - RÉPARTITION MENSUELLE	16
2.4 - RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE	17
2.5 - RÉPARTITION PAR TYPES D'USAGERS	18
2.6 - RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE	18
2.7 - RÉPARTITION PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	19
2.8 - RÉPARTITION PAR PARTENAIRES	20
2.9 - RÉPARTITION PAR SERVICES PROPOSÉS	21
2.10 - DÉTAILS DES DEMANDES ACCOMPAGNÉES PAR L'AGENT D'ACCUEIL	22
2.10.1 - THÉMATIQUE DES DEMANDES	22
2.10.2 - PARTENAIRES CONCERNÉS	23
2.10.3 - NATURE DE L'ACCOMPAGNEMENT	24
2.10.4 - MISES EN RELATION AVEC LES PARTENAIRES	25
2.10.5 - RÉOLUTION DES DEMANDES ACCOMPAGNÉES À L'ACCUEIL	26
2.10.6 - DÉTAILS DES DÉMARCHES DÉMATÉRIALISÉES	26
2.10.7 - DÉTAILS DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS A L'ACCUEIL	28
2.10.8 - DÉTAILS DES AIDES A LA CONSTITUTION DE DOSSIER	29
3 - BILAN D'ACTIVITÉ DE L'ESPACE MULTIMÉDIA ET DE L'ESPACE « NOM@DIA »	30
3.1 - UTILISATIONS DE L'ESPACE MULTIMÉDIA	30
3.2 - RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES USAGERS DE L'ESPACE MULTIMEDIA	31
3.3 - UTILISATIONS DE L'ESPACE « NOM@DIA »	32
3.4 - BILAN FINANCIER DE L'ESPACE MULTIMÉDIA / NOM@DIA / LOCATION ET AUTRE SERVICES	33
4 - PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2019	34
5 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2019	35
6 - LEXIQUE : PARTENAIRES – PERMANENCES	36
7 - ANNEXES	37

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019

Affiché le 11/03/2019

Recep
Levraut

ID : 083-200004802-20190305-190305_15-DE



MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

DU PAYS DE FAYENCE

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2018



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32
Présents 23
Pouvoirs 8
Absents..... 1
Suffrages exprimés 31

Séance du **mardi 05/03/2019** à 9h00

Secrétaire de séance : Mme E. MENUT

Date de convocation : 27-02-2019

DCC n° 190305/16

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : B. Henry, M. Tosan, E. Feraud, R. Ugo, A. Bouhet, M.J. Bauduin, C. Louis, C. Bouge, M. Bottero, M. Robbe, E. Menut, Sagnard, M. Christine, J.L. Fabre, R. Trabaud, N. Martel, J.Y. Huet, C. Théodose, A. Pellegrino, M.J. Mankaï, F. Cavallier, L. Fabre, J. Forniglia

Absents excusés : I. Bertlot, P. de Clarens (pouvoir à E. Féraud), S. Amand-Vermetot (pouvoir à C. Bouge), J. Fabre (pouvoir à M Mankaï), C. Mirallès (pouvoir à R. Ugo), A. Cheyres (pouvoir à E. Menut), I. Derbès (pouvoir à F. Cavallier), J.F. Bormida (pouvoir C. Théodose), P. Fenocchio (pouvoir à J.L. Fabre)

**MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (M.S.A.P.) : Demande de subvention de fonctionnement 2019
au Département du Var**

Le Président rappelle à l'assemblée le transfert de la Maison de Services au Public à la Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il présente le rapport d'activité 2018 de la structure, ainsi que son budget prévisionnel de fonctionnement pour 2019, d'un montant de 104 606 €. Ce budget est équilibré en partie par des participations de l'État, via la Préfecture du Var, dans le cadre du F.N.A.D.T. (15 000 €) et du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (15 000 €) dans le cadre du Fonds Inter-Opérateurs, ainsi que par la participation du Département du Var (8000€).

Afin de permettre la continuité des actions menées par cette structure de service public pour l'ensemble des administrés du territoire intercommunal, dont la population ne cesse de croître, le Président propose de solliciter le Département du Var pour une subvention de fonctionnement 2019 de la M.S.A.P. d'un montant de 8 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTENDU cet exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ :

- VALIDE le plan de financement 2019,
- SOLLICITE le Département du Var pour une aide financière à hauteur de 8 000 € pour l'année 2019,
- AUTORISE le Président à effectuer toutes démarches nécessaires pour cela et à signer tout document s'y rapportant.



Tourrettes le 08 mars 2019

René UGO

Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice..... 32
Présents 23
Pouvoirs 8
Absents..... 1
Suffrages exprimés 31

Séance du **mardi 05/03/2019** à 9h00

Secrétaire de séance : Mme E. MENUT

Date de convocation : 27-02-2019

DCC n° 190305/17

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : B. Henry, M. Tosan, E. Feraud, R. Ugo, A. Bouhet, M.J. Bauduin, C. Louis, C. Bouge, M. Bottero, M. Robbe, E. Menut, J. Sagnard, M. Christine, J.L. Fabre, R. Trabaud, N. Martel, J.Y. Huet, C. Théodose, A. Pellegrino, M.J. Mankai, F. Cavallier, L. Fabre, J.J. Forniglia

Absents excusés : I. Bertlot, P. de Clarens (pouvoir à E. Féraud), S. Amand-Vermetot (pouvoir à C. Bouge), J. Fabre (pouvoir à M.J. Mankai), C. Mirallès (pouvoir à R. Ugo), A. Cheyres (pouvoir à E. Menut), I. Derbès (pouvoir à F. Cavallier), J.F. Bormida (pouvoir à C. Théodose), P. Fenocchio (pouvoir à J.L. Fabre)

**MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (M.S.A.P.) : Demande de subvention de fonctionnement 2019
au titre du Fonds National d'Aménagement du Territoire (F.N.A.D.T.) et du Fonds Inter-
Opérateurs pour 2019**

Le Président présente le rapport d'activité 2018 de la Maison de Services Au Public (M.S.A.P.), ainsi que son budget prévisionnel de fonctionnement pour 2019, d'un montant de 104 606 €. Ce budget est équilibré en partie par des participations de l'État, via la Préfecture du Var, dans le cadre du F.N.A.D.T. (15 000 €) et du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (15 000 €) dans le cadre du Fonds Inter-Opérateurs, ainsi que par la participation du Département du Var (8 000 €).

Afin de permettre la continuité des actions menées par cette structure de service public pour l'ensemble des administrés du territoire intercommunal, dont la population ne cesse de croître, le Président propose de solliciter la Préfecture du Var pour une subvention de fonctionnement de 15 000 € au titre du F.N.A.D.T. et de 15 000 € au titre du Fonds Inter-Opérateurs pour l'année 2019.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTENDU cet exposé,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

- VALIDE le plan de financement 2019,
- SOLLICITE de l'Etat une aide financière à hauteur de 15 000 € pour l'année 2019 au titre du F.N.A.D.T.,
- SOLLICITE de l'Etat, par le biais du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, une aide financière à hauteur de 15 000 € pour l'année 2019 au titre du Fonds Inter-Opérateurs,
- AUTORISE le Président à effectuer toutes démarches nécessaires pour cela et à signer tout document s'y rapportant.

Tourrettes le 08 mars 2019

René UGO

Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 32
Présents 21
Pouvoirs 8
Absents..... 3
Suffrages exprimés..... 29

Séance du **mardi 05/03/2019** à 9h00

Secrétaire de séance : Mme E. MENUT

Date de convocation : 27-02-2019

DCC n° 190305/18

Le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de René UGO

Présents : B. Henry, M. Tosan, E. Féraud, R. Ugo, A. Bouhet, M.J. Bauduin, C. Louis, C. Bouge, M. Robbe, E. Menut, J. Sagnard, M. Christine, J.L. Fabre, N. Martel, J.Y. Huet, C. Théodose, A. Pellegrino, M.J. Mankaï, F. Cavallier, L. Fabre, J.J. Forniglia

Absents excusés : I. Bertlot, P. de Clarens (pouvoir à E. Féraud), S. Amand-Vermot (pouvoir à C. Bouge), J. Fabre (pouvoir à M.J. Mankaï), C. Mirallès (pouvoir à R. Ugo), A. Cheyres (pouvoir à E. Menut), I. Derbès (pouvoir à F. Cavallier), J.F. Bormida (pouvoir à C. Théodose), P. Fenocchio (pouvoir à J.L. Fabre), R. Traubaud, M. Bottero

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL :

Modification de la composition du comité de direction de l'E.P.C.I.

Le Comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal a été initialement désigné par délibération du conseil communautaire en date du 28 juin 2016. Sa composition a ensuite fait l'objet d'une modification entérinée par délibération du 13 septembre 2016.

Conformément aux statuts de l'O.T.I., et notamment ses articles 5 relatif à la composition et à la désignation des membres du Comité de Direction et 7 relatif à la vacance d'un membre, il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur le remplacement des membres suivants :

Membres sortants	Qualité	Motif	Propositions de remplacement
Marianne MARIN <i>Domaine de Fayence</i>	Suppléante	N'est plus en poste	David HENAFF (Directeur du Domaine de Fayence)
Régis COURVOISIER <i>Estérel Côte d'Azur</i>	Voix consultative	N'est plus en poste	Bruno CHERBLANC (Directeur d'Estérel Côte d'Azur)
Gilles FOUILLEROUX <i>Directeur Hôtel Terre Blanche</i>	titulaire	N'est plus en poste	Rachel DAVID (Directrice commerciale Terre Blanche)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la délibération du conseil communautaire du 28 juin 2016 créant un E.P.I.C. pour gérer l'Office de Tourisme Intercommunal et validant la composition de son Comité de Direction,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 14/03/2019

Reçu en préfecture le 14/03/2019

Affiché le 14/03/2019

Bescher
L'ÉVALUÉ

ID : 083-200004802-20190305-190305_18-DE

VU la délibération du conseil communautaire 13 septembre 2016 modifiant la composition du Comité de Direction de l'O.T.I.,

VU l'article 5 des statuts de l'O.T.I. fixant les règles de composition et de désignation des membres du Comité de Direction,

VU l'article 7 des statuts de l'O.T.I. relative aux conditions de remplacement des membres du Comité de Direction,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au remplacement des membres précités dont les postes sont vacants,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la nouvelle composition du comité de direction ci-annexée.

Tourrettes le 13 mars 2019



René UGO
Président

(annexe à la délibération du CC du 05 mars 2019)

11 élus

	Titulaires	Suppléants
Membre de droit	René Ugo - Président de la Communauté de comm.	Nicolas Martel – Vice-président chargé de l'Economie
Membre de droit	Camille Bouge - Vice-président chargé du Tourisme	François Cavallier – Vice-président chargé de la Culture
Bagnols en Forêt	Bernard Juignet – adjoint au tourisme	Jeanine Bounias
Callian	Isabelle Derbes – adjointe au tourisme	Jacques Bérenger
Fayence	Jean-Yves Davril – adjoint au tourisme	Danièle Ader
Mons	Augusta Cheyres – adjointe au tourisme	Claudette Mariet
Montauroux	Joëlle Fabre – conseillère déléguée au tourisme	Robert Cecchinato – adjoint au tourisme
Saint Paul en Forêt	Myriam Robbe – adjointe au tourisme	Brigitte Badet
Seillans	Serge Leibovitz – adjoint au tourisme	Jacques Le Forestier
Tanneron	Marie-José Bauduin – adjointe au tourisme	Anne-Marie Mandrea
Tourrettes	Michel Auffret – adjoint au tourisme	Elisabeth Menut

9 socio-professionnels

		Titulaires		Suppléants
Restaurants	Fay	M. Torremocha – Camandoule / Escourtin	Sln	M. Brunel – La gloire de mon père
Hébergeurs particuliers	Call	M. Faron - Chambres d'hôtes Carpe Diem	Fay	M. Massé - Meubl. & ch. hôtes Santouri / club de rando
Hébergement professionnel	Mont	Mme Simon - Résid de tour. Ch D'Eysson / Ex pdte OT	Call	Château Camiole – résid. de tourisme et hôtel
Hébergement professionnel	St pa	M. Baccofin - Camping le Parc	Fay	M. David Hénaff – Directeur du Domaine de Fayence
Prestataires de loisirs	Mont	M. Descamps – Président club d'aviron	Mont	M. Ange Selleron – Parcabout / élu à Fayence
Producteur	Sln	Mme Christine – Domaine des Selves	Tan	M. Vial – Producteur Mimosas / visites groupes
Asso / Artisans d'art	Mons	Mme Klérous – Pdte COF / organise foire agricole	Call	Mme Susini – Galerie céramique / orga. marché potiers
Domaine 5 *	Tourr	Mme David Rachel – Directrice commerciale Terre blanche	Tourr	Mme Bennegent – Domaine de la Grande Bastide
Associations	B en F	Mme De Coulon – Pdte OT Bagnols en Forêt	Mont	M. Damoulakis – Pdt OT Montauroux

Membre associé avec voix consultative – Proposition : Bruno CHERBLANC, Directeur Estérel Côte d'Azur